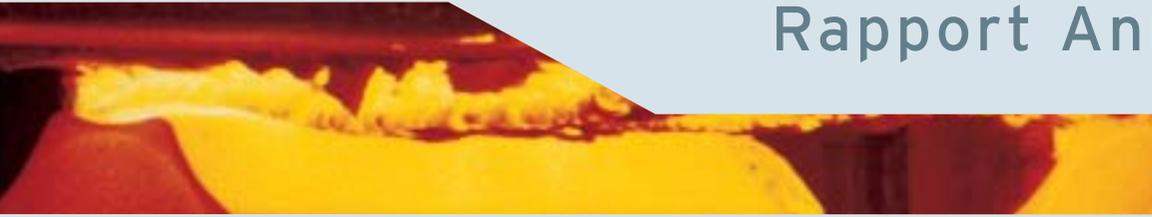


Rapport Annuel 2002



ERAMET

Conseil d'Administration
à l'issue de la réunion
du 26 mars 2003

Président-Directeur Général

Jacques Bacardats

Administrateurs

Jacques Bacardats

Robert Castaigne

Cyrille Duval

Edouard Duval

Georges Duval

Vice-Président, Directeur Général Délégué

Patrick Duval

François Henrot

Pascal Lafleur

Jean-Lucien Lamy

George T. Lowy

Louis Mapou

Jacques Rossignol

Wilhelm Scheider

Antoine Treuille

AREVA représentée
par Frédéric Tona

Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

4, rue Auber – 75009 Paris

Deloitte Touche Tohmatsu

185, avenue Charles-de-Gaulle

92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

S o m m a i r e

- 1 Profil du Groupe
- 2 Organisation et Direction du Groupe
- 3 Message d'Yves Rambaud
- 4 Entretien avec Jacques Bacardats
- 6 Eramet en Bourse
- 8 Chiffres clés
- 10 Une croissance durable
sur des marchés mondiaux
- 12 Environnement :
Un constat global et une volonté
- 16 Ressources humaines :
Au cœur des priorités du Groupe
- 18 Développer la recherche
et investir pour l'avenir
- 20 Eramet en 2002
- 22 Eramet Alliages
- 28 Eramet Manganèse
- 34 Eramet Nickel
- 40 Commentaires financiers
- 45 Rapport Financier
- 82 Loi NRE
- 88 Lexique

Eramet Alliages

Aubert & Duval *Holding*
Aubert & Duval *Alliages*
Aubert & Duval *Fortech*
Aubert & Duval *Tecphy*
Erasteel

- Chiffre d'affaires 720 M€
- Effectifs : 5 128

Activités

Elaboration d'aciers spéciaux à hautes performances, de superalliages, et production de pièces préusinées à partir de ces matériaux ou d'aluminium et de titane :

- Barres, tôles, fils, feuillards, profilés...
- Pièces forgées ou matricées préusinées...

Eramet Manganèse

Eramet Manganèse Alliages
(70 %)
Comilog (60 %)

- Chiffre d'affaires 879 M€
- Effectifs : 7 060

Activités

Production d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse et alliages affinés) et de dérivés chimiques du manganèse sous forme d'oxydes, sulfate, chlorure...

Services à l'industrie : récupération et recyclage des métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers, les piles électriques et les solutions acides issues de l'industrie électronique.

Eramet Nickel

Le Nickel-SLN (60 %)
Raffinerie de Sandouville
Eurotungstène Poudres (51 %)

- Chiffre d'affaires 501 M€
- Effectifs : 2 357

Activités

Production de ferronickel et de nickel haute pureté.

Production de sels de nickel et de cobalt.

Elaboration de poudres de cobalt et de tungstène.

branches en développement

Positions mondiales

- Premier producteur mondial d'aciers rapides.
- Un des principaux producteurs mondiaux d'aciers spéciaux à hautes performances et de superalliages.
- Deuxième producteur mondial de pièces matricées pour l'aéronautique et la production d'énergie.

Marchés

- Industries aéronautique et spatiale, production d'énergie (turbines à gaz), outillage, automobile et transports, construction mécanique... : pour la fabrication de pièces à hautes caractéristiques, soumises à de fortes contraintes mécaniques, à des températures élevées ou utilisées en milieux corrosifs, ou pour des pièces résistantes à l'usure.

Positions mondiales

- Premier producteur mondial d'alliages de manganèse avec une très large gamme de produits.
- Premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse.
- Deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur.

Marchés

- Industrie sidérurgique (alliages de manganèse).
- Industrie chimique : piles électriques, ferrites, engrais et alimentation animale (dérivés chimiques du manganèse).

Positions mondiales

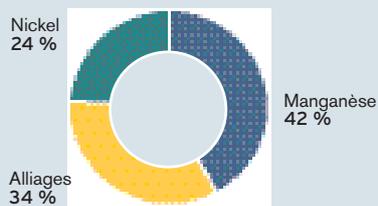
- Premier producteur mondial de ferronickel.
- Parmi les trois premiers producteurs mondiaux de nickel de haute pureté.

Marchés

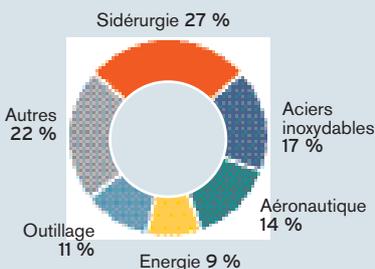
- Industrie des aciers inoxydables (ferronickel).
- Industrie aéronautique, production d'énergie, industrie électronique, traitement de surface, pièces de monnaie... (nickel de haute pureté).
- Industrie chimique (chlorure de nickel).
- Industrie des pneumatiques (chlorure de cobalt).
- Outils diamantés (poudres de cobalt), outils au carbure de tungstène (poudres de tungstène).

Eramet 2002 : un groupe minier et métallurgique en croissance sur des marchés mondiaux

Répartition du chiffre d'affaires par branche

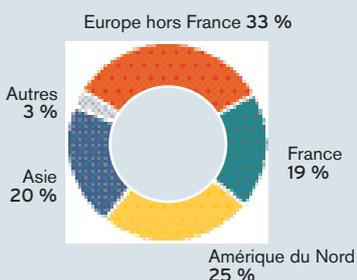


Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité *



* Estimation.

Répartition du chiffre d'affaires par zone de consommation



Chiffre d'affaires :
2 096 millions d'euros

Effectifs :
14 700 personnes

Eramet est un groupe minier et métallurgique intégré qui produit des métaux non ferreux et leurs dérivés chimiques, des aciers spéciaux à hautes performances, des superalliages, et des pièces à hautes caractéristiques pour l'industrie.

Ancré dans l'histoire par ses mines de nickel qu'il exploite depuis plus d'un siècle en Nouvelle-Calédonie, Eramet est engagé dans une politique de croissance et d'élargissement de ses activités et le Groupe est de construction récente dans sa dimension actuelle.

Orienté vers le développement de matériaux à forte valeur ajoutée, le Groupe occupe des positions de leader sur le plan mondial dans ses trois activités : les alliages et aciers spéciaux à hautes performances, le manganèse et le nickel.

Ses produits : métaux de haute pureté, ferroalliages, dérivés chimiques des métaux, pièces forgées et matricées, barres, tôles et fils, poudres métalliques... sont utilisés dans l'industrie aéronautique et spatiale, la sidérurgie, les aciers inoxydables, la production d'énergie, l'outillage, la chimie, les transports, le médical...

La stratégie d'Eramet est de poursuivre son développement dans chacun de ses métiers en s'appuyant sur les fortes complémentarités et synergies existant entre ses activités :

- son ambition est d'être, pour ses clients, un partenaire de long terme, réputé pour la qualité et la fiabilité de ses produits et services ;
- vis-à-vis de ses actionnaires, l'objectif du Groupe est d'assurer une rentabilité comparable à celle de ses principaux concurrents internationaux ;
- cette ambition s'accompagne de la volonté de développer les compétences et la motivation de ses équipes, de rechercher l'amélioration constante des conditions de travail et de sécurité, tout en contribuant à la préservation de l'environnement.

Organisation et Direction du Groupe

Président

Yves Rambaud ⁽¹⁾



Directeur Général

Jacques Bacardats ⁽²⁾



Comité Exécutif

Patrick André, Jacques Bacardats, Jean-Didier Dujardin, Georges Duval, Dominique Franchot, Alain Robert.

Secrétariat Général

Michel Hémonnot ⁽³⁾

Direction Financière

Jean-Didier Dujardin ⁽⁴⁾



Relations Humaines

Dominique Franchot

Direction Technique

Antoine Greco
Centre de Recherche de Trappes (CRT)
TEC Ingénierie

Direction Financière

Jean-Didier Dujardin



Direction des Systèmes d'Information Groupe

Alain Audié



Eramet International

Direction des Achats Groupe

Edouard Duval



Communication Externe

Alain Ray ⁽⁵⁾



Eramet Alliages

Aubert & Duval Holding,
AD Alliages, AD Fortech, AD Tecphy
Erasteel

Georges Duval ⁽⁶⁾, Alain Pradoura,
Edouard Duval, Francis Avanzi



Eramet Manganèse

Eramet Manganèse Alliages (70 %)
Comilog (60 %)

Patrick André, Marcel Abéké



Eramet Nickel

Le Nickel-SLN (60 %)
Raffinerie de Sandouville
Eurotungstène Poudres (51 %)

Alain Robert

(1) Président du Conseil d'Administration jusqu'au 3 mars 2003.

(2) Nommé Administrateur et élu Président-Directeur Général d'Eramet lors du Conseil d'Administration du 26 mars 2003.

(3) Secrétaire Général jusqu'au 21 mars 2003.

(4) Directeur Administratif et Financier depuis le 24 mars 2003.

(5) Conseiller du Président, Directeur de la Communication Externe et Responsable des Relations Investisseurs jusqu'au 30 avril 2003. A cette date, Philippe Joly lui succède comme Responsable des Relations Investisseurs et Olivier Beaunay comme Responsable de la Communication Groupe.

(6) Vice-Président, Directeur Général Délégué d'Eramet.

Yves Rambaud :

Le Groupe dispose d'atouts de grande qualité qui lui permettent d'adopter une stratégie ambitieuse de croissance et d'amélioration de la rentabilité

Pendant les 30 années durant lesquelles j'ai animé puis présidé ce qui est devenu le groupe Eramet d'aujourd'hui, que de transformations, d'épreuves, de succès !

Il a d'abord fallu moderniser, redresser et développer la branche Nickel, puis il a été possible d'élargir ses activités à des métiers voisins. En même temps, son actionnariat a été profondément modifié à plusieurs reprises.

De très nombreuses difficultés ont dû être surmontées : suppression progressive en Nouvelle-Calédonie d'une taxe à l'exportation de 10 % du chiffre d'affaires qui asphyxiait l'entreprise, réduction de 60 % du personnel de la SLN, effondrement du prix du nickel, endettement déraisonnable affecté à la SLN "nouvelle" créée en 1974, surévaluation du franc par rapport au dollar, événements politiques en Nouvelle-Calédonie en 1984-1988, puis en 1996-1997...

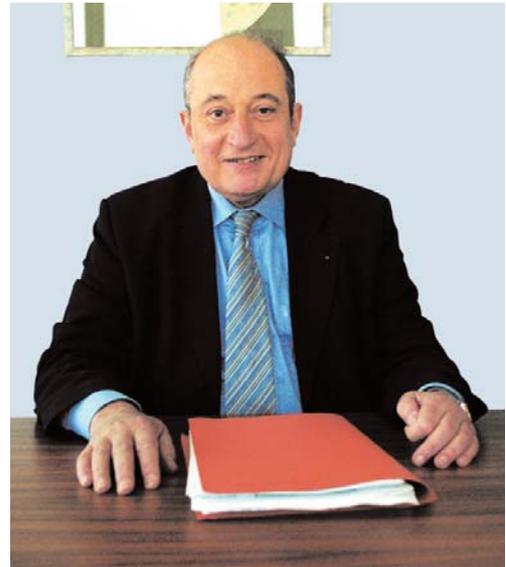
Mais que de succès aussi...

De toutes ces épreuves a émergé un Groupe plus vaste, plus diversifié, plus solide commercialement, techniquement, financièrement. Au cours de ces quinze dernières années, malgré les vicissitudes de la conjoncture, Eramet a toujours eu un résultat positif, distribué un dividende à ses actionnaires et gardé une structure financière extrêmement saine.

"Mon souhait le plus profond est que cette nouvelle phase de développement se fasse dans le respect des valeurs qui ont fait le succès et parfois la spécificité d'Eramet."

Quelle recette ? Tout simplement la volonté et le travail des femmes et des hommes qui constituent l'entreprise, leur cohésion, la priorité donnée, avec lucidité, au long terme, c'est-à-dire à une vision ambitieuse de l'avenir du Groupe.

Maintenant, il faut construire l'avenir d'Eramet et poursuivre le développement du Groupe en franchissant de nouvelles étapes. Dans chacun de ses métiers, le Groupe dispose d'atouts de grande qualité qui lui permettent d'adopter dans chacun d'eux une stratégie ambitieuse de croissance



et d'amélioration de la rentabilité. En même temps, le Groupe, grâce à ses compétences techniques, à son réseau commercial, à sa structure financière et par-dessus tout à ses équipes humaines, a la possibilité de poursuivre son élargissement lorsque l'opportunité s'en présentera.

Mon souhait le plus profond est que cette nouvelle phase de développement se fasse dans le respect des valeurs qui ont fait le succès et parfois la spécificité d'Eramet. Professionnalisme, cohésion, lucidité, vision à long terme, courage, transparence, priorité aux aspects humains et au respect d'une éthique industrielle exigeante...

Où que le Groupe développe ses activités, il doit défendre et afficher ces valeurs communes. Mais en même temps, son développement international doit se faire dans l'écoute et la prise en compte des cultures locales. Nous devons nous adapter aux environnements politiques et sociaux des pays ou des régions où nous exerçons nos activités.

Je suis pleinement confiant que, sous la présidence de Jacques Bacardats, le Groupe saura, pour l'essentiel, suivre cette route, dans l'intérêt tant de son personnel que de ses actionnaires.

Yves Rambaud
Président

* Président du Conseil d'Administration jusqu'au 3 mars 2003.

Jacques Bacardats : Le Groupe dispose des moyens financiers pour

Quelle est la situation d'Eramet fin 2002 ?

Dans un contexte de crise économique mondiale, hors Chine, Eramet, qui intervient sur des marchés cycliques, a connu cette année des situations contrastées selon les branches. Cette diversité de conjoncture a eu des répercussions directes sur les résultats 2002, qui sont très décevants. Ils sont néanmoins légèrement positifs, ce qui souligne l'intérêt pour le Groupe de disposer d'activités différentes mais complémentaires. Eramet confirme ainsi sa capacité à résister à des périodes de fort ralentissement sur certains de ses marchés. Par ailleurs, la situation financière du Groupe reste saine avec notamment un ratio dettes financières (hors indemnité minière) sur fonds propres de 5 %, en forte baisse grâce à la réduction de l'endettement net 2002. Le Groupe dispose ainsi des moyens financiers pour poursuivre son développement.

Dans ce contexte, comment ont évolué les branches ?

La branche Nickel a enregistré des performances honorables avec une demande et des prix du nickel en hausse sensible par rapport à 2001. Dans la branche Manganèse, aux difficultés de marché se sont ajoutées des difficultés techniques dans la mise au point des nouveaux investissements (haut-fourneau de Boulogne-sur-Mer et Complexe industriel de Moanda, au Gabon). Enfin, la branche Alliages a dû faire face à une année contrastée, avec un niveau d'activité encore élevé au premier semestre pour résorber les retards de livraisons de 2001,



puis une forte baisse au second semestre. Sur les deux principaux marchés d'ADH que sont l'aéronautique et la production d'énergie, la chute des enregistrements de commandes a été considérable et le ralentissement d'activité dans l'outillage a été également très marqué. Mais sur le long terme, ces deux marchés retrouveront leur croissance.

Qu'avez-vous fait pour résister à cette conjoncture difficile ?

Des actions d'adaptation à ces nouvelles conditions de marché ont été mises en œuvre, notamment dans la branche Alliages où une réduction d'environ 10 % des effectifs est intervenue. Parallèlement, un plan pluriannuel d'amélioration des performances et de baisse des coûts a été lancé en début d'année. Dans la branche Manganèse, des actions importantes ont été engagées pour résoudre les problèmes techniques liés au démarrage de nos récents investissements. Par ailleurs, des actions vigoureuses ont porté sur la réduction des stocks : le besoin en

fonds de roulement d'exploitation de la branche Manganèse a été réduit de 71 millions d'euros et celui de la branche Alliages de 67 millions d'euros. Au niveau du Groupe, des actions de baisse des coûts ont été mises en œuvre. A titre d'exemple, une Direction des Achats Groupe, rattachée à la Direction Générale, a été créée avec un objectif d'économies, hors matières premières et énergie, de 5 % en année pleine.

Dans ce contexte, allez-vous ralentir votre programme d'investissement et de renforcement de l'outil industriel ?

Non, nous n'avons pas remis en cause les investissements stratégiques. Nous les maintenons contre vents et marée. Ils sont déterminants pour la préservation de la compétitivité du Groupe. Dans la branche Nickel, le programme SLN 75, qui vise à porter notre capacité de production annuelle à 75 000 tonnes, avance de façon tout à fait satisfaisante. Des techniques très innovantes sont en cours de mise en œuvre tant à l'usine (rénovation du four, installations de captation des poussières) que sur mine (unité

* Nommé Administrateur d'Eramet lors du Conseil d'Administration du 26 mars 2003 et élu Président-Directeur Général.

poursuivre son développement

d'enrichissement). Dans la branche Alliages, les travaux de construction de la nouvelle unité de production de pièces pour moteurs et structures d'avions, implantée à Pamiers, ont débuté au cours du premier trimestre de 2003. La commande de la presse de 40 000 tonnes a été passée. Cette usine devrait démarrer en 2005, au moment où le marché de l'aéronautique devrait connaître un redémarrage.

Outre le programme d'investissement, quels sont les autres atouts d'Eramet pour préparer le futur ?

Nous détenons des positions de "leadership" technologique dans nos trois métiers. Dans le domaine minier, Eramet a développé un savoir-faire de haut niveau dans la minéralurgie et l'enrichissement des minerais. Dans le Manganèse, nos récents investissements, que ce soit le haut-fourneau de Boulogne-sur-Mer ou l'unité d'enrichissement et d'agglomération de Moanda, sont très innovants.

bureau au Brésil. En Chine, nous avons renforcé notre présence industrielle dans la production d'alliages de manganèse et étendu les compétences de notre bureau commercial de Shanghai.

Quelle est la position d'Eramet en matière de sécurité des personnes et de protection de l'environnement ?

Nous sommes dans des métiers qui comportent une part de danger. C'est une des principales responsabilités du management que de rester très vigilant sur les questions de sécurité du travail. Notre devoir est de minimiser les risques au travail, dans toute la mesure du possible.

Des actions de mobilisation sont en cours sur tous nos sites, en parallèle avec le renforcement systématique des équipes de sécurité.

En matière d'environnement, nous avons la volonté d'être reconnu comme des industriels responsables. Notre objectif est de participer à l'évolution des

Une réflexion sera également menée sur l'organisation du siège par rapport à celle des branches. La création de la Direction des Achats Groupe est la première concrétisation de cette volonté de cohérence.

Quelles perspectives pour 2003 ?

Début 2003, les incertitudes économiques liées au contexte international sont importantes. Nous restons néanmoins confiant dans les orientations choisies car la situation financière du Groupe est solide et il dispose de positions mondiales de premier plan. Nous sommes présents sur des marchés diversifiés, cycliques mais en croissance sur le moyen terme, même si certains de ces marchés connaissent actuellement un fort ralentissement. La solidité de notre bilan nous permet de traverser cette période en opérant sans attendre les réductions de coûts nécessaires, mais en nous préparant à la reprise de ces marchés. En particulier, nous maintenons sans faiblir nos investissements et nos efforts

"C'est une des principales responsabilités du management que de rester très vigilant sur les questions de sécurité du travail."

Dans les Alliages, nous avons une avance technologique dans les procédés d'élaboration des alliages spéciaux et dans les techniques de forgeage et de matriçage : cette avance, nous devons la conserver. Cet effort de recherche constant et régulier se trouve renforcé par le fait qu'Eramet détient désormais 100 % du Centre de Recherche de Trappes. Par ailleurs, nous mettons l'accent sur la formation et nous privilégions les mesures qui permettent d'assurer la transmission des compétences aux jeunes générations. Enfin, notre implantation sur les cinq continents nous permet d'être, partout dans le monde, proche de nos clients. En 2002, en particulier, nous avons poursuivi le développement de notre réseau commercial avec l'ouverture d'un

règlementations, d'apporter notre expertise afin que les nouveaux textes réglementaires soient établis sur de meilleures bases scientifiques et de les appliquer sans retard. Dans les nouveaux investissements, nous avons retenu les meilleures techniques disponibles sur le marché.

Quelle est votre vision du groupe Eramet aujourd'hui ?

Des réflexions sont menées pour renforcer la cohérence du Groupe. Il ne se limite pas à la juxtaposition de trois branches : il vaut mieux tirer parti des complémentarités et développer les synergies entre les branches.

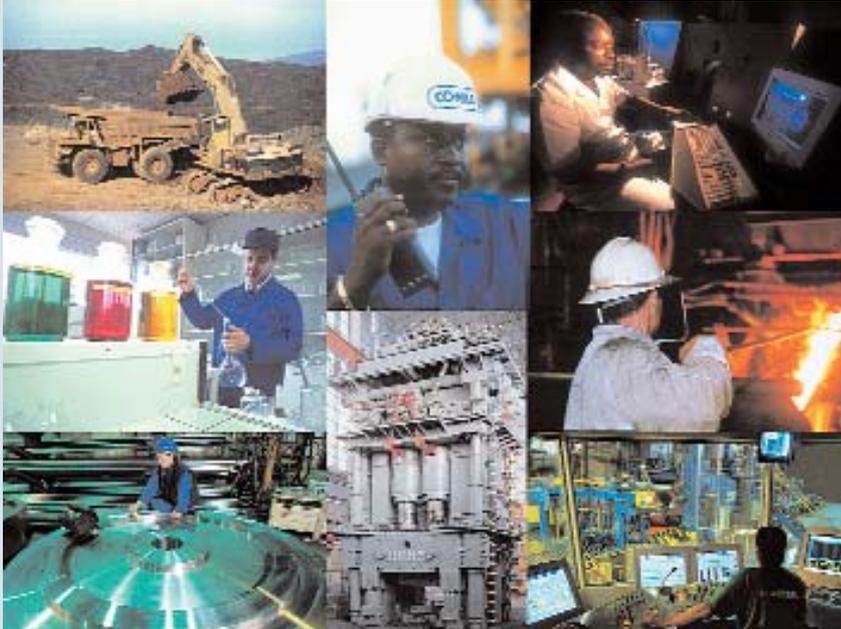
Le rôle du Groupe doit être défini plus précisément dans les domaines de la recherche, des ressources humaines et de la communication, de la finance...

de recherche. En ce début d'année 2003, cette démarche volontariste et tournée vers l'avenir est d'ailleurs facilitée par la bonne situation du marché du nickel.

En résumé, nous devons combiner en 2003 rigueur accrue sur le court terme et ambition pour l'avenir du Groupe. ■

Eramet en Bourse

Le titre Eramet est coté au premier marché de la Bourse de Paris (code : 13175) et figure dans l'indice SBF 250 d'Euronext.



minimum de 13,90 € le 18 octobre. Une sensible remontée est intervenue à partir de novembre et le cours de clôture fin 2002 a été de 21,05 €.

Sur l'ensemble de l'année 2002, la baisse du cours a été de 39,16 %, un peu plus forte que celle de l'indice CAC 40 d'Euronext (33,75 %). La baisse de l'indice SBF 250 a été de 31,13 % sur la période.

Le volume quotidien des échanges est resté généralement faible, avec une moyenne de 4 928 titres par jour, soit, en capitaux échangés, 146 000 € par jour.

Compte tenu des levées d'options de souscription d'actions nouvelles exercées par les salariés (350 options levées), au 31 décembre 2002, le nombre total d'actions émises était de 25 048 043 actions.

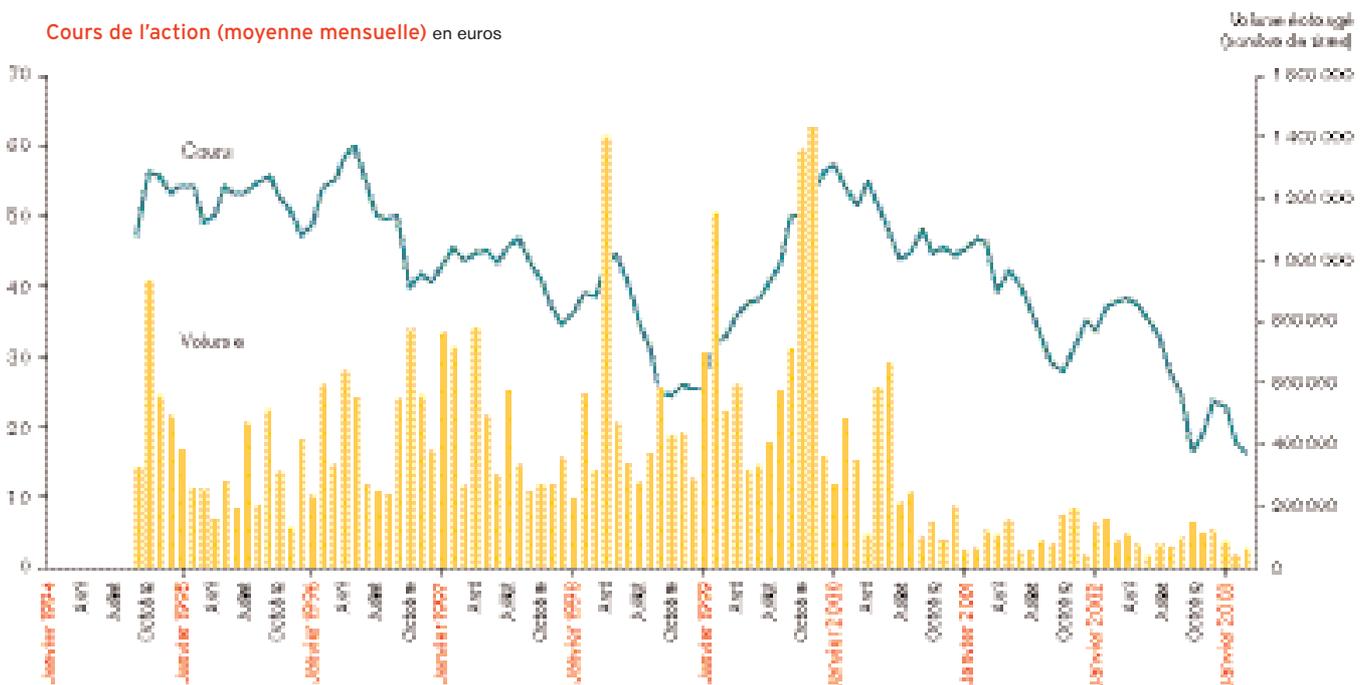
La capitalisation boursière d'Eramet s'élevait ainsi fin 2002 à environ 527 M€.

Evolution du cours de l'action Eramet en 2002

Le cours de l'action Eramet, qui était de 34,60 € fin 2001, est resté relativement stable durant le 1^{er} semestre 2002, se

situant de février à mai dans la zone des 36 à 39 €, puis il est repassé fin juin en dessous de 34 €. Le maximum de l'année, à 39,80 €, a été atteint le 1^{er} mars. A partir de juillet, le cours a baissé de manière continue, atteignant un

Cours de l'action (moyenne mensuelle) en euros



Gouvernement d'entreprise

L'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2002 a ratifié la cooptation en qualité d'administrateur de la société Areva, intervenue lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2002, en remplacement de la société Cogema.

L'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de faire acheter par la société ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, conformément à l'article 225-209 du Code de Commerce.

Elle a également approuvé la mise en conformité des statuts avec la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001 (loi NRE).

Dans ce cadre, au cours du Conseil d'Administration qui a suivi l'Assemblée Générale, le Conseil a nommé Yves Rambaud Président du Conseil d'Administration d'Eramet, Jacques Bacardats, Directeur Général d'Eramet, et Georges Duval, Directeur Général Délégué d'Eramet.

Par ailleurs, Mme Anne Lauvergeon a présenté sa démission de son poste d'Administrateur d'Eramet afin de respecter les obligations de la loi sur le cumul des mandats, et le Conseil a coopté M. Jean-Lucien Lamy, Président-

Directeur Général de FCI, la branche connectique d'Areva, en qualité d'Administrateur d'Eramet.

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2002.

Le Comité de rémunération, qui est composé de MM. Jacques Rossignol, Frédéric Tona et Wilhelm Scheider, s'est réuni une fois et le Comité des comptes, qui comporte quatre administrateurs, MM. Robert Castaigne, François Henrot, George T. Lowy et Antoine Treuille, s'est réuni deux fois.

La charte de l'Administrateur est approuvée par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. ■



Données boursières

31/12	Cours de clôture (FRF/€)			Capitalisation boursière (en millions FRF/€)	Volume (moy./jour)
	plus haut	plus bas	au 31/12		
1994	380	310	345	5 058	37 385
1995	383	271	320	4 876	15 673
1996	406	229	272	4 215	23 981
1997	349	217	228	3 553	22 172
1998	313	145	168	2 620	24 176
1998 en euros	47,72	22,11	25,60	399	24 176
1999 en euros	58,75	23,15	57,00	1 393	33 810
2000 en euros	61,75	41,90	43,55	1 076	14 100
2001 en euros	47,80	22,00	34,60	855	4 664
2002 en euros	39,80	13,90	21,05	527	4 928

Bénéfice par action	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
FRF par action	13,44	28,63	19,90	25,04	18,07	8,98			
EUR par action	2,05	4,36	3,03	3,82	2,75	1,37	4,42	-0,13*	0,23

Dividende hors avoir fiscal

FRF par action	5,40	6,60	6,60	7,50	7,48	7,48			
EUR par action	0,82	1,00	1,00	1,14	1,14	1,14	1,30	1,14	1,00

Rendement, en %

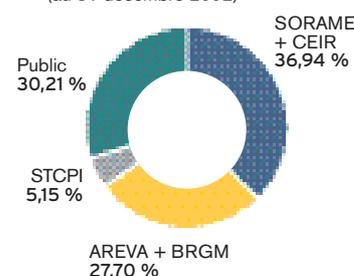
avoir fiscal compris sur la base du cours au 31/12	2,35	3,09	3,64	4,93	6,68	3,00	4,48	4,90	7,13 ⁽¹⁾
--	------	------	------	------	------	------	------	------	---------------------

(1) Si l'avoir fiscal est de 50 %.

* Compte tenu de l'effet de la provision sur SMC.

Avant effet de la provision sur SMC, le résultat par action est de 1,98 €.

Répartition du capital (au 31 décembre 2002)



Relations avec les actionnaires

Eramet

Philippe Joly
Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15
Tél: 01.45.38.42.02

BNP Paribas GIS émetteurs

Les Collines de l'Arche
75450 Paris Cedex 9
Tél: 01.40.14.74.68

Eramet en chiffres

La faiblesse de l'activité économique mondiale, hors Chine, a pesé sur les résultats du Groupe

→ Le chiffre d'affaires consolidé (2 096 M€), en baisse de 6 % par rapport à celui de 2001, traduit des situations contrastées entre les branches : légère progression dans la branche Nickel (+ 3 %), recul marqué dans la branche Alliages (13 %), repli limité dans la branche Manganèse (4 %).

Le résultat d'exploitation est en net recul du fait des difficultés dans les Alliages et le Manganèse, malgré la progression dans le Nickel.

→ Le résultat d'exploitation consolidé a été de 49 M€, à comparer à 96 M€ en 2001. Dans le Nickel, le résultat d'exploitation est en sensible amélioration grâce à la reprise du marché des aciers inoxydables et à la hausse du prix du nickel. Il s'est dégradé dans le Manganèse,

notamment du fait des difficultés de production sur plusieurs sites. Dans les Alliages, il est en forte baisse, en raison de la chute d'activité liée à la réduction très marquée des commandes pour l'aéronautique, les turbines à gaz et l'outillage.

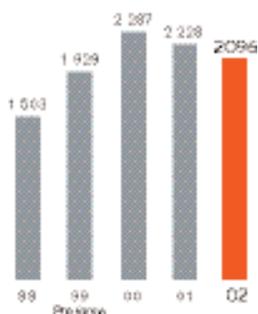
La rentabilité brute des capitaux employés* pour l'ensemble du Groupe est de 3 %, inférieure à celle de 2001 (6,5 %).

La marge brute d'autofinancement et la forte réduction du besoin en fonds de roulement ont permis d'engager la réalisation de l'important programme d'investissement, tout en abaissant considérablement le ratio d'endettement.

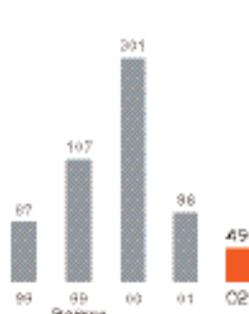
→ La marge brute d'autofinancement de 187 M€ en 2002 (211 M€ en 2001) et la réduction très sensible du besoin en fonds de roulement (- 152 M€) ont permis une forte baisse de l'endettement financier net (- 183 M€). Le ratio d'endettement ** fin 2002 a été ainsi réduit à 5 % contre 19 % fin 2001.

Les investissements industriels du Groupe se sont élevés à 128 M€, à comparer à 165 M€ en 2001. Le plan de développement annoncé en cours d'année a été engagé : il concerne, d'une part, l'accroissement de la capacité de production de nickel en Nouvelle-Calédonie et, d'autre part, la construction d'une usine spécialisée de pièces pour moteurs et structures d'avions, sur le site de Pamiers, dans le sud de la France.

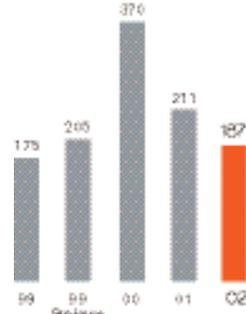
Chiffre d'affaires
en millions d'euros



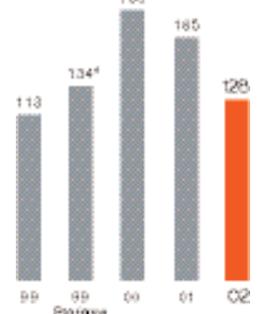
Résultat d'exploitation
en millions d'euros



Marge brute d'autofinancement
en millions d'euros



Investissements industriels
en millions d'euros



* Estimation.

Dans une situation internationale difficile, les résultats du Groupe traduisent les effets favorables de la répartition de ses activités sur des marchés différents mais complémentaires.

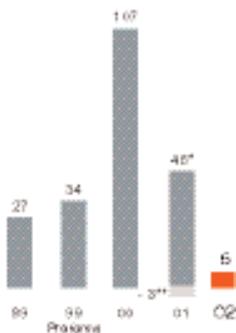
→ Grâce à la branche Nickel, les résultats, en 2002, sont positifs. En 2001, la faiblesse de l'activité dans le Nickel avait été compensée par les bons résultats de la branche Alliages (hors SMC). Le résultat net part du Groupe est de 6 M€, soit 0,23 €/action, à comparer, en 2001, à une perte de 3 M€ (0,13 €/action) qui prenait en compte une provision, exceptionnelle de 51 M€ nette d'impôts, au titre de Special Metals Corp. Avant prise en compte de cette provision, le résultat net part du Groupe en 2001 avait été de 48 M€, soit 1,98 €/action.

Le dividende proposé traduit la volonté de maintenir une rémunération significative pour les actionnaires, même en période de bas de cycle.

→ Un dividende net de 1 €/action, soit une rémunération globale de 1,5 €/action dans le cas d'un avoir fiscal de 50 %, sera proposé à l'Assemblée Générale. Le dividende net représente plus de 4 fois le résultat par action et la rémunération globale, un rendement de 7 % sur la base du cours de l'action fin 2002. ■

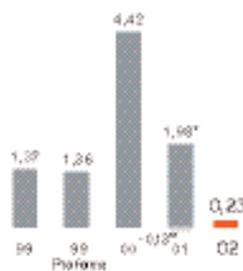
* Résultat d'exploitation/capitaux nets d'exploitation au 1^{er} janvier 2002 (capitaux nets d'exploitation = immobilisations + besoin en fonds de roulement - provisions).
 ** Dette financière nette/capitaux propres + intérêts minoritaires.

Résultat net part du Groupe en millions d'euros



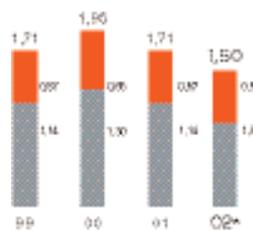
* Avant provision sur SMC.
 ** Après provision sur SMC.

Résultat net par action en euros



* Avant provision sur SMC.
 ** Après provision sur SMC.

Dividende par action en euros



■ avoir fiscal
 ■ hors avoir fiscal

* Si l'avoir fiscal est de 50 %.



Une croissance durable sur des marchés mondiaux

Valorisation des ressources naturelles minières dans ses activités Nickel et Manganèse, transformation de ces minerais, des Etats-Unis à la Chine et de la Norvège à la Nouvelle-Calédonie, développement de nouveaux types d'alliages en partenariat avec ses clients, des industries de pointe : Eramet, depuis sa création, se développe dans une optique de croissance durable.

La Charte Environnement du groupe Eramet

→ Maîtriser et réduire l'impact environnemental des activités industrielles du Groupe

Industriel responsable, le groupe Eramet exerce son activité en veillant à en limiter autant que possible l'impact sur la santé et l'environnement, tant interne qu'externe, dès lors que le coût de cet effort reste économiquement supportable.

→ Maîtriser les risques et impacts liés aux produits commercialisés

L'environnement dans le groupe Eramet comprend un volet spécifique lié aux risques et impacts potentiels découlant des caractéristiques et de l'utilisation de ses produits. La gestion maîtrisée et raisonnable de ces risques constitue l'une de ses priorités.

→ Promouvoir une logique d'amélioration continue

Le Groupe inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de sa performance environnementale. Cet engagement constitue l'une de ses responsabilités, au même titre que la préservation de la sécurité et de la santé des salariés, le respect des engagements commerciaux ou la recherche de technologies optimisées au meilleur coût.

→ Intégrer l'environnement à toutes les étapes de la vie du Groupe

Cette volonté d'intégrer l'environnement dans le fonctionnement du Groupe s'exprime à toutes les étapes de la vie de l'entreprise :

- lors de la conception et du démarrage d'une nouvelle activité, d'un projet ou d'un investissement ;
- tout au long de l'exploitation quotidienne des installations ;
- lors de la cessation d'activité.

→ Respecter rigoureusement la réglementation

Le respect rigoureux des textes réglementaires applicables aux sites constitue la première garantie d'une prise en compte responsable de leur impact. Toute situation de non-conformité ne peut être que temporaire, justifiée et connue de l'administration compétente.

→ Se connaître pour progresser et communiquer

Connaître précisément la réalité de son impact est une nécessité. Savoir anticiper et évaluer les progrès comme les difficultés est indispensable au pilotage d'une politique. Communiquer sur les résultats obtenus devient une obligation réglementaire. En mettant en place un Système d'Information pour l'Environnement (SIE), le groupe Eramet se donne les moyens nécessaires pour répondre à son ambition.

→ Anticiper les évolutions réglementaires dans une logique de développement durable

Le champ réglementaire dans lequel évolue le groupe Eramet en matière d'environnement est multiple, complexe et en croissance. Se donner les moyens de le connaître, d'en anticiper les évolutions et d'agir pour faire connaître nos réalités dans une logique de développement durable qui préserve notre compétitivité constitue l'un de nos devoirs.

→ Contribuer au développement des connaissances scientifiques

Les connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires ou environnementaux des activités du Groupe sont complexes et évolutives. Le groupe Eramet contribue au développement des recherches et connaissances liées à son activité.

Croissance durable

Environnement : Un constat global et une volonté

→ Maîtriser et réduire l'impact environnemental des activités industrielles du Groupe



Les actions correctives engagées sur le site de Boulogne-sur-Mer en matière de maîtrise des rejets liquides en mer ont permis, en 2002, une réduction jusqu'à 95 % de ces derniers. Ces rejets sont aujourd'hui inférieurs aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploitation du site. Ces progrès ont été obtenus, après une période de difficultés techniques significatives, grâce à la mise en place d'une politique rigoureuse de maintenance et de pilotage de la station de traitement des effluents.

niques significatives, grâce à la mise en place d'une politique rigoureuse de maintenance et de pilotage de la station de traitement des effluents.

obtenu en septembre 2001 la première certification ISO 14001 du Groupe pour son activité de recyclage du cuivre.

Intégrer l'environnement à toutes les étapes de la vie du Groupe

Le groupe Eramet a pour politique d'appliquer à ses projets de développement les standards et normes les plus récents, lui permettant de garantir un impact aussi limité que la technologie le permet, à un coût économique acceptable. Il inscrit en particulier son action dans la logique de la politique européenne de BAT (Best Available Technologies).

Le respect des prescriptions réglementaires

Le groupe Eramet fait du respect des obligations réglementaires applicables à ses sites industriels l'un des principes de sa Politique Environnement.

Dans le cas où, de manière ponctuelle, un site se trouve transitoirement en situation de non-conformité, le Groupe s'engage :

- à tenir informées les autorités de tutelle compétentes de cette situation ;
- à mettre en œuvre, selon des principes et un calendrier approuvés par ces autorités, les actions correctrices de nature à permettre de retrouver rapidement une situation de conformité ;

→ Contribuer au développement des connaissances scientifiques



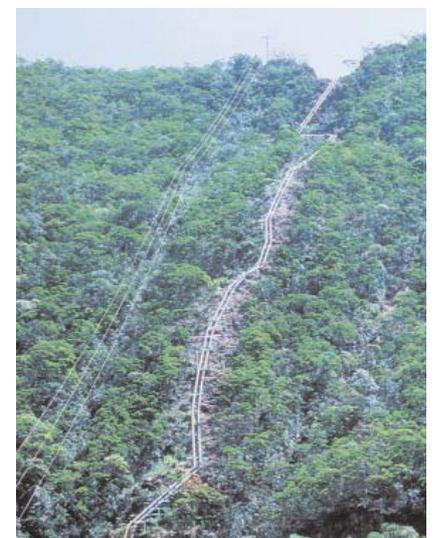
Eramet a contribué en 2002, via l'organisme de recherche spécialisé Nipera et en coopération avec les autres principaux producteurs de nickel, à un programme de recherche d'un montant total de 2,5 millions de dollars US visant à accroître les connaissances en matière d'écotoxicité et de bio-disponibilité pour l'environnement de certains composés du nickel. Ces recherches s'inscrivent dans le cadre des travaux d'évaluation et de gestion des risques conduits au niveau de l'Union européenne pour certains métaux.

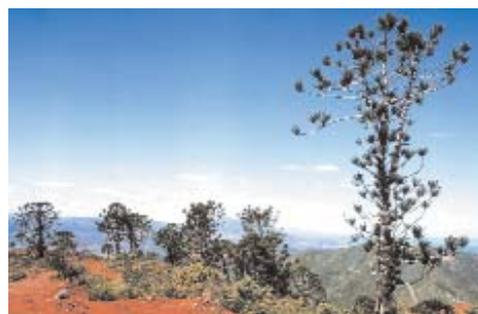
Regroupant des métiers aux histoires et traditions diverses, le groupe Eramet s'est fortement développé au cours de ces dix dernières années. Conscient de l'enjeu que représente la dimension environnementale de son activité, il s'est doté en 2002 d'une Politique Environnement, volontaire et réaliste, reflet de la situation de ses sites industriels et de ses valeurs. Mise en œuvre plus particulièrement par les responsables Environnement du Groupe, la Politique Environnement se fonde sur un engagement de la Direction Générale du Groupe, transcrite dans les principes qui composent sa Charte Environnement (cf. page 11).

Engager un processus de mise en place de SME (Systèmes de Management de l'Environnement)

Pour atteindre ces objectifs et fonder sa politique environnementale sur une logique d'amélioration continue, le groupe Eramet a entrepris de mettre en place progressivement des "Systèmes de Management de l'Environnement" (SME) sur la base de sites pilotes retenus en 2003.

Certaines entités du Groupe se sont déjà engagées dans des démarches de ce type. Le site de Tertre (Belgique) a ainsi





- à se donner les moyens d'évaluer l'impact éventuel en termes de santé ou d'atteinte à l'environnement de sa situation de non-conformité ;
- à tenir informés par toute voie appropriée, tant ses salariés que son environnement de proximité, dans un souci de transparence et de responsabilité.

Mise en place d'un Système d'Information pour l'Environnement (SIE)

Le Groupe a décidé de développer un Système d'Information pour l'Environnement (SIE), fonctionnant en réseau entre les responsables du Groupe (niveaux siège, branches et sites) afin de disposer de toutes les connaissances nécessaires pour atteindre ses objectifs en matière de politique environnementale.

tives au management et à la protection de la santé publique et de l'environnement. Eramet veille néanmoins à se voir appliquer un traitement équitable en matière de réglementations communes à l'ensemble de l'industrie et souhaite contribuer à la promotion de ses métiers en assurant, en association avec ses clients et partenaires, la préservation de ses marchés.

Une structure en réseau

La mise en œuvre de la Politique Environnement du groupe Eramet est assurée, sous la responsabilité de la Coordination Environnement, par un ensemble de compétences internes et externes travaillant en réseau : responsables Environnement des entités du Groupe, organismes professionnels génériques ou dédiés, experts extérieurs...



Contexte réglementaire

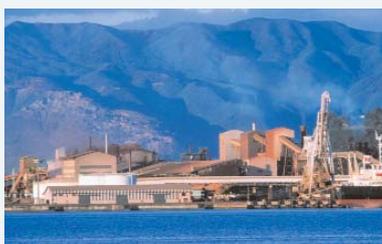
Le groupe Eramet est directement concerné, du fait de la diversité de ses activités, de ses procédés et de ses produits, par un ensemble extrêmement large de politiques et de réglementations rela-

L'ensemble des responsables Environnement du Groupe (siège, branches, sites) se réunit périodiquement dans le cadre du Club Environnement, structure d'échange d'information se réunissant deux ou trois fois par an. ■

→ Se connaître pour progresser et communiquer

La direction de la branche Alliages a lancé au second semestre 2002 une série de 12 audits environnement sur ses sites industriels. Réalisés par des équipes composées de représentants de la Coordination Environnement Groupe et de responsables Environnement de la branche, ces audits ont pour objectif de faire le bilan des actions réalisées, d'identifier les problèmes et difficultés et d'établir ou compléter les plans d'action. Les résultats de cette démarche systématique et approfondie seront disponibles en mars 2003.

→ Respecter rigoureusement la réglementation



L'année 2002 a été marquée par une première actualisation importante des textes réglementaires régissant l'exploitation de l'usine de Doniambo (Nouvelle-Calédonie). En effet, l'arrêté du 5 août 2002 qui autorise le projet d'extension de capacité du site met également à plat l'ensemble de la problématique des rejets atmosphériques. Il fixe de nouvelles obligations de performance accompagnées d'un échéancier de mise en œuvre. Le respect de ces prescriptions, rendu notamment possible par les améliorations attendues du nouvel investissement en cours, sera garant d'une amélioration significative de la qualité de l'air à Nouméa.

Croissance durable

Des implantations renforcées dans les zones en croissance

Le Groupe contribue, par le développement de ses activités, à l'expansion économique des régions dans lesquelles il est implanté, veille au développement des compétences de ses équipes, dans un cadre de travail satisfaisant, et s'efforce de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement par une gestion sur le long terme.



Un dialogue permanent et un engagement fort dans la vie locale

Le groupe Eramet contribue de façon active au développement économique des régions dans lesquelles il est implanté et, dans certains pays, c'est un partenaire important en matière d'action sociale. En Nouvelle-Calédonie, l'usine de Doniambo est, depuis un siècle, un acteur majeur du développement économique du territoire. Sur les centres miniers, par exemple, la SLN joue un rôle actif dans l'installation d'équipements sanitaires et sociaux.

Eramet est implanté sur les cinq continents, avec des sites industriels et commerciaux dans plus de 30 pays, et deux tiers de ses effectifs travaillent hors de France.

En 2002, Eramet a renforcé sa présence en Chine, une zone en croissance économique forte. Eramet China, membre du réseau Eramet International, dispose de nouveaux locaux à Shanghai, ce qui confère au Groupe une base commerciale solide dans un pays où la branche Manganèse dispose à présent d'une nouvelle unité de production d'alliages de manganèse avec l'acquisition de l'usine de Guilin (province du Guangxi) en septembre 2002.

En outre, en Amérique du Sud, Eramet International s'est associé à Erasteel pour établir la première représentation du Groupe au Brésil, avec la création d'Erasteel Latin America.



En 2002, un important dispositif de communication a accompagné l'enquête publique préalable à la mise en œuvre des aménagements liés au programme d'extension de capacité : elle a donné lieu à de nombreuses présentations aux élus locaux, aux associations de protection de l'environnement ainsi qu'aux populations des quartiers riverains. Par ailleurs, SLN, en partenariat avec l'Association pour le droit à l'initiative économique, soutient des projets de création de petites entreprises locales, notamment à l'intérieur du territoire.

Au Gabon, Comilog, filiale à 60 % d'Eramet, gère un hôpital doté d'une équipe médicale de pointe, au service de l'ensemble de la communauté villageoise.

Dans toutes ses implantations, Eramet apporte par ailleurs son soutien aux associations sportives et culturelles locales : c'est par exemple le cas aux Ancizes, près de Clermont-Ferrand, où Aubert & Duval *Alliages* est implanté depuis un siècle.

Eramet contribue également à la formation des jeunes et des adultes et, en particulier, à l'émergence de cadres locaux, tant en Nouvelle-Calédonie qu'au Gabon. ■

Eramet International rassemble 13 bureaux de vente dans le monde.



Une approche pluridisciplinaire de la maîtrise des risques : Environnement, risques industriels et Sécurité.



La préservation des ressources naturelles

Les évolutions technologiques mises en œuvre dans le Groupe visent à associer progrès industriel et préservation des ressources naturelles, tout en conservant l'objectif de réduire les coûts de production et renforcer la compétitivité internationale.

L'activité minière, notamment, prend en compte ces préoccupations dans sa stratégie de développement à long terme.

Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, sur le site minier de Tiébaghi, la construction d'une unité d'enrichissement du minerai de nickel, en utilisant des technologies non agressives pour l'environnement, contribue à optimiser la valorisation des ressources minières du Territoire. Au Gabon, la nouvelle unité d'enrichissement du minerai de manganèse permet non seulement d'utiliser des minerais à plus faible teneur

mais également de mettre en valeur les "fines" de minerai, jusqu'à présent inutilisées, ce qui permet de préserver des ressources naturelles rares. ■



Des résultats Sécurité à améliorer, des risques industriels mieux maîtrisés

En 2002, après trois années d'amélioration, le Groupe a connu une légère dégradation de ses résultats Sécurité : le taux de fréquence et le taux de gravité ont augmenté respectivement à 20,7 et 0,82, contre 18,6 et 0,69 en 2001. Cette dégradation illustre la fragilité des résultats en matière de sécurité, en dépit des programmes mis en œuvre. Cette année, les meilleurs résultats ont été enregistrés sur des sites dans lesquels une forte implication à la fois du management, des représentants du personnel et des salariés a été obtenue.

Les actions engagées ces dernières années, telles que les audits Sécurité réalisés par des auditeurs internes pour l'analyse des accidents du travail et la diffusion des "bonnes pratiques", se sont poursuivies avec des résultats concrets sur plusieurs sites. Dans la branche Alliages, Interforge, situé à Issoire (Puy-de-Dôme), a mis en œuvre un plan d'action structuré, à la suite d'un audit réalisé début 2002. Les taux de fréquence et taux de gravité ont été divisés par deux.

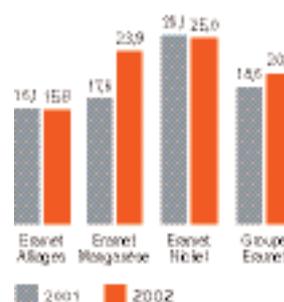
Dans la branche Manganèse, les meilleurs résultats sont obtenus par les usines nor-

végiennes de Porsgrunn et Sauda, qui ont mis en place une organisation du travail originale avec un nombre réduit de niveaux hiérarchiques.

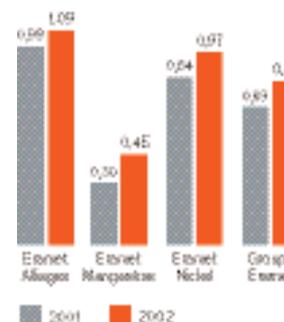
Par ailleurs, pour la première fois cette année, les médecins du travail des sites francophones du Groupe se sont réunis dans le cadre du Club Santé pour échanger et partager les "bonnes pratiques" liées aux nouvelles contraintes réglementaires.

La mobilisation du Groupe en faveur de la prévention des risques industriels s'est poursuivie en 2002. A l'issue de la réalisation d'audits ciblés sur 7 sites industriels dont 5 classés Seveso, des plans d'action ont été établis et leur suivi est assuré par la Direction Technique du Groupe. Près de 300 actions ont été identifiées et sont en cours de réalisation. Par ailleurs, le partenariat développé avec les ingénieurs Prévention des principaux assureurs a également débouché sur des plans d'action issus des rapports de visite. Des "standards" Groupe, tant en termes de solutions techniques que de procédures, ont ainsi pu être définis. ■

Taux de fréquence des accidents avec arrêt



Taux de gravité des accidents avec arrêt



Ressources humaines : Au cœur des priorités du Groupe



teurs fonctionnels, en présence de la Direction Générale, viennent présenter leurs activités et grandes orientations et répondre aux questions des nouveaux embauchés.

Par ailleurs, Eramet a poursuivi la mise en œuvre en 2002 de sa politique d'image, ce qui s'est traduit par une présence accrue sur les principaux forums Grandes Ecoles en France. Une soixantaine de cadres ont été embauchés en 2002 et la mobilité interne entre les branches Nickel et Manganèse fonctionne à présent de façon satisfaisante.

De nouvelles étapes ont été franchies en 2002 dans l'organisation des branches, notamment en matière de ressources humaines.

La branche Manganèse a vu son organisation renforcée sur les plans industriel, commercial et social. Au Gabon, la fonction Ressources Humaines a été développée et le dialogue social réactivé. En fin d'année, la décision a été prise de mettre en place une Direction des Ressources Humaines en Norvège. L'objectif est de pouvoir s'appuyer sur des politiques sociales élaborées au niveau de chaque pays et proches des salariés concernés.

La branche Nickel a renouvelé une partie de sa direction et poursuivi le renforcement de son équipe d'encadrement tant dans le domaine managérial que technique.

Dans le cadre du programme 75 000 tonnes, une fonction nouvelle liée à l'organisation du travail a été mise en place, véritable interface entre la Direction Générale, les organisations syndicales, les cadres de l'entreprise et l'équipe du projet.

Dans les Alliages, la fonction Ressources Humaines a été adaptée aux nouvelles conditions de gestion des équipes nécessaires pour regrouper les sociétés Aubert & Duval, Fortech et Tecphy unifiées au sein d'ADH dans le sens notamment d'une plus grande cohérence avec la politique Groupe et d'une efficacité accrue.

Le groupe Eramet s'est construit par grandes étapes en intégrant de nouvelles activités, complémentaires à son cœur de métiers (la mine et la transformation des métaux) et porteuses de cultures spécifiques. Au-delà des particularités propres à chacune des sociétés, Eramet s'est attaché à promouvoir des valeurs communes : professionnalisme, pragmatisme, cohésion des équipes, priorité donnée au long terme, sens des responsabilités et souci de l'éthique en toutes circonstances.

L'encadrement, un rôle croissant dans la conduite et le pilotage du Groupe

Eramet a poursuivi en 2002 sa politique de développement du rôle de l'encadrement dans la conduite du Groupe.

Deux actions importantes ont été lancées en 2002 : d'une part, l'implication croissante du Comité Exécutif dans le suivi des équipes de management et, d'autre part, le renforcement des savoir-faire et de la cohésion en créant une Université du Management Eramet.

Le Groupe organise depuis près de cinq ans une Journée annuelle des Nouveaux Embauchés au cours de laquelle les directeurs de branche ainsi que les direc-



Le dialogue social au cœur des priorités

Eramet a poursuivi en 2002 le développement du dialogue social dans l'ensemble du Groupe. Ainsi, l'accord sur l'évolution de carrière des représentants du personnel, signé en 2001, a permis à chaque représentant de voir sa situation individuelle examinée. Dans le cadre du rapprochement entre les sociétés Aubert & Duval, Fortech et Tecphy, quatre accords d'entreprise ont été conclus au niveau d'Aubert & Duval Holding.

Ils portent principalement sur la représentation du personnel, l'intéressement, la participation ainsi que sur le Plan d'Épargne d'Entreprise. Par ailleurs, un accord Groupe a été signé avec les partenaires sociaux pour adapter la composition du Comité d'Entreprise Européen à l'évolution du périmètre d'Eramet. Cet accord prévoit notamment que les délégués calédoniens deviennent membres de plein droit et accroît la représentation des non-francophones au sein du bureau du Comité.



Un effort très important, 27 000 heures, a également été entrepris lors du démarrage du Complexe industriel de Moanda où la formation a concerné des salariés de Comilog SA comme des personnes recrutées sur le marché de l'emploi local. Globalement, le Groupe consacre plus de 3 % de sa masse salariale à la formation, dont 60 % en formation interne, formule qui permet de mobiliser l'encadrement et d'améliorer le dialogue social.

Dans le cadre du programme d'extension de capacité en Nouvelle-Calédonie, SLN 75, la formation a concerné par exemple, cette année, les chauffeurs d'engins miniers en liaison avec le Centre de formation aux techniques de la mine et des carrières de Poro (CFTMC).

Par ailleurs, le programme de formation de la Maîtrise au management lancé en 2001 s'est achevé cette année, à l'usine du Havre-Sandouville ainsi qu'à celle de Boulogne-sur-Mer. Dans la branche Alliages, les actions de formation au métier de type "Forgeron du troisième millénaire", formation "qualifiante" sur deux ans permettant d'obtenir un brevet professionnel, se sont poursuivies.

Cette année, un accent particulier a été mis sur les formations au management en liaison avec le référentiel élaboré dans le cadre du projet "Réussir ensemble". Ce document recense les missions et responsabilités du manager et présente les outils à mettre en œuvre (entretien annuel d'évaluation...).

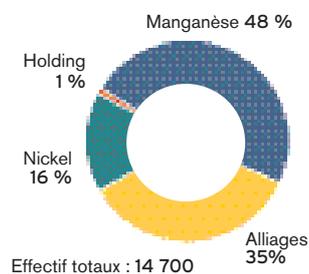
Face à un Groupe qui, ces dernières années, a beaucoup progressé en taille comme en complexité, les actions prioritaires de 2003 concerneront : la formalisation des pratiques et procédures, un souci permanent d'équité et d'efficacité, notamment en privilégiant l'écoute, une attention constante portée à la sécurité des personnes. ■



La formation, moyen privilégié d'appropriation des nouveaux équipements

Lors de chaque nouvel investissement, Eramet consacre une part significative du budget à la formation des équipes. Ainsi, lors du démarrage du haut-fourneau rénové de Boulogne-sur-Mer, près de 70 000 heures de formation ont été assurées en regroupant la formation initiale, la formation continue ainsi que celle dispensée en 2002, à la suite d'incidents.

Répartition des effectifs par branche



27 000 heures de formation ont été assurées lors du démarrage du Complexe industriel de Moanda au Gabon.



Développer la recherche et investir pour l'avenir

L'innovation est déterminante dans le renforcement de la compétitivité du Groupe, tant dans le domaine des procédés pour optimiser le fonctionnement des outils industriels que dans le domaine des produits et de leurs applications afin de répondre à l'évolution des besoins des clients. Les moyens de recherche d'Eramet associent des équipes de terrain, des laboratoires spécialisés au sein des branches et des pôles de compétences, regroupés au Centre de recherche de Trappes, dont Eramet détient 100 % du capital depuis le début 2003.

Le Centre de recherche de Trappes au cœur du dispositif de recherche du Groupe

Le Centre de Trappes est le site principal de recherche du Groupe. Il regroupe 70 ingénieurs et techniciens et a pour vocation le développement et la mise au point de nouveaux procédés ainsi que l'optimisation des procédés existants, aux différentes étapes du traitement des minerais, des métaux et des matières recyclées.

Eramet a renforcé début 2003 sa participation dans le capital du CRT, dont il détient désormais 100 %.

En 2002, les équipes du CRT ont été particulièrement associées aux travaux

liés au programme d'extension de capacité de production en Nouvelle-Calédonie SLN 75. Ces travaux ont porté en particulier sur le dimensionnement du futur four électrique, avec des essais effectués sur une installation pilote située chez le constructeur allemand Demag. Le CRT a également réalisé de nombreux essais de pilotage concernant la future laverie de Tiébaghi pour l'enrichissement du minerai.

Dans la branche Manganèse, le CRT a travaillé en étroite collaboration avec les équipes gabonaises et les équipes de la Direction Technique du Groupe pour améliorer le fonctionnement de l'unité d'agglomération de Moanda, au Gabon. Une contribution importante a été apportée à la résolution des difficultés techniques rencontrées sur le nouveau haut-fourneau de Boulogne-sur-Mer. En outre, des travaux menés au CRT ont permis de définir les caractéristiques d'un nouveau type de garnissage réfractaire utilisé avec succès lors de la rénovation d'un des fours de l'usine norvégienne de Sauda.

Les projets menés conjointement avec la branche Alliages se sont développés en 2002 : ils ont porté sur l'optimisation des nuances d'aciers rapides et des procédés nécessaires à leur mise en forme ainsi que sur l'amélioration des systèmes de coulée.

Nouvelle organisation de la R&D dans la branche Alliages

A la suite du regroupement au sein d'Aubert & Duval Holding, des sociétés Fortech et Tecphy une organisation commune pour la R&D a été mise en place,





Un nouveau pôle technologique à Trappes

L'année 2002 a vu l'achèvement de la mise en place à Trappes, dans la région parisienne, d'un pôle technologique Eramet regroupant les personnels de la Direction Technique du Groupe, de TEC Ingénierie et du Centre de recherche, dont les missions ont été précisées et renforcées au service des entités opérationnelles du Groupe et des clients. Ce pôle constitue également un vivier de spécialistes et d'experts, essentiel pour l'amélioration continue des procédés de fabrication, des produits et de la qualité du service dans les trois branches.

fin 2002. Elle s'est concrétisée par la création d'un poste de Directeur R&D de la branche.

La coopération entre les équipes d'Eramet steel, d'ADH et du Centre de recherche de Trappes s'est renforcée. En 2002, les travaux ont porté plus particulièrement sur l'optimisation des nuances d'aciers et de superalliages, l'élaboration et l'affinage du métal liquide ainsi que la transformation à chaud (forgeage, matriçage, laminage). Les programmes R&D sont établis en fonction des objectifs prioritaires de la branche : amélioration du service au client (qualité, réduction des délais), diminution des temps de cycle de fabrication et réduction des coûts.

Les outils de modélisation numérique prennent une part de plus en plus importante dans la recherche métallurgique : ils permettent de réduire substantiellement la durée et le coût de développement des projets. Ceux-ci sont, de plus en plus souvent, menés très en amont dans le cadre de partenariats avec les clients pour adapter les nuances d'aciers aux applications et prendre en compte les contraintes industrielles et économiques de l'utilisateur. Depuis de nombreuses années, la recherche d'Eramet s'appuie sur de solides partenariats noués avec des universités ou de grandes écoles, en France, telles l'Ecole Centrale de Paris, les Ecoles des mines de Paris, de Nancy, de Saint-Etienne ou d'Albi ainsi que des laboratoires universitaires ou instituts en Grande-Bretagne, en Norvège et en Suède. Ces collaborations, où chacun

apporte une vision complémentaire ainsi que des compétences spécialisées, contribuent à faire progresser et à maintenir à un haut niveau la capacité d'innovation du Groupe.

TEC : l'ingénierie minière et métallurgique

TEC Ingénierie réunit les moyens d'ingénierie du Groupe et les compétences technologiques nécessaires aux directions chargées des investissements.

La société rassemble 60 personnes dont 45 ingénieurs, spécialisés dans les études d'ingénierie pour la mine et la métallurgie. TEC réalise pour les différentes sociétés du Groupe des missions d'expertise, des avant-projets, des projets de taille moyenne, des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la mine, de la minéralurgie, de la métallurgie, de la protection de l'environnement et de l'informatique industrielle.

En 2002, les équipes de TEC Ingénierie ont participé notamment au programme d'extension de capacité de production en Nouvelle-Calédonie, à l'étude d'avant-projet de la future presse de 40 000 tonnes qui doit être implantée dans la nouvelle unité de Pamiers (Ariège) ainsi qu'à l'amélioration du fonctionnement de l'unité d'enrichissement du Complexe industriel de Moanda (Gabon) et du haut-fourneau rénové de Boulogne-sur-Mer. De plus, TEC Ingénierie a poursuivi en 2002 son activité de prestations pour des sociétés extérieures au Groupe. ■

70 ingénieurs et techniciens sont regroupés au Centre de recherche de Trappes, près de Paris.

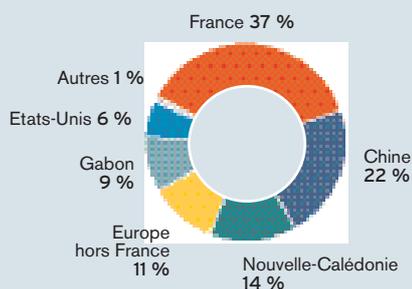


Eramet en 2002 : une présence accrue sur les cinq continents

En 2002, Eramet a renforcé sa présence en Chine, avec de nouveaux locaux pour le bureau du réseau Eramet International et une nouvelle unité de production d'alliages de manganèse. Par ailleurs, le Groupe s'est implanté commercialement pour la première fois au Brésil, avec la création d'Erasteel Latin America.



Répartition des effectifs par zone géographique



- 14 sites en France
- 8 sites en Europe (hors France)
- 5 sites aux Etats-Unis
- 3 sites en Asie
- 5 sites en Nouvelle-Calédonie
- 2 sites au Gabon

Les activités en 2002

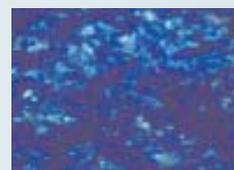
Eramet Alliages

La branche a dû faire face au ralentissement très sensible de ses principaux marchés, l'aéronautique et les turbines à gaz pour Aubert & Duval Holding, le marché des outils de coupe pour Erasteel. Face à la chute des commandes, ADH a mis en œuvre d'importantes mesures d'adaptation des usines à la baisse d'activité. Les différentes actions en cours seront poursuivies et amplifiées en 2003. Erasteel, dont l'activité s'était notablement affaiblie en 2001, avait lancé un plan d'ajustement au second semestre 2001, qui a conduit à une légère amélioration des résultats au second semestre 2002.



Eramet Manganèse

La branche Manganèse a été confrontée à des conditions de marché difficiles, tant dans les alliages de manganèse au premier semestre que dans les produits à base de manganèse pour la chimie. De plus, des incidents de production au Gabon, à Boulogne-sur-Mer et en Norvège ont fortement pesé sur les marges. Les modifications apportées dans la conception des nouveaux équipements au Gabon et à Boulogne-sur-Mer ainsi que la réfection d'un four en Norvège ont permis d'améliorer la production en fin d'année.



Eramet Nickel

La branche Nickel a bénéficié de la hausse du prix du nickel liée au redressement du marché de l'acier inoxydable, marqué notamment par une forte demande de la Chine. Le niveau des livraisons est resté quasiment inchangé avec un prix moyen de vente en hausse et des performances industrielles en progression au second semestre.



Alliages

La branche est constituée de la société *Aubert & Duval Holding*, regroupant *AD Alliages*, *AD Fortech*, *AD Tecphy* et de la société *Erasteel*.

Eramet Alliages élabore et commercialise, sous différentes formes, des aciers spéciaux à hautes performances et des superalliages, et produit, à partir de ces matériaux ou d'aluminium et de titane, des pièces préusinées.

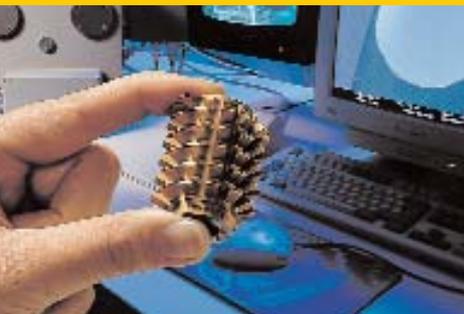
Eramet Alliages détient des positions de tout premier plan :

- premier producteur mondial d'aciers rapides ;
- un des principaux producteurs mondiaux d'aciers spéciaux à hautes performances ;
- second producteur mondial de pièces matricées pour l'aéronautique et l'énergie.

Aubert & Duval Holding et ses filiales produisent dans sept principaux sites en France des pièces forgées et matricées en aciers spéciaux, superalliages, aluminium, titane... pièces à hautes caractéristiques techniques et à forte valeur ajoutée destinées essentiellement aux marchés aéronautique et spatial ainsi qu'à la production d'énergie.

Ces sociétés produisent également des produits longs (billettes, barres, fils...) qui s'adressent à des marchés plus diversifiés (aéronautique, outillage, transports, construction mécanique...).

Erasteel produit des aciers spéciaux (aciers d'outillage) destinés à la fabrication d'outils de coupe et d'outillages industriels dans huit usines en France, en Suède, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.





Une conjoncture difficile dans l'aéronautique, la production d'énergie et l'outillage

(En millions d'euros)	2000	2001	2002
Chiffre d'affaires	778	827	720
Résultat d'exploitation	80	67	1
Marge brute d'autofinancement	78	80	32
Investissements	35	36	41
Effectifs	5 321	5 327	5 128

La branche Alliages a connu une année contrastée : si en début d'année, pour répondre aux commandes de 2001, l'activité était encore soutenue, celle-ci a fortement baissé au second semestre. La chute des enregistrements de commandes dans l'aéronautique et les reports et annulations dans la production d'énergie ont provoqué une forte baisse d'activité, de l'ordre de 30 % sur le marché aéronautique, encore plus marquée sur celui des turbines à gaz aux Etats-Unis.

Eramet Alliages



Le marché des aciers d'outillage a également été affecté par le ralentissement de l'économie mondiale et le décalage dans le lancement de nouveaux modèles automobiles. Les livraisons d'aciers rapides d'Erasteel ont baissé de 16 % en 2002.

Le chiffre d'affaires de la branche s'est élevé à 720 millions d'euros, soit un recul de 12,9 % par rapport à 2001, et le résultat d'exploitation, en forte baisse, n'est que très légèrement positif (1 million d'euros).

Dans cette conjoncture difficile, des actions d'adaptation ont été mises en œuvre dès le premier semestre 2002, tout en engageant un plan d'amélioration des performances industrielles et commerciales à moyen terme et en poursuivant le programme d'accroissement de capacité.

Les mesures ont porté dans un premier temps sur une adaptation des effectifs en privilégiant la réduction du nombre d'intérimaires, le rapatriement de la sous-traitance et le chômage partiel. Chez Erasteel, ces actions d'ajustement ont été lancées dès la fin 2001 ; elles ont abouti à une baisse des effectifs de 10 % en équivalent temps plein à fin 2002, en privilégiant notamment les pré-retraites. Chez Aubert & Duval Holding, la réduction d'effectifs, à fin 2002, en équivalent temps plein, a été du même ordre. En outre, un plan d'action Achats a été lancé afin de réduire les coûts.

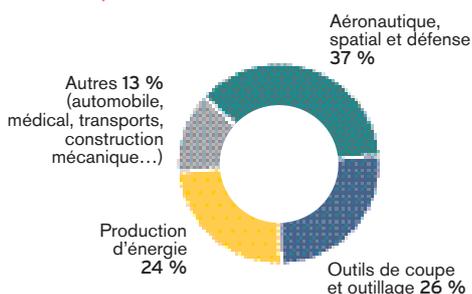
Renforcer le service au client, améliorer les performances industrielles et la rentabilité

Des plans pluriannuels d'amélioration des performances industrielles et commerciales ont été lancés au sein de la branche. Baptisés "Réussir ensemble" chez Aubert & Duval Holding et "Horizon" chez Erasteel, ces programmes visent à renforcer le service aux clients (fiabilité des délais de livraison et qualité), améliorer les performances industrielles par une réduction progressive des temps de cycle et diminuer le besoin en fonds de roulement (BFR).

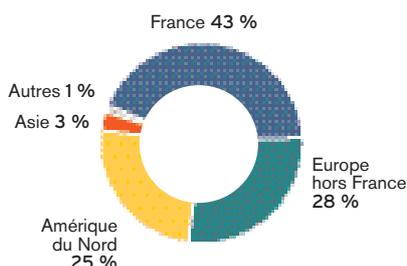
Chez Aubert & Duval Holding, trois types d'actions ont été privilégiés pour agir sur le BFR : la diminution des stocks, notamment au niveau des achats de matières premières, la réduction des délais de paiement sur le plan commercial et, au niveau des procédés, la réduction de la durée du cycle de fabrication avec l'objectif de diviser par deux les temps de cycle. Un groupe de pilotage a été constitué et des plans d'action ont été élaborés sur trois sites prioritaires : Les Ancizes, Pamiers et Issoire. A fin 2002, le besoin en fonds de roulement d'exploitation avait diminué de 67 millions d'euros. L'endettement net de la branche a été fortement réduit.

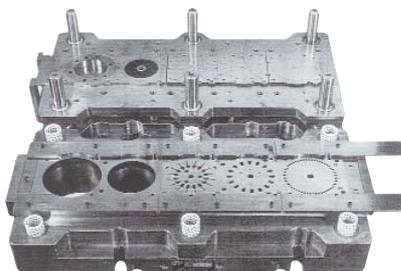
Cette démarche de progrès a été accompagnée d'un plan de communication ambitieux dans le cadre du projet d'entreprise "Réussir ensemble"

Répartition du chiffre d'affaires 2002 par marché



Répartition du chiffre d'affaires 2002 par zone de consommation





lancé en mars 2001, à la suite du rapprochement entre les sociétés Aubert & Duval, Fortech et Tecphy. Des outils de communication et de management ont été élaborés afin de mieux sensibiliser les salariés en usine aux besoins des clients et associer l'encadrement de site à cette démarche.

Lancé en septembre 2002, le plan "Horizon" d'Erasteel s'inscrit dans la même logique d'amélioration significative de la performance industrielle et de développement commercial vers des produits à forte valeur ajoutée.

Sur le marché des couronnes laminées sans soudure où ADH ne disposait pas de la taille critique, un accord a été conclu en avril 2002 avec la société italienne Forgital, numéro un européen du laminage circulaire, portant sur la cession de 67 % de la société Dembiermont, ADH conservant les 33 % restants.

Une priorité : le développement commercial

Dans cette conjoncture difficile, les efforts de la branche ont porté sur le développement de produits et pièces à forte valeur ajoutée. ADH a obtenu plusieurs succès dans le domaine des pièces destinées aux turbines aéronautiques lors des appels d'offres lancés pour la motorisation

de l'Airbus A380 (moteurs GP 7000 et Trent 900). En outre, les premières pièces de structure destinées à l'Airbus A380 ont été matricées sur la presse de 65 000 tonnes d'Interforge, filiale d'ADH et parmi celles-ci, le caisson principal du train d'atterrissage. Cette pièce, de plus de 7 tonnes, destinée à Goodrich, est une des plus grosses pièces jamais matricées au monde.

Erasteel a renforcé sa participation dans la société Peter Stubs, située en Grande-Bretagne, leader mondial du fil profilé en acier rapide, dont elle détient à présent 78 %.

Une nouvelle ligne de traitement thermique destinée à la fabrication d'ébauches traitées a été lancée fin avril 2002 à l'usine de Commentry. Ces ébauches sont destinées aux marchés de l'électronique et de la mécanique de précision (industrie horlogère, chambre d'injection pour les moteurs). Par ailleurs, la société a renforcé sa coopération avec le groupe japonais Nachi-Fujikoshi par la signature de deux contrats d'approvisionnement croisés. Erasteel complète ainsi sa gamme d'ébauches de grand diamètre et de spécialités qui seront commercialisées sous la nouvelle marque Linea™. Ces accords permettent à Erasteel de renforcer ses positions sur un marché en fort développement.



Aubert & Duval Holding produit le caisson du train d'atterrissage du futur Airbus A380

ADH a été sélectionné par Goodrich pour produire le caisson du train d'atterrissage principal du futur Airbus A380. Cette pièce, de plus de 7 tonnes, en acier de type 300M, à haute résistance mécanique a été matricée sur la presse de 65 000 tonnes d'Interforge. Elle a été conçue dans le cadre d'un "concurrent engineering" qui permet au métallurgiste d'être associé très en amont à la conception de la pièce. Elle sera usinée partiellement par ADH avant livraison à Goodrich.

Eramet Alliages



En outre, un bureau et des moyens de stockage ont été créés à São Paulo (Brésil) afin de mieux servir le marché sud-américain.

Enfin, Aubert & Duval *Holding* et Erasteel ont décidé de créer une structure commune dans les aciers d'outillage, marché au potentiel de développement important et pour lequel les deux sociétés possèdent des gammes de produits complémentaires. Pour *ADH*, il s'agit de renforcer ses positions dans le travail à chaud et pour Erasteel, de se développer dans le travail à froid. L'objectif est de doubler le chiffre d'affaires en cinq ans.

Synergies industrielles

La démarche de spécialisation industrielle engagée dès 2001 s'est poursuivie en 2002. Des transferts de fabrication ont été réalisés afin de produire sur le site le mieux équipé. Les activités Titane de l'usine *AD Fortech* d'Issoire ont été transférées à Pamiers tandis que les activités Aluminium de Pamiers rejoignent l'usine d'Issoire. Par ailleurs, l'activité Estampage de l'usine des Ancizes a été transférée à Pamiers.

En matière de recherche et développement, une organisation commune *ADH* a été mise en place à l'automne 2002 et les échanges avec les équipes R&D d'Erasteel se sont intensifiés. Trois domaines prioritaires ont été identifiés : la création ou l'optimisation de certaines nuances d'aciers et de

superalliages, l'élaboration et l'affinage du métal liquide et l'amélioration des procédés de transformation à chaud. Dans ces trois domaines, la modélisation numérique fait l'objet de développements importants. Outre la mise au point de nouvelles nuances d'aciers, des disques de turbines multimatériaux ont été développés dans le cadre d'un projet de recherche européen. Par ailleurs, de nouveaux accords de partenariat ont été signés avec des clients afin d'intégrer très en amont les contraintes industrielles et économiques des pièces à concevoir. Des progrès significatifs ont également été accomplis dans les processus de refusion et dans la coulée des lingots.

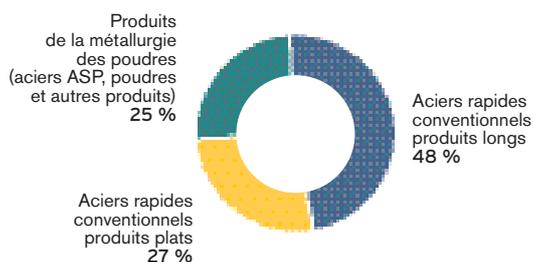
Des investissements de capacité pour préparer l'avenir

Pour soutenir le développement sur de nouveaux marchés, le programme d'investissement de la branche a été poursuivi. Outre la prise de contrôle de Peter Stubs (Grande-Bretagne), Erasteel a regroupé les deux sites américains de Fairfield (New Jersey) et Mc Keesport (Pennsylvanie) sur un site unique situé à Boonton (New Jersey).

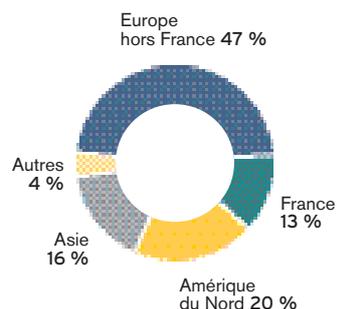
Ce regroupement devrait permettre d'optimiser les flux et de réduire les délais de livraison. Il s'accompagne d'un investissement de 5,3 millions de dollars dans un nouveau four de recuit.

A l'usine des Ancizes, un nouveau four de refusion

**Erasteel :
répartition des ventes 2002
par produit**



**Erasteel :
répartition des ventes 2002
par zone de consommation**





sous laitier est opérationnel depuis le second trimestre 2002. Par ailleurs, un investissement de 5 millions d'euros a été lancé à l'usine AD *Tecphy* de Firminy pour la fabrication de pièces destinées aux plates-formes de forages pétroliers en eaux profondes : un tour d'usinage de 18 mètres à commande numérique a été installé en 2002. Il sera complété par un four de traitement thermique, également capable de traiter des pièces de plus de 18 mètres. La seconde étape concernera la mise en service d'un tour parallèle à commande numérique et d'un second four de traitement thermique.

Le programme 40 000 tonnes de Pamiers (Ariège) qui comprend la construction d'une nouvelle unité destinée à la fabrication de pièces pour moteurs et structures pour l'aéronautique, dont une presse de 40 000 tonnes, avance conformément au planning. Les autorisations administratives ont été obtenues et les commandes des principaux outils ont été passées. Cette nouvelle unité devrait être opérationnelle début 2005.

La protection de l'environnement : une préoccupation croissante

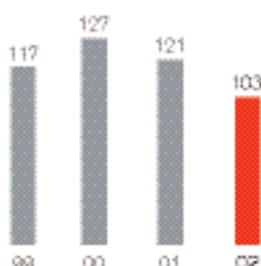
La Direction de la branche a décidé de lancer en septembre 2002 une campagne d'audits environnementaux sur douze sites européens (France et Suède). Les résultats sont attendus pour mars 2003. Ils seront suivis de plans d'action spécifiques par site. En outre, une démarche de certification ISO 14001 a été lancée : l'usine Erasteel de Commentry (Allier) a été désignée comme site pilote. Sur le terrain, les actions se sont centrées autour de deux axes : la situation des sols et la gestion des déchets.

En France, sept sites sur neuf ont procédé à des études de sols, étape préalable à la mise en place de mesures correctives. A l'usine Erasteel de Långshyttan (Suède), une décharge interne a été réhabilitée. Le contrôle des eaux souterraines autour du site se poursuit.

En ce qui concerne les déchets, la collecte sélective est opérationnelle sur l'ensemble des sites de la branche. A Pamiers (Ariège), une politique volontariste de gestion des déchets s'est traduite par des actions structurées avec réduction à la source, collecte sélective poussée et traitement optimisé. Elle s'accompagne d'un important dispositif de formation des salariés. ■

Branche Alliages : enregistrements de commandes

Consommation mondiale d'aciers rapides
(hors CEI et Chine, estimation Eramet)
Indice base 100 = 1993



en millions d'euros	2000	2001	2002	Variation 2002/2001 en %
Aubert & Duval Holding				
- pièces forgées et matricées	366	457	277	- 39
- produits longs et produits de spécialités	236	253	177	- 30
Sous-total	602	710	454	- 36
Erasteel	208	177	125	- 29
Total branche Alliages	810	887	579	- 35

Manganèse

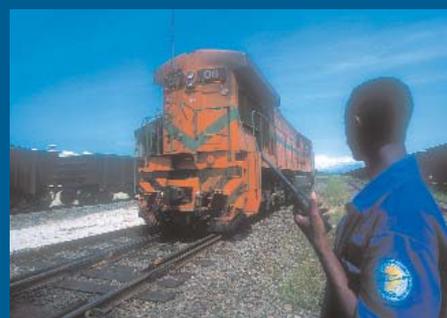
Eramet Manganèse est aujourd'hui le premier producteur mondial d'alliages de manganèse et dispose de la gamme de produits la plus étendue du marché.

Il est également le premier producteur mondial de produits à base de manganèse pour l'industrie chimique, destinés à la fabrication des piles électriques, des ferrites et utilisés dans les engrais et l'alimentation animale. A travers sa filiale Comilog, Eramet Manganèse est le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur grâce au gisement de Moanda (Gabon).

L'activité de la branche est totalement intégrée : du minerai aux ferroalliages et aux dérivés chimiques du manganèse.

Parallèlement, Eramet Manganèse a développé une activité de services à l'industrie : retraitement de catalyseurs issus de la pétrochimie et récupération des métaux dans les solutions issues de la fabrication des circuits imprimés.

La branche dispose d'un réseau de 16 sites industriels répartis sur 4 continents (Afrique, Asie, Europe, Amérique).





Des situations de marché contrastées

L'industrie sidérurgique mondiale a connu en 2002 une année de redressement avec une croissance d'environ 6 % (3 % hors Chine).

La production mondiale d'acier a atteint près de 903 millions de tonnes.

Cette année encore, la Chine a été le principal moteur de la croissance mondiale avec une hausse de la production sidérurgique estimée à 20 % par rapport à 2001. L'une des raisons de ce redressement a été la reconstitution des stocks après le déstockage massif réalisé fin 2001, notamment en Europe occidentale. Par ailleurs, on a constaté une bonne tenue des marchés asiatiques, à l'exception du Japon où la hausse de la production locale a été largement portée par les exportations, plus que par

(En millions d'euros)	2000	2001	2002
Chiffre d'affaires	953	920	879
Résultat d'exploitation	61	(3)	(20)
Marge brute d'autofinancement	92	43	26
Investissements	126	93	46
Effectifs	5 698	5 300	7 060

Eramet Manganèse



une hausse de la demande intérieure. Aux Etats-Unis, la production s'est maintenue au même niveau que l'année précédente et la reprise de l'activité chez quelques grands sidérurgistes au quatrième trimestre n'a pas été suffisante pour relancer la production américaine.

La consommation d'alliages de manganèse a bénéficié de cette meilleure orientation du marché sidérurgique mondial. Hors Chine, elle a augmenté de 1,8 % en 2002 par rapport à 2001.

La consommation d'alliages affinés, qui avait enregistré une forte baisse en 2001, a connu une hausse de 7 % en 2002, alors que celle de silicomanganèse n'a augmenté que de 1,5 % et celle de ferromanganèse haut carbone de 1 %. Les prix des alliages de manganèse sont restés bas durant le premier semestre 2002, malgré la légère reprise de la consommation, du fait des stocks accumulés en 2001 et d'une offre excédentaire. Ils se sont sensiblement améliorés à partir du troisième trimestre avec la fin du déstockage et en raison de certains problèmes chez les producteurs d'alliages. Cependant, en fin d'année, les prix étaient de nouveau en légère baisse du fait d'incertitudes de la demande et d'une offre abondante.

Les prix de vente d'Eramet Comilog ne se sont redressés qu'au cours des derniers mois de l'année 2002.

Les volumes de vente d'alliages d'Eramet Manganèse ont été fortement pénalisés tout au long de l'année par les difficultés rencontrées sur plusieurs sites de production. Une partie de ces pertes de production a cependant pu être compensée par la réduction des stocks et l'achat de produits à l'extérieur, ce qui a permis de préserver les relations commerciales avec les principaux clients.

En outre, la branche Manganèse a dû faire face à une concurrence accrue de pays à monnaies fortement dépréciées (Afrique du Sud, Brésil).

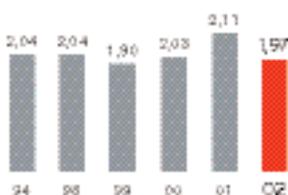
Dans ce contexte, les livraisons d'alliages de manganèse, y compris les produits achetés, ont atteint 958 700 tonnes, en recul de 6 % par rapport à 2001.

Le marché du minerai de manganèse a été marqué par une baisse du prix international de référence d'environ 7 % en 2002 par rapport à 2001.

Les ventes de minerai de la branche, hors Groupe, ont progressé de 47 % en 2002, revenant ainsi à un niveau normal, avec notamment les premières ventes de minerai aggloméré à des clients externes (Corée et Japon). Les ventes de produits spéciaux dont le chrome de haute pureté utilisé dans les superalliages pour l'aéronautique, de l'usine de Marietta (Ohio), ont enregistré une chute de 50 % par rapport à 2001, compte tenu du recul très marqué du marché.

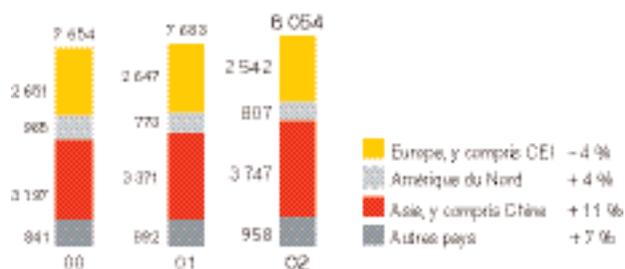
Prix du minerai de manganèse

Prix contractuel du minerai de manganèse exporté au Japon pour usage métallurgique (US dollar pour 1 % de manganèse contenu FOB Australie)



Consommation mondiale d'alliages de manganèse dans la sidérurgie*

(en milliers de tonnes)



Variation dans le monde 2002/2001 : + 5 %

* Estimation Eramet.



Sur le marché des dérivés chimiques du manganèse, la demande de bioxyde de manganèse électrolytique destiné aux piles alcalines est restée faible en raison notamment d'une réduction des stocks intermédiaires en début d'année.

Le marché américain est resté à un niveau très bas, comparable à celui de 1997, et ce pour la deuxième année consécutive.

La demande de ferrites, destinées à l'industrie électronique, est restée à un faible niveau, en recul de 35 % par rapport à 2000.

Enfin, la demande globale de sels et oxydes de manganèse destinés à l'agriculture est restée relativement stable.

Dans le domaine des services à l'environnement, le recyclage des solutions de cuivre issues des circuits imprimés a maintenu ses positions sur les différents marchés européens et les résultats sont demeurés satisfaisants.

L'activité de retraitement des catalyseurs pétroliers usés a confirmé les bons résultats enregistrés en 2001 avec un niveau élevé de production. Les prix du vanadium ont été soutenus par la décision du Département du commerce américain d'imposer des droits anti-dumping sur les importations en provenance d'Afrique du Sud et de Chine.

La production de minerai de la mine de Moanda (Gabon) a atteint 1 856 milliers de tonnes, soit une hausse de 3,6 % par rapport à 2001.

Au total, le chiffre d'affaires de la branche, à 879 millions d'euros, est en recul de 4,5 % par rapport à 2001, à périmètre comparable, et le résultat d'exploitation a été négatif de 20 millions d'euros. La branche Manganèse a mis en œuvre en 2002 un important plan d'économies, tout en poursuivant la montée en régime des investissements réalisés en 2001.

Renforcement de la compétitivité de la branche : réduction des coûts et recentrage sur le cœur de métier

Face à une situation difficile, la branche Manganèse a mis en œuvre en 2002 un important programme de réduction des coûts et d'adaptation des effectifs. Au niveau de la branche, les actions ont porté sur la réduction du besoin en fonds de roulement (stocks, comptes clients...), qui a diminué de 71 millions d'euros. Les actions ont également porté sur la fonction Achats avec un renforcement des structures.

La dégradation du marché du bioxyde de manganèse électrolytique destiné aux piles alcalines, des produits spéciaux fabriqués à l'usine de Marietta (Ohio),

Eramet Comilog Manganèse et la République populaire de Chine : huit années de coopération fructueuse

L'implantation d'Eramet Comilog en Chine remonte à 1995. Au cours des deux premières années, Eramet Comilog a mis en place une nouvelle gestion et a développé l'assistance technique. La crise financière asiatique de la fin des années 1990 a eu un impact négatif sur les deux "joint-ventures". Un plan de réduction de coûts a été mis en œuvre ; il a permis d'améliorer rapidement la position concurrentielle de deux unités de production d'alliages de manganèse. Six années après, on constate que grâce aux transferts de technologie, la productivité de l'usine de Guangxi s'est améliorée de façon importante et que la consommation de coke a été réduite.

Eramet Manganèse



et les résultats décevants des usines norvégiennes, aggravés par la hausse de la couronne norvégienne, ont entraîné la mise en place de mesures de réduction d'effectifs. Les effectifs totaux de la branche ont été réduits de 200 personnes en 2002 et des plans de réduction sont prévus en Belgique et en Norvège. Les effectifs d'Erachem Comilog en Belgique devraient ainsi être réduits de 12 % sur l'année 2003 et le premier semestre 2004. Ceux d'Eramet Norway devraient décroître d'une centaine de personnes à l'horizon 2004, soit une baisse de 9 %, avec une première réduction de 50 personnes en 2003.

Par ailleurs, la stratégie de recentrage de la branche sur son cœur de métier a conduit en 2002 à la signature de deux protocoles d'accord portant, l'un, sur la cession de l'activité Noir de carbone au groupe Imerys et, l'autre, de l'usine de Sadaci, située près de Gand (Belgique), spécialisée dans la production de ferrovanadium et de molybdène, à la société chilienne Molymet.

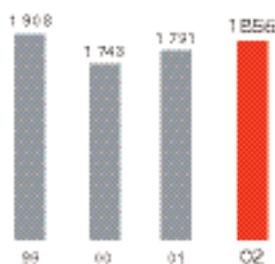
A fin 2002, l'endettement net de la branche a été réduit de 20 %, soit une réduction de 50 millions d'euros.

Poursuite de la montée en production des nouveaux équipements

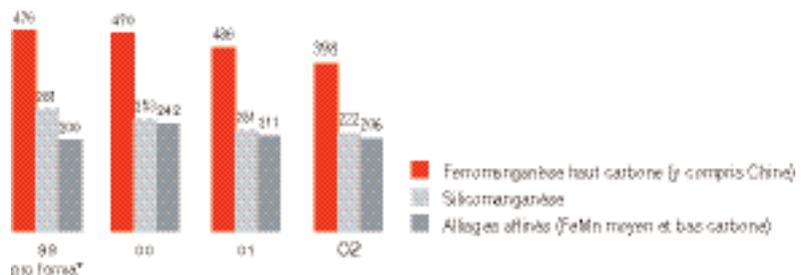
Les investissements démarrés en 2001 et destinés à améliorer la compétitivité des usines d'alliages de manganèse ont rencontré en 2002 une succession de difficultés techniques. La modification des équipements a permis d'apporter une solution à ces problèmes.

Au Gabon, l'unité d'enrichissement et d'agglomération de Moanda a connu une montée en puissance plus lente que prévue. Toutefois, en fin d'année, d'importants progrès ont pu être enregistrés dans le fonctionnement de l'unité d'agglomération, tant en termes de capacité de production, avec un fonctionnement à 85 % des capacités, que de qualité de la granulométrie du produit, avec une forte réduction du taux de fines. La production totale de minerai, y compris l'aggloméré, est en progression de 4 % par rapport à 2001 avec 1 856 000 tonnes. En ce qui concerne le Transgabonais qui achemine, sur près de 600 km, le minerai de la mine de Moanda jusqu'au port minéralier d'Owendo à Libreville, un accord satisfaisant a été conclu fin septembre sur les conditions de péage avec le concessionnaire et les discussions se poursuivent en ce qui concerne les conditions d'entretien des voies.

Comilog
Production de minerai de manganèse
(y compris aggloméré) à Moanda (Gabon)
(en milliers de tonnes)



Production d'alliages de manganèse pour la sidérurgie
(en milliers de tonnes)



* Pour l'ensemble des usines d'Eramet Manganèse, sur une base annuelle, y compris la production des usines acquises auprès d'Elkem le 30 juin 1999.



A l'usine Comilog France de Boulogne-sur-Mer, le haut-fourneau 7, dont la rénovation a été couplée avec la construction du Complexe industriel de Moanda (CIM), a connu une année très difficile avec deux incidents techniques importants en mars et juin 2002 qui ont nécessité des arrêts de longue durée et des aménagements de conception. Les pertes de production n'ont été que partiellement compensées par la bonne marche du haut-fourneau 5. Le haut-fourneau 7 a pu être remis en marche fin septembre, comme prévu, et l'objectif est d'atteindre les performances nominales d'ici la fin 2003.

Ces incidents ont conduit à modifier la conception de certains équipements et à revoir les procédures d'exploitation de ces nouveaux outils de production.

En Norvège, la modification de la composition de la charge des fours a perturbé la marche de deux des quatre fours électriques. Ces difficultés ont été résolues au cours du troisième trimestre 2002. Par ailleurs, la réfection de la cuve et des réfractaires du four 12 de l'usine de Sauda s'est bien déroulée. Les investissements de traitement des gaz mis en place sur les sites de Porsgrunn et Sauda ont dépassé les objectifs attendus, tant en termes de réduction de la quantité de poussières émises que de sécurité de fonctionnement.

Eramet Comilog a renforcé sa présence en République populaire de Chine en acquérant en septembre 2002 l'usine de Guilin, située dans la province de Guangxi. Cette unité de production d'alliages de manganèse comporte quatre hauts-fourneaux, deux fours électriques, une centrale électrique ainsi qu'une chaîne d'agglomération. Au moment de l'acquisition, ces divers équipements ne fonctionnaient que partiellement.

Un important programme de modernisation et d'amélioration des performances des équipements a été lancé ; il permettra à terme à cette usine d'être l'une des plus compétitives de Chine, pays qui connaît actuellement une forte croissance de la production d'acier.

Une démarche volontariste en matière de sécurité et de protection de l'environnement

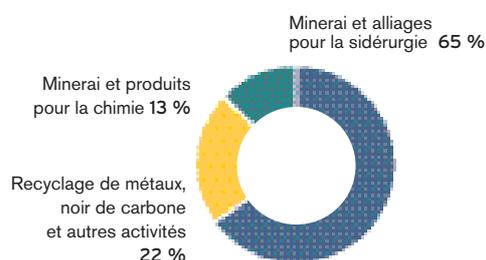
Malgré la mise en place de plans d'action visant à améliorer la sécurité des personnes et des installations, notamment à Boulogne-sur-Mer à la suite de l'audit réalisé fin 2001, les résultats Sécurité de la branche se sont légèrement dégradés en 2002, en particulier au Gabon. Les efforts entrepris depuis trois ans devront être renforcés par une plus grande implication de l'encadrement.

La branche a fait de la protection de l'environnement l'une des composantes essentielles de sa politique industrielle.

Que ce soit au Gabon, avec l'unité d'enrichissement et d'agglomération, à Boulogne-sur-Mer, avec le système d'épuration sèche des poussières du haut-fourneau rénové, ou en Norvège, avec les équipements de traitement des gaz, la branche intègre la préoccupation environnementale très en amont dans ses décisions d'investissement.

En 2002, les efforts ont porté sur la structuration des équipes Environnement à l'usine Comilog France de Boulogne-sur-Mer ainsi que sur l'engagement dans une démarche de certification de type ISO 14001. ■

Répartition du chiffre d'affaires par activité



Nickel

Eramet est le premier producteur mondial de ferronickel, alliage développé spécifiquement pour l'industrie des aciers inoxydables.

Le Groupe figure également parmi les trois premiers producteurs mondiaux de nickel haute pureté utilisé dans les superalliages pour l'aéronautique et la production d'énergie.

Par ailleurs, le Groupe est l'un des cinq premiers producteurs de nickel du monde occidental.

Eurotungstène, sa filiale à 51 %, implantée près de Grenoble, produit des poudres de cobalt ultra-fines pour le marché des outils diamantés et des poudres de tungstène utilisées dans la fabrication de carbures cimentés destinés à l'usinage des métaux.

(En millions d'euros)	2000	2001	2002
Chiffre d'affaires	564	485	501
Résultat d'exploitation	165	41	73
Marge brute d'autofinancement	205	85	108
Investissements	24	36	40
Effectifs	2 346	2 333	2 357





Redressement du marché des aciers inoxydables, hausse des prix du nickel

Malgré une situation économique mondiale déprimée, hors Chine, la production mondiale d'acier inoxydable austénitique a progressé de plus de 7 %, faisant suite à un recul de près de 3 % en 2001. Cette bonne performance s'explique en partie par la fin du déstockage dans toute la filière.

Par ailleurs, la faiblesse de la demande en Europe et au Japon a été compensée par une progression de la demande d'inox en Chine, de l'ordre de 20 %. Les disponibilités de chutes d'acier inox recyclées ont

enregistré une nouvelle baisse entraînant une hausse de la consommation de nickel primaire dans l'acier inoxydable de 12 % en 2002. En Chine, la demande de nickel a continué de progresser rapidement du fait de la délocalisation vers ce pays d'industries consommatrices de nickel, notamment dans le nickelage et les batteries au nickel. Par ailleurs, la Chine, qui consomme aujourd'hui près de 20 % de l'inox mondial, est engagée dans le développement rapide de sa propre production intégrée d'inox. En revanche, le marché mondial des superalliages destinés à l'aéronautique et aux turbines terrestres ainsi que le marché de l'électronique (batteries et alliages nickel-fer) ont été très déprimés en 2002.

Eramet Nickel



Au total, la demande mondiale de nickel a progressé de 5,3 % en 2002, atteignant 1 155 000 tonnes. L'offre mondiale de nickel a connu une progression de 2,3 %, en retrait par rapport à la croissance attendue. Les producteurs australiens utilisant des procédés basés sur la mise en solution acide ont continué d'enregistrer des performances inférieures aux objectifs. En outre, d'autres producteurs ont également connu des difficultés dans la montée en production de leurs équipements.

Les exportations de nickel russe ont progressé d'environ 45 % en 2002, à 276 000 tonnes. Une part importante de cette augmentation (60 000 tonnes) est constituée par le transfert de stocks accumulés de 1999 à 2001, en Russie, par la société Norilsk Nickel, vers des lieux de stockage situés hors de Russie, afin de servir de garantie bancaire pour des crédits obtenus par Norilsk Nickel.

Le marché mondial du nickel a été très proche de l'équilibre, l'excédent n'étant que de l'ordre de 10 000 tonnes.

Les stocks de nickel au LME étaient, à fin 2002, de 22 000 tonnes et les stocks des producteurs occidentaux se situaient à un niveau faible.

Au total, les stocks de nickel mondiaux, dans les entrepôts agréés par le London Metal Exchange, chez les producteurs et chez les négociants, ne représentaient qu'environ 10 semaines de consommation à fin 2002, niveau relativement faible.

L'essentiel des stocks mondiaux excédentaires n'est plus contrôlé aujourd'hui que par un seul

acteur, le producteur russe Norilsk Nickel.

Les choix de ce dernier en matière de volumes vendus auront donc un poids plus déterminant que jamais sur le marché du nickel.

Le cours moyen du nickel au LME en 2002 (6 775 dollars US/tonne, soit 3,07 dollars US/lb) a augmenté de 13,9 % par rapport à 2001 (5 950 dollars US/tonne, soit 2,70 dollars US/lb), le cours atteignant 7107 dollars US/tonne (3,22 dollars US/lb) en moyenne au quatrième trimestre.

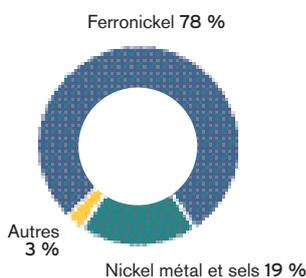
Il est à noter que, jusqu'au démarrage de nouveaux grands projets, prévus au plus tôt en 2006, les possibilités d'augmentation de la production mondiale de nickel durant les prochaines années sont très limitées. Le marché du nickel pourrait donc se trouver en situation de déficit si l'économie mondiale retrouvait son rythme de croissance moyen sur le long terme. Eramet, avec le projet d'accroissement de capacité en cours de réalisation, est donc bien placé pour bénéficier pleinement de cette situation favorable, dès son démarrage, en 2004.

Maintien des performances commerciales

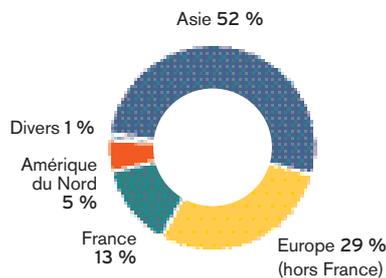
En 2002, les livraisons totales de produits nickélifères ont atteint 59 122 tonnes, en légère baisse par rapport à 2001.

Les ventes de ferronickel SLN 25[®] ont légèrement augmenté, à 47 799 tonnes, dans un

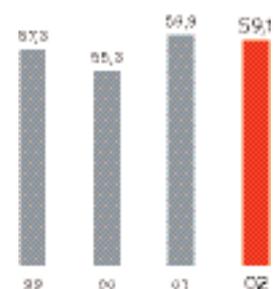
Répartition des ventes consolidées par produit

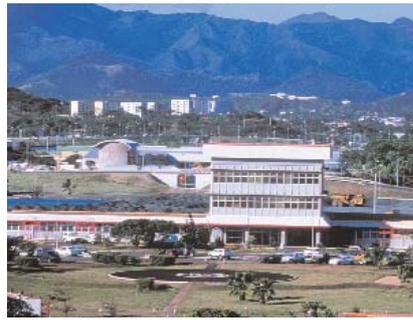


Répartition des ventes consolidées par zone de consommation



Livraisons consolidées de nickel (en milliers de tonnes)





contexte de marché très favorable. La part des ventes de ferronickel vers l'Asie a augmenté, tandis que la demande américaine reculait fortement. Le premier contrat de vente de ferronickel de la SLN en Chine a été signé en décembre 2002. Afin de préparer l'arrêt de production d'un four électrique pour environ quatre mois, début 2004, dans le cadre de l'augmentation de capacité à 75 000 tonnes, la constitution d'un stock de ferronickel a débuté, permettant ainsi de maintenir un niveau de vente normal en 2004.

Les livraisons de la raffinerie du Havre-Sandouville (métal et chlorure de nickel) ont reculé de 7,5 %. Le recul est plus marqué pour le métal de haute pureté Nickel HP®, qui a souffert du retournement brutal du marché des superalliages. Les ventes de chlorure de nickel SELNIC® ont été stables, malgré un marché de la galvanoplastie difficile. L'accent a été mis sur le développement de produits à forte valeur ajoutée.

De son côté, Eurotungstène a connu une année moins favorable en raison du recul de ses principaux marchés après les résultats records de 2001. Le chiffre d'affaires est en baisse de 18 % à 34,8 millions d'euros du fait de la chute de plus de 30 % du marché des carbures cémentés ainsi que

de la baisse des prix des métaux. Néanmoins, la société a accru sa part de marché et ses volumes de vente dans les outils diamantés grâce à une augmentation de 22 % des ventes de Next®, poudres polymétalliques, et au maintien des ventes de poudres de cobalt. Les résultats financiers sont restés à un niveau satisfaisant.

Au total, le chiffre d'affaires de la branche a augmenté de 3,3 % à 501 millions d'euros et le résultat d'exploitation a progressé de 78 %, atteignant 73 millions d'euros.

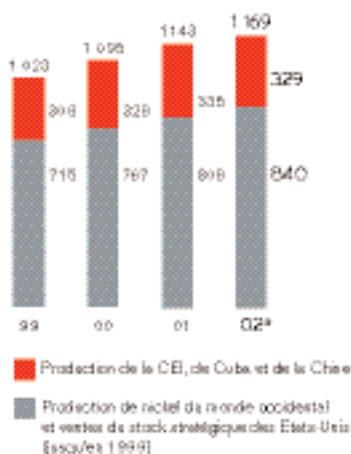
La branche Nickel a poursuivi ses actions d'amélioration des performances, tout en s'efforçant de produire à pleine capacité.

Produire à pleine capacité et améliorer les performances

En Nouvelle-Calédonie, la production métallurgique de l'usine de Doniambo a progressé de 1,5 % à 59 867 tonnes de nickel, sous forme de ferronickel et de matte, à comparer à 58 973 tonnes en 2001.

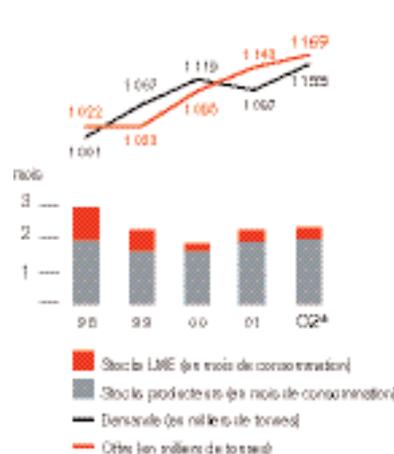
La production minière, hors latérites, s'est élevée à 2 612 173 tonnes, légèrement en deçà du niveau atteint en 2001. Elle a été pénalisée par de nombreux

Offre de nickel dans le monde (en milliers de tonnes)



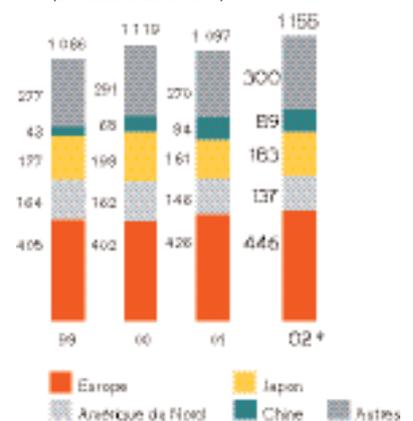
* Estimation Eramet.

Offre et demande de nickel dans le monde



* Estimation Eramet.

Consommation apparente mondiale de nickel (en milliers de tonnes)



* Estimation Eramet.

Eramet Nickel



conflits sociaux, souvent d'origine externe à la SLN, qui ont entraîné une perte de production de 1 200 tonnes de nickel à l'usine de Doniambo. De plus, l'interruption de l'alimentation électrique venant du barrage de Yaté durant quinze jours, à la suite d'une rupture de la ligne, a entraîné une perte de production supplémentaire de 420 tonnes de nickel.

Compte tenu de ces pertes de production, de la moindre disponibilité en électricité d'origine hydro-électrique et du prix élevé du fioul, le prix de revient de la SLN a augmenté en 2002. Cependant, à conditions économiques inchangées, le prix de revient est resté à un niveau très voisin de celui de 2001.

Les actions visant à optimiser la production et à améliorer les performances se sont poursuivies. Un nouveau progiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) et des systèmes experts pour la conduite automatisée des fours sont installés ou en cours d'installation. En outre, un plan d'économies dans le domaine des achats a été lancé. Sur mines, les investissements destinés à améliorer la productivité des centres se sont poursuivis : un renouvellement et un renforcement important du parc d'engins miniers sont en cours.

A la raffinerie du Havre-Sandouville, la production de nickel (métal et chlorure de nickel) a été volontairement limitée à 11 444 tonnes, soit un recul de 12 % par rapport à 2001, afin de l'adapter aux difficiles conditions de marché. En conséquence, la production de cobalt à 175 tonnes est également en retrait de 12 %.

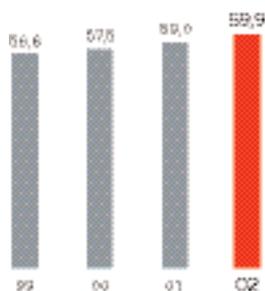
Des actions importantes ont été lancées visant à réduire les dépenses d'achat dans le domaine des réactifs chimiques et de la maintenance.

Par ailleurs, un programme de formation à l'entretien d'évaluation a été mené pour l'ensemble du personnel. Il s'inscrit dans une démarche de management par objectif dans les domaines de la qualité et de la sécurité.

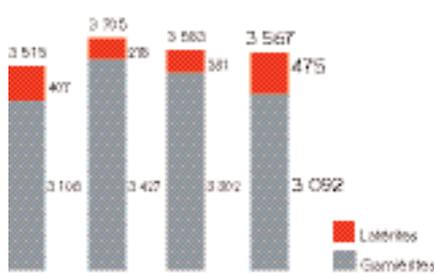
Le programme 75 000 tonnes, un enjeu majeur pour le futur

Le programme d'extension de capacité de production décidé fin juin 2001 par le Conseil d'Administration de la SLN et visant à porter la capacité de production de l'usine de Doniambo à 75 000 tonnes annuelles a progressé conformément au planning. A l'usine, les principaux contrats de maîtrise d'œuvre et de fourniture pour la réfection du four FD 10, ainsi que pour les équipements de conditionnement des poussières, ont été signés. Les travaux relatifs à la réfection du four, qui permettront une augmentation importante de sa puissance, s'effectuent en étroite collaboration entre les fournisseurs, la SLN et les équipes d'Eramet (Direction Technique et Centre de recherche de Trappes). Une installation pilote de ce four a été réalisée avec le concours de la société Demag, afin de tester en grandeur nature matériaux et équipements. A la mine de Tiébaghi, dont la production doit être multipliée par quatre pour atteindre un million de tonnes, les commandes d'engins miniers ont été

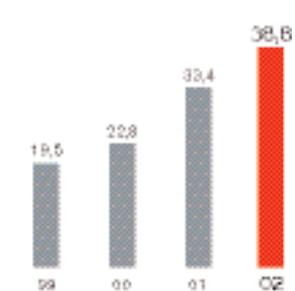
Production métallurgique de la SLN
(milliers de tonnes de nickel contenu dans le ferronickel et la matte)



Production minière de la SLN y compris les sous-traitants
(milliers de tonnes humides de minerai)



Investissements industriels (en M€)
Activité nickel (hors Eurotungstène)





passées et un important programme de formation des futurs conducteurs d'engins en liaison avec le Centre de formation aux techniques de la mine et des carrières (CFTMC) a été engagé.

Les appels d'offres sont en cours pour la création de stocks de minerai en bord de mer et la réalisation des installations de chargement en mer. En ce qui concerne l'usine d'enrichissement, les études de dimensionnement, le choix des équipements et les réflexions liées à la préservation de l'environnement se poursuivent.

Un plan d'accompagnement portant sur la formation, l'évolution des conditions de travail et des postes ainsi que sur l'organisation du travail durant l'arrêt du four à Doniambo a été lancé. Il vise à une bonne intégration du programme d'investissement au sein de la SLN. Dans ce cadre, une structure d'information et de concertation associant les partenaires sociaux et les principales directions de l'usine concernées par le programme SLN 75 a été mise en place. Une seconde structure identique est en cours d'installation à Tiébaghi pour travailler sur les thèmes de l'emploi et de la formation.

L'amélioration de la protection de l'environnement : un engagement fort pour les années à venir

En 2002, un programme de rénovation des électrofiltres des fours rotatifs a été lancé et il se poursuivra en 2003. Les rejets de poussières dans l'atmosphère ont été réduits de 30 % en 2002. Par ailleurs, un plan de gestion des déchets a été lancé.

Dans le cadre de l'autorisation d'exploitation relative au programme 75 000 tonnes, obtenue fin juillet, l'engagement a été pris de diviser par trois les émissions de poussières de l'usine de Doniambo dans l'atmosphère. Il est prévu de mettre en place de nouveaux équipements qui permettront de conditionner les poussières et d'installer un électrofiltre supplémentaire afin de réduire les rejets dans les fumées. Les actions destinées à revégétaliser les sites miniers ont connu cette année un nouveau développement avec des campagnes de semis hydrauliques : 5,7 hectares ont été revégétalisés en 2002 grâce à cette technique. Depuis 1994, ce sont 17 hectares de semis hydrauliques qui ont été réalisés et, au total, 55 hectares ont été revégétalisés. ■

Amélioration des rejets atmosphériques sur le site de Doniambo (Nouvelle-Calédonie)

Le bilan de l'année 2002 montre d'importants progrès par rapport à 2001 en matière de rejets de poussières à l'usine de Doniambo (Nouvelle-Calédonie) avec une diminution de 30 % des rejets totaux. Des progrès restent cependant à réaliser pour atteindre les valeurs fixées par le nouvel arrêté du 5 août 2002. Une mise en œuvre progressive des prescriptions est prévue par l'arrêté lui-même. Le démarrage de l'installation de conditionnement des poussières et d'un nouvel électrofiltre pour recycler les fumées des fours électriques prévu en 2003-2004 dans le cadre du projet d'extension de capacité du site devraient contribuer significativement à ces progrès. D'ores et déjà, les performances du four rotatif 11 ont été conformes aux exigences du nouvel arrêté puisque aucune moyenne journalière n'a dépassé le seuil réglementaire tout au long de l'année 2002.

Commentaires financiers 2002

Le périmètre des activités du Groupe est resté stable en 2002, les acquisitions et cessions réalisées étant de montants non significatifs et se compensant.

Les comptes de l'exercice 2002 sont donc directement comparables aux comptes de 2001.

Faits marquants de l'exercice

Si Eramet a bénéficié de la hausse des cours du nickel, notamment au second semestre de l'année, sa production et ses ventes ont été affectées négativement par des difficultés de production et l'affaiblissement de certains de ses marchés.

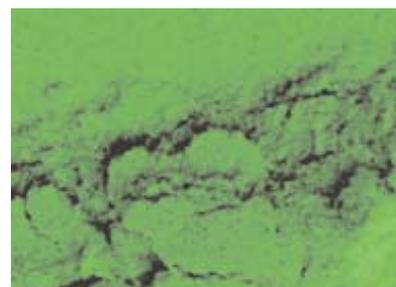
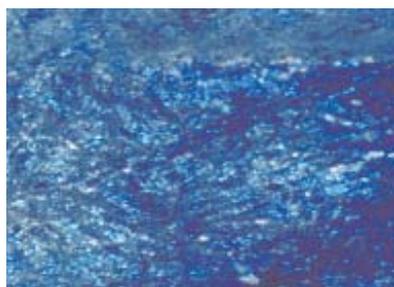
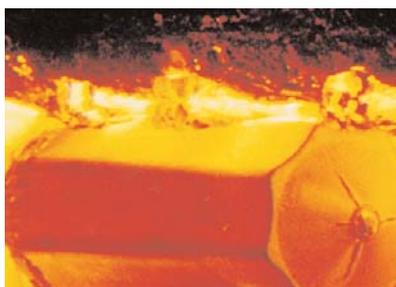
Dans la branche Nickel, malgré la forte demande de l'industrie des aciers inoxydables, les ventes de ferronickel ont faiblement progressé du fait, d'une part, de la nécessaire constitution de stocks dans le cadre du programme d'augmentation de la capacité à 75 000 tonnes et, d'autre part, d'incidents de production, partiellement d'origine externe.

Dans la branche Manganèse, les volumes de vente d'alliages de manganèse, en recul par rapport à 2001, ont été fortement pénalisés par les difficultés techniques rencontrées au Gabon sur l'unité d'enrichissement et d'agglomération de Moanda, à Boulogne-sur-Mer sur le haut-fourneau 7 et sur un four norvégien.

La chute des enregistrements de commandes dans l'aéronautique et les reports et annulations dans la production d'énergie ont provoqué une forte baisse d'activité au second semestre dans la branche Alliages.

Les effets de change pénalisent le résultat, le niveau du dollar US étant moins favorable qu'en 2001 et la couronne norvégienne s'étant notablement appréciée.

En ce qui concerne les investissements du Groupe, les projets majeurs d'accroissement de capacité de l'usine de Doniambo (programme 75 000 tonnes) et de l'usine de Pamiers, dont une presse de 40 000 tonnes, ont progressé conformément au planning. Les montants comptabilisés en 2002 sont encore faibles.



Compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, 2 096 M€, est en baisse de 6 % par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de la situation contrastée d'une branche à l'autre.

Le chiffre d'affaires d'Eramet Nickel s'est établi à 501 M€ et est en légère hausse (3 %), du fait de la hausse des prix du nickel (moyenne 2002 : 3,07 USD/lb à comparer à 2,70 USD/lb en 2001) et malgré la baisse du dollar.

Celui d'Eramet Manganèse s'est élevé à 879 M€, en recul de 4 %, la baisse des volumes commercialisés en alliages de manganèse (- 6 %), due aux difficultés de fonctionnement rencontrées sur plusieurs sites de production, n'ayant pu être que partiellement compensée par le redressement des prix de vente au cours des derniers mois de 2002 et par une forte augmentation des ventes de minerais hors Groupe.

Le chiffre d'affaires d'Eramet Alliages a atteint 720 M€, en recul de 13 %.

Celui de l'ensemble ADH a connu un repli de 11 %, concentré sur le second semestre de l'année et conséquemment à la chute de l'activité aéronautique et de la production d'énergie.

Celui d'Erasteel s'est replié de 13 % en raison de la baisse des marchés des aciers d'outillage.

Par ailleurs, les mouvements de périmètre dans la branche Alliages ont eu un effet de - 1 % sur le chiffre d'affaires.

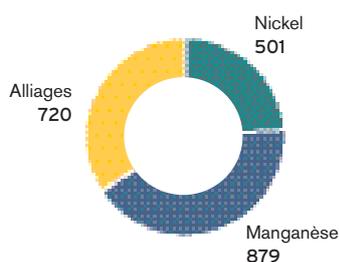
Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est en net repli à 49 M€, contre 96 M€ en 2001.

Cette évolution tient compte des variations contrastées suivantes :

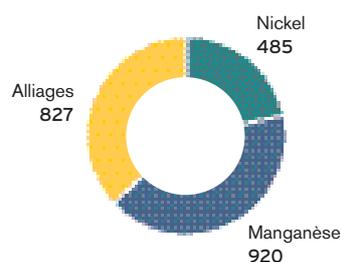
→ Une amélioration très sensible dans la branche Nickel, 73 M€ contre 41 M€ en 2001, du fait de la hausse du prix du nickel.

Chiffre d'affaires 2002
en millions d'euros



(Hors holding, éliminations et divers)

Chiffre d'affaires 2001
en millions d'euros



(Hors holding, éliminations et divers)

Commentaires financiers

→ Une dégradation dans la branche Manganèse, - 20 M€ pour - 3 M€ en 2001, malgré des gains de productivité importants, due principalement aux difficultés techniques de production, à l'effet de la forte appréciation de la couronne norvégienne sur les coûts de production d'Eramet Norway et à une légère baisse des prix des alliages de manganèse.

→ Une très forte dégradation dans la branche Alliages dont le résultat est de 1 M€ contre 67 M€ en 2001, en raison de la baisse de l'activité et des prix de vente, les mesures d'adaptation des structures engagées chez Erasteel et ADH (réduction des effectifs de 10 %) ne prenant leur plein effet qu'à compter de la fin de l'année.

Résultat financier

Le résultat financier est en très forte amélioration (14 M€ contre - 18 M€ en 2001), du fait de la réalisation de plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement, de l'effet du désendettement net moyen sur l'exercice, de résultats de change positifs et de la reprise de provisions financières.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à - 16 M€ ; il comprend pour l'essentiel des frais de restructuration engagés dans les branches Manganèse et Alliages et des dépréciations exceptionnelles de stocks dans la branche Alliages.

Amortissement des écarts d'acquisition

Compte tenu de la persistance des difficultés de la sidérurgie américaine, il est apparu prudent de déprécier les écarts d'acquisition de la filiale Eramet Marietta Inc. (- 14 M€) dans la branche Manganèse.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à 6 M€ (contre - 3 M€ en 2001), soit 0,23 € par action.

Résultat de la société mère

Le chiffre d'affaires d'Eramet S.A., qui, outre son rôle de holding, a également une activité industrielle et commerciale dans le domaine du nickel, s'est élevé à 548 M€ et son résultat net à 16 M€.

Dividendes

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de fixer à 1€ par action le dividende au titre de l'exercice 2002, soit une distribution globale de 25 M€.

Le dividende unitaire sera payable en espèces à hauteur de 0,50 € et, au choix de l'actionnaire, soit en espèces, soit en actions à hauteur de 0,50 €.

Compte de résultat consolidé

en millions d'euros

	2002	2001
Chiffre d'affaires	2 096	2 228
Résultat d'exploitation	49	96
Résultat financier	14	(18)
Résultat courant	63	78
Résultat exceptionnel	(16)	(67)
Résultat avant impôts des sociétés intégrées	47	11
Impôts sur les bénéfices	(22)	(10)
Résultat net des sociétés intégrées	25	1
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	2	2
Amortissement des écarts d'acquisition	(15)	(1)
Résultat consolidé	12	2
Intérêts minoritaires	(6)	(5)
Résultat net consolidé, part du Groupe	6	(3)



Financement

→ La marge brute d'autofinancement du Groupe qui s'établit à 187 M€ (211 M€ en 2001) et la forte réduction du besoin de fonds de roulement à 152 M€ permettent de dégager un excédent de trésorerie d'exploitation de 340 M€.

→ Les investissements nets se sont élevés à 141 M€ ; ils intègrent pour une faible part (20 M€) les premières dépenses liées aux très importants investissements de croissance interne décidés en 2001 (augmentation de la capacité de production de ferronickel et construction d'une nouvelle unité de fabrication de pièces moteur et de structure pour l'aéronautique).

→ Les dividendes versés en 2002, tant par Eramet S.A. que par les autres sociétés du Groupe non détenues à 100 %, s'élèvent à 36 M€ (contre 45 M€ en 2001).

→ Le capital a été augmenté de 10 M€ après exercice par des actionnaires de l'option qui était offerte pour le versement du dividende d'Eramet.

→ Au total ^(*), l'endettement net du Groupe a fortement diminué : - 71 M€ au 31 décembre 2002 contre - 254 M€ au 31 décembre 2001.

(*) après impact des écarts de conversion.

Flux de trésorerie consolidés

en millions d'euros

	2002	2001
Marge brute d'autofinancement	187	211
Variation du Besoin en fonds de roulement (augmentation) / réduction	152	(62)
Divers	1	2
Excédent de trésorerie d'exploitation	340	151
Investissements nets	(141)	(215)
Génération de fonds (à taux de change constant)	199	(64)
Distributions nettes	(26)	(44)
Variation de trésorerie nette (à taux de change constant)	173	(108)
Incidence des variations des taux de change	10	(6)
Variation de trésorerie nette	183	(114)

Commentaires financiers

Bilan

→ Le total des immobilisations est quasi inchangé : 1 181 M€ contre 1 206 M€ au 31 décembre 2001.

→ Les actifs circulants (hors trésorerie) sont en forte diminution (- 202 M€) à 1 156 M€ en raison de la baisse des stocks (672 M€ contre 797 M€) et des créances clients (354 M€ contre 413 M€).

Le plan de réduction des stocks dans les branches Manganèse et Alliages lancé en 2001 et renforcé début 2002 a ainsi atteint largement ses objectifs. Il sera poursuivi en 2003.

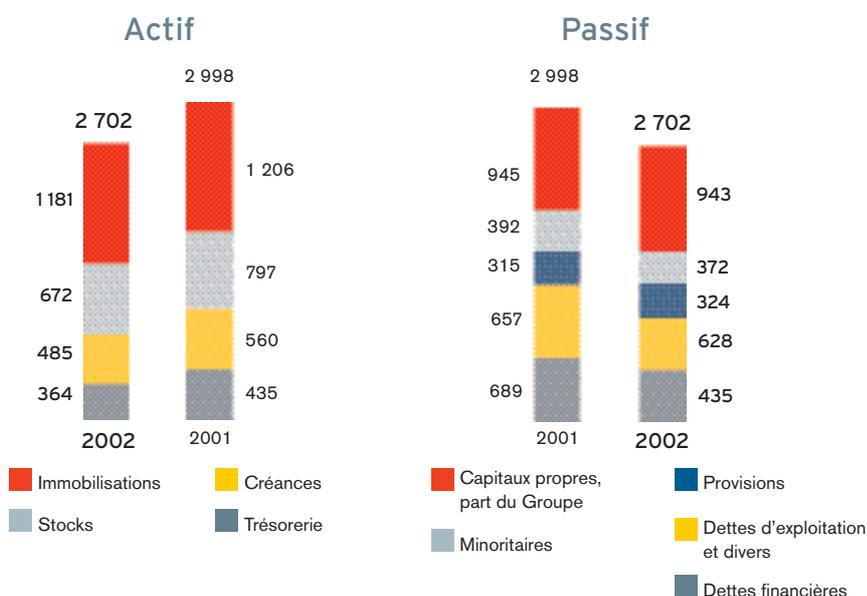
→ La trésorerie s'établit à 364 M€ en baisse par rapport à fin 2001 (435 M€) dans le cadre d'opérations d'optimisation des actifs et passifs financiers.

→ Les capitaux propres consolidés sont quasi-inchangés, stables à 1 315 M€.

→ L'endettement financier net de 71 M€ ne représente que 5 % des capitaux propres ⁽¹⁾.

Bilan consolidé

en millions d'euros



(1) En assimilant le solde de l'indemnité minière à une dette financière, l'endettement financier net n'excéderait pas 14 % des capitaux propres consolidés.

Rapport annuel 2002

Comptes, notes financières et résolutions proposées
par le Conseil d'Administration du 26 mars 2003

S o m m a i r e

Etats financiers consolidés

- 48 Bilan
- 49 Compte de résultat
- 50 Tableau de flux de trésorerie
- 51 Tableau de variation des capitaux propres
(part du Groupe)
- 53 Annexes
- 73 Rapport des Commissaires aux comptes
- 74 Projet de résolutions
- 82 Loi NRE

Conseil d'Administration à l'issue de la réunion du 26 mars 2003

Président-Directeur Général
Jacques Bacardats

Administrateurs**Principales fonctions occupées**

Jacques Bacardats	Président-Directeur Général d'Eramet ⁽⁵⁾
Robert Castaigne	Directeur financier et membre du Comité Exécutif de TotalFinaElf ⁽¹⁾
Cyrille Duval	Directeur Général Délégué de SORAME et CEIR ⁽¹⁾
Edouard Duval	Président-Directeur Général de SORAME ⁽¹⁾
Georges Duval	Administrateur de SORAME et CEIR (Vice-Président, Directeur Général délégué d'Eramet) ⁽¹⁾
Patrick Duval	Président-Directeur Général de CEIR ⁽¹⁾
François Henrot	Associé-Gérant Rothschild & Cie ⁽¹⁾
Pascal Lafleur	Administrateur de sociétés ⁽²⁾
Jean-Lucien Lamy	Président-Directeur Général de FCI, branche connectique d'AREVA ⁽⁴⁾
George T. Lowy	Ancien Directeur associé de la société d'avocats Cravath, Swaine & Moore (New York) ⁽¹⁾
Louis Mapou	Directeur Général de l'ADRAF (Nouvelle-Calédonie) ⁽²⁾
Jacques Rossignol	Ancien Directeur Général d'Arianespace ⁽¹⁾
Wilhelm Scheider	Ancien Président de Krupp GmbH (Krupp Holding) ⁽¹⁾
Antoine Treuille	Executive Managing Director de Mercantile Capital Partners ⁽¹⁾
AREVA représentée par Frédéric Tona	Directeur du Pôle Mines et Chimie de Cogema ⁽³⁾

Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit	4, rue Auber – 75009 Paris
Deloitte Touche Tohmatsu	185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

(1) Administrateur élu par l'Assemblée Générale du 21 juillet 1999, pour un mandat de 4 ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

(2) Administrateur coopté lors du Conseil d'Administration du 29 mars 2001 et ratifié par l'Assemblée Générale du 30 mai 2001, le mandat s'achevant à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

(3) Administrateur coopté lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2002, et ratifié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2002, le mandat s'achevant à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

(4) Administrateur coopté lors du Conseil d'Administration du 23 mai 2002, sous réserve de la ratification par l'Assemblée Générale du 21 mai 2003, le mandat s'achevant à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

(5) Administrateur coopté lors du Conseil d'Administration du 26 mars 2003, sous réserve de la ratification par l'Assemblée Générale du 21 mai 2003, le mandat s'achevant à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002, et élu Président-Directeur Général.

Comptes consolidés

Bilan (en millions d'euros)

Actif	Notes	Exercices au 31 décembre		
		2002	2001	2000
Ecarts d'acquisition	5	51	57	53
Immobilisations incorporelles		87	69	72
Immobilisations corporelles		977	1 014	971
Immobilisations financières		47	54	117
Titres mis en équivalence	6	19	12	14
Total de l'actif immobilisé	3,4	1181	1206	1227
Stocks et en-cours	7	672	797	725
Clients et comptes rattachés	8	354	413	462
Autres créances et comptes de régularisation	9	131	147	108
Trésorerie	10	364	435	481
Total de l'actif circulant		1521	1792	1776
Total de l'actif		2 702	2 998	3 003

Passif	Notes	Exercices au 31 décembre		
		2002	2001	2000
Capital		76	75	75
Primes		204	195	194
Réserves consolidées		647	661	594
Ecarts de conversion		10	17	11
Résultat net		6	(3)	107
Capitaux propres part du Groupe		943	945	981
Intérêts minoritaires	11	372	392	373
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1315	1337	1354
Provisions pour risques et charges	12	324	315	323
Emprunts et dettes financières	13	435	689	621
Fournisseurs et comptes rattachés		209	271	278
Autres dettes et comptes de régularisation	14	419	386	427
Total des dettes		1063	1346	1326
Total du passif		2 702	2 998	3 003

Compte de résultat (en millions d'euros)

Exercices au 31 décembre				
	Notes	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	3	2 096	2 228	2 287
Autres produits d'exploitation		34	33	33
Achats consommés		(858)	(837)	(752)
Charges de personnel		(496)	(508)	(508)
Autres charges d'exploitation		(539)	(609)	(564)
Impôts et taxes		(52)	(56)	(54)
Dotations aux amortissements		(151)	(145)	(134)
Dotations aux provisions (net)		15	(10)	(7)
Résultat d'exploitation	3	49	96	301
Résultat financier	19	14	(18)	(28)
Résultat courant des sociétés intégrées		63	78	273
Résultat exceptionnel	20	(16)	(67)	(3)
Impôts sur les résultats	21	(22)	(10)	(83)
Résultat net des sociétés intégrées		25	1	187
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	6	2	2	(24)
Dotations sur écarts d'acquisition (net)		(15)	(1)	(1)
Résultat net de l'ensemble consolidé		12	2	162
Intérêts minoritaires	11	(6)	(5)	(55)
Résultat net part du Groupe		6	(3)	107
Résultat par action (€)		0,23	(0,13)	4,42
Résultat dilué par action (€)		0,23	(0,13)	4,40

La production stockée pour les exercices 2001 et 2000 a été reclassée en achats consommés pour respectivement 67 et 47 millions d'euros.

Tableau de flux de trésorerie (en millions d'euros)

	Notes	Exercices au 31 décembre		
		2002	2001	2000
Activité				
Résultat net des sociétés intégrées		25	1	187
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				
– Amortissements et provisions		144	215	143
– Variation des impôts différés		14	(5)	40
– Résultat sur cessions d'éléments d'actif		4		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3	187	211	370
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		1	2	2
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	15	152	(62)	(46)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		340	151	326
Opérations d'investissement				
Acquisition d'immobilisations		(148)	(201)	(299)
Cession d'immobilisations		17	16	9
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations		4	(23)	16
Incidence des variations de périmètre		(8)	(2)	(10)
		(135)	(210)	(284)
Indemnité Nouvelle-Calédonie				
– Montant inclus dans le résultat		(6)	(5)	(5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(141)	(215)	(289)
Opérations sur fonds propres				
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(28)	(31)	(28)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(8)	(14)	(10)
Augmentations de capital		10	1	16
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres		(26)	(44)	(22)
Incidence des variations de cours des devises		10	(6)	(9)
Diminution/(augmentation) de l'endettement net	16	183	(114)	6
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	16	(254)	(140)	(146)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	16	(71)	(254)	(140)

Tableau de variation des capitaux propres (part du Groupe)

(en millions d'euros)	Nombre moyen pondéré d'actions	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat net	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 1999		24 431 596	75	183	619	7	27	911
Distribution de dividendes					(1)		(27)	(28)
Affectation aux reports à nouveau et réserves								
Augmentations de capital en espèces		267 764		11				11
Augmentations de capital en nature								
Application du règlement 99/02								
Actions propres					(18)			(18)
Autres variations des réserves consolidées					(6)			(6)
Variation des écarts de conversion						4		4
Résultat de l'exercice 2000	24 208 492						107	107
Capitaux propres au 31 décembre 2000		24 699 360	75	194	594	11	107	981
Distribution de dividendes							(31)	(31)
Affectation aux reports à nouveau et réserves					76		(76)	
Augmentations de capital en espèces		24 000		1				1
Augmentations de capital en nature								
Actions propres					(7)			(7)
Autres variations des réserves consolidées					(2)			(2)
Variation des écarts de conversion						6		6
Résultat de l'exercice 2001	24 172 050						(3)	(3)
Capitaux propres au 31 décembre 2001		24 723 360	75	195	661	17	(3)	945
Distribution de dividendes					(28)			(28)
Affectation aux reports à nouveau et réserves					(3)		3	
Augmentations de capital en espèces		324 683	1	9				10
Augmentations de capital en nature								
Application du règlement 2000/06					20			20
Actions propres								
Autres variations des réserves consolidées					(3)			(3)
Variation des écarts de conversion						(7)		(7)
Résultat de l'exercice 2002	24 275 188						6	6
Capitaux propres au 31 décembre 2002		25 048 043	76	204	647	10	6	943

Au 31 décembre 2002, Eramet SA détenait 549 933 actions propres, achetées pour l'essentiel au cours des années 2000 et 2001 en vertu du programme de rachat dont la note d'information a été publiée le 02/07/1999 et approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 21/07/1999. Eu égard aux objectifs formulés dans la note d'information, le montant total des rachats a été imputé sur les capitaux propres.

En 2002, les dividendes distribués au titre de 2001 ont été de 28 M€, dont 10 M€ par la conversion de 324 333 actions, qui a généré une augmentation de capital d'un même montant.

La levée de 350 options de souscription au cours de l'exercice a contribué également à l'augmentation des capitaux propres. Des options de souscription et d'achat d'actions avaient été attribuées à des membres du personnel et des dirigeants du

Groupe au cours des exercices antérieurs, en vertu d'autorisations données par :

- l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 1994 pour un nombre maximal de 771 657 avant le 30 septembre 1994 ;
- l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 1995 pour un nombre maximal de 350 000 avant le 8 juin 2000 (autorisation annulée pour la partie non utilisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 1998) ;
- l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 1998 pour un nombre maximal de 350 000 avant le 27 mai 2003 ;
- l'Assemblée Générale Mixte du 21 juillet 1999 pour un nombre maximal de 500 000 avant le 21 juillet 2004.

(Suite page 52)

Comptes consolidés

Suite de la page 51

Tableau de variation des capitaux propres (part du Groupe)

Options de souscription et d'achat d'actions

Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre de bénéficiaires au 01.01.2002	Nature ⁽¹⁾	Options					Echéance des plans	
						Attribuées	Exercées ou prescrites avant le 01.01.2002	Exercées en 2002	Prescrites en 2002	Restant à exercer à compter du 01.01.2003		Nombre de bénéficiaires au 01.01.2003
15.06.1994	15.09.1994	35,83 €	3 791		S	770 253	(770 253)					14.09.2001
08.06.1995	08.06.1995	45,73 €	31	25	S	70 000	(11 600)			58 400	25	07.06.2003
08.06.1995	17.12.1996	37,50 €	38	31	S	114 400	(22 680)	(350)		91 370	31	16.12.2004
08.06.1995	16.12.1997	33,08 €	39	36	S	104 500	(7 800)			96 700	36	15.12.2005
21.07.1999	15.09.1999	47,14 €	5 646	5 259	A	423 450	(29 025)			394 425	5 259	14.09.2007
27.05.1998	14.12.1999	54,00 €	80	76	A	166 500	(5 500)			161 000	76	13.12.2007 ⁽²⁾
27.05.1998	12.12.2001	32,60 €	61	61	S	153 000				153 000	61	11.12.2009 ⁽³⁾
Total						1 802 103	(846 858)	(350)		954 895		

(1) S = options de souscription.

A = options d'achat.

(2) Les actions ne peuvent pas être vendues avant le 14 décembre 2004.

(3) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12 décembre 2003. Les actions ne peuvent pas être vendues avant le 14 décembre 2005.

Annexes

1. Faits marquants

1.1 Activité

Le périmètre des activités du Groupe est resté stable en 2002, les acquisitions et cessions réalisées étant de montants non significatifs et se compensant. Les comptes de l'exercice 2002 sont donc directement comparables aux comptes de 2001.

Si Eramet a bénéficié de la hausse des cours du nickel, notamment au second semestre de l'année, sa production et ses ventes ont été affectées négativement par des difficultés de production et l'affaiblissement de certains de ses marchés.

Dans la branche Nickel, malgré la forte demande de l'industrie des aciers inoxydables, les ventes de ferronickel ont faiblement progressé du fait, d'une part, de la nécessaire constitution de stocks dans le cadre du programme d'augmentation de la capacité à 75 000 tonnes et, d'autre part, et d'incidents de production, partiellement d'origine externe.

Dans la branche Manganèse, les volumes de vente d'alliages de manganèse, en recul par rapport à 2001, ont été fortement pénalisés par les difficultés techniques rencontrées au Gabon sur l'unité d'enrichissement et d'agglomération de Moanda, à Boulogne-sur-Mer sur le haut-fourneau 7 et sur un four norvégien.

La chute des enregistrements de commande dans l'aéronautique et les reports et annulations dans la production d'énergie ont provoqué une forte baisse d'activité au second semestre dans la branche Alliages.

Les effets de change pénalisent le résultat, le niveau du dollar US étant moins favorable qu'en 2001 et la couronne norvégienne s'étant notablement appréciée.

En ce qui concerne les investissements du Groupe, les projets majeurs d'accroissement de capacité de l'usine de Doniambo (programme 75 000 tonnes) et de l'usine de Pamiers, dont une presse de 40 000 tonnes, ont progressé conformément au planning. Les montants comptabilisés en 2002 sont encore faibles.

1.2 Changements de méthode

A compter du 1^{er} janvier 2002, les changements de méthode suivants ont été appliqués :

- application du règlement n° 2000-06 du CRC entraînant la reprise par capitaux propres (part du Groupe) des provisions pour 24 M€ ;
- valorisation des stocks de nickel sur la base de la méthode D.E.P.S. (dernier entré premier sorti) entraînant une diminution des réserves du Groupe de 4 M€.

Les informations afférentes à ces changements de méthodes sont présentées dans les notes 7, 11 et 12.

2. Principes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

Il est fait application des dispositions du règlement n° 1999-02 du CRC depuis l'exercice 1999 et du règlement n° 2000-06 du CRC à compter du 1^{er} janvier 2002.

2.2 Principes de consolidation

2.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées à plus de 50 % par le Groupe et dont, d'une part, l'investissement du Groupe et, d'autre part, le chiffre d'affaires, le total du bilan et les capitaux propres sont considérés comme significatifs, sont consolidées par intégration globale.

Les entreprises sur lesquelles est exercée une influence notable et dont, d'une part, l'investissement du Groupe et, d'autre part, le chiffre d'affaires, le total du bilan et les capitaux propres sont considérés comme significatifs sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation figure dans la note 25.

2.2.2 Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la part, acquise des capitaux propres retraités selon les principes du Groupe est allouée en tout ou partie aux actifs et passifs acquis. Le solde éventuel, constituant l'écart d'acquisition, est amorti sur une durée fixée en relation avec l'activité économique et la spécificité de l'acquisition, mais n'excédant pas 20 ans.

Les écarts d'acquisition sont sortis de l'actif l'exercice suivant celui de leur total amortissement.

2.2.3 Méthodes de conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de bilan (hors capitaux propres) sont convertis en euros au taux de clôture de l'exercice.

Les capitaux propres (hors résultat) sont conservés au taux historique, le résultat de l'exercice étant converti au taux moyen de l'exercice.

Les comptes de charges et de produits ainsi que les flux de trésorerie sont convertis en euros au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de taux différents sont répartis entre les capitaux propres consolidés et les intérêts minoritaires.

2.2.4 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, corrigé des effets de dilution potentiels.

2.3 Règles et méthodes comptables appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultat

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les montants immobilisés au titre du domaine minier ne concernent que les apports d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974.

L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée

Comptes consolidés

aux réserves estimées à l'origine ou de la durée de la concession.

Les dépenses de géologie de l'année sont immobilisées et entièrement amorties sur le même exercice.

Les autres frais de recherches supportés au cours d'un exercice sont comptabilisés en charges sur le même exercice.

Les charges à étaler liées aux changements actuariels des régimes de retraite aux Etats-Unis figurent en autres immobilisations incorporelles et sont amorties linéairement sur la durée de vie résiduelle des participants.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

- Constructions : 20 à 30 ans,
- Installations techniques : entre 10 et 15 ans,
- Installations, agencements et aménagements : entre 5 et 10 ans,
- Matériel de transport : entre 4 et 8 ans,
- Matériel et outillage : entre 3 et 10 ans,
- Matériel de bureau et informatique : entre 3 et 8 ans.

Les immobilisations des centres miniers arrêtés ou des installations inutilisées sont entièrement dépréciées par dotations exceptionnelles aux amortissements ou aux provisions.

2.3.3 Immobilisations financières

Les participations dans les sociétés non consolidées sont évaluées à leur coût d'acquisition, hors frais. Elles sont estimées à leur valeur d'usage ou à leur valeur d'utilité pour la société détentrice, qui tient compte à la fois de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'usage ou d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3.4 Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production ou à la valeur réalisable lorsque celle-ci est inférieure. Les coûts de sous-activité sont, le cas échéant, éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.

Les stocks de produits nickélifères sont valorisés au plus bas du prix de revient et de la valeur de réalisation. Compte tenu de la forte volatilité des cours du nickel, le Groupe met en œuvre, sur la base de l'année 1988, une méthode particulière de valorisation de ces stocks, qui minimise les effets de prix dans le compte de résultat et qui correspond à l'application d'une méthode D.E.P.S. (dernier entré premier sorti).

2.3.5 Créances et dettes

Les créances en euros sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés en résultat dans le compte différences de change.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées client par client en fonction du risque estimé.

2.3.6 Valeurs mobilières de placement

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à la valeur de marché si elle est inférieure. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.3.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues ont été reclassées, au passif du bilan, dans les comptes de régularisation. Elles sont reprises dans le compte de résultat conformément au plan d'amortissement des immobilisations concernées.

2.3.8 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés aux derniers taux d'impôts en vigueur. Les impôts différés actifs comptabilisés sont plafonnés en fonction de leur possibilité de récupération. Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus au titre du dernier exercice, font l'objet d'une provision. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés et leur solde est compris, selon le cas, dans les provisions ou les autres créances.

2.3.9 Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus à la clôture de l'exercice.

Les méthodes d'appréciation de ces provisions sont adaptées aux spécificités de chacun des secteurs d'activité.

Des provisions dérogatoires à caractère sectoriel constituées par le passé, pour faire face à des risques particuliers d'activité, ont été retraitées dans les capitaux propres en application du règlement CRC 2000-06 (cf. *supra* "principes généraux").

2.3.10 Indemnités et allocations relatives au personnel

Les règlements à intervenir dans le cadre des différentes conventions en matière de départ à la retraite, de pensions et d'avantages annexes ont été provisionnés pour la fraction non couverte par les compagnies d'assurances.

Ils sont calculés à partir des données d'ancienneté, de rémunération à la date de clôture et en tenant compte de la probabilité, pour les salariés, d'être présents à l'âge du départ à la retraite.

Les changements actuariels (gains ou pertes) relatifs aux régimes de retraite aux Etats-Unis sont, conformément aux principes internationaux, inscrits en immobilisations incorporelles et étalés sur la durée de vie résiduelle des participants.

2.3.11 Monnaie

Les notes annexes sont exprimées en millions d'euros (M€).

3. Informations sectorielles (en millions d'euros)

	Exercices au 31 décembre		
	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires			
Par branche			
Nickel	501	485	564
Alliages	720	827	778
Manganèse	879	920	953
Holding et divers	(4)	(4)	(8)
Total	2 096	2 228	2 287
Par zone géographique (destination des ventes)			
France	401	387	341
Europe hors France	690	780	841
Amérique du Nord	526	603	616
Asie	412	375	406
Autres zones	67	83	83
Total	2 096	2 228	2 287
Résultat d'exploitation			
Par branche			
Nickel	73	41	165
Alliages	1	67	80
Manganèse	(20)	(3)	61
Holding et divers	(5)	(9)	(5)
Total	49	96	301
Marge brute d'autofinancement			
Par branche			
Nickel	108	85	205
Alliages	32	80	78
Manganèse	27	43	92
Holding et divers	20	3	(5)
Total	187	211	370
Actif immobilisé			
Par branche			
Nickel	245	246	257
Alliages	282	268	331
Manganèse	637	662	622
Holding et divers	17	30	17
Total	1 181	1 206	1 227

Comptes consolidés

3. Informations sectorielles (suite)

(en millions d'euros)

	Exercices au 31 décembre		
	2002	2001	2000
Actif immobilisé			
Par zone géographique			
France	345	319	367
Europe hors France	213	201	196
Amérique du Nord	181	220	214
Asie	38	28	29
Autres zones	404	438	421
Total	1181	1206	1227
Investissements industriels			
Par branche			
Nickel	40	36	24
Alliages	41	36	35
Manganèse	46	93	126
Holding et divers	1		
Total	128	165	185
Effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale			
Par branche			
Nickel	2 430	2 416	2 392
Alliages	5 069	5 503	5 313
Manganèse	5 174	5 292	5 551
Holding et divers ⁽¹⁾			
Total	12 673	13 211	13 256

(1) Branche Nickel et Holding agrégés.

ND = Non disponible.

4. Actif immobilisé (en millions d'euros)

Valeurs d'acquisition							
	01.01.2002	Acquisitions	Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	Cessions, mises hors service et régularisations	Mouvements de périmètre et changement de méthodes de consolidation	Ecarts de conversion	31.12.2002
Ecarts d'acquisition	78	5		(1)	8	(1)	89
Immobilisations incorporelles	152	8		(3)	25	(3)	179
Immobilisations corporelles	2 537	120		(34)	(12)	(58)	2 553
Immobilisations financières	152	6		(12)	(13)	(1)	133
Titres mis en équivalence	12		2	(1)	7	(1)	19
Total	2 931	139	2	(51)	15	(64)	2 973

Amortissements et provisions							Valeurs nettes
	01.01.2002	Dotations et reprises	Cessions, mises hors service et régularisations	Mouvements de périmètre et changement de méthodes de consolidation	Ecarts de conversion	31.12.2002	31.12.2002
Ecarts d'acquisition	21	18	(1)	1	(1)	38	51
Immobilisations incorporelles	83	14	(5)			92	87
Immobilisations corporelles	1 523	132	(28)	(22)	(29)	1 576	977
Immobilisations financières	98	(13)	1			86	47
Titres mis en équivalence							19
Total	1 725	151	(33)	(21)	(30)	1 792	1 181

Immobilisations incorporelles

Leur valeur nette s'établit à 87 M€ (69 M€ en 2001). Le domaine minier représente 62 M€ (64 M€ en 2001) dont 49 M€ (51 M€ en 2001) au Gabon.

Les dépenses de géologie de 6 M€ (5 M€ en 2001) ont été entièrement amorties sur l'exercice.

Les immobilisations incorporelles incluent depuis cette année une partie des retraites américaines de la branche Manganèse à étaler sur 10 ans pour 22 M€ (3 M€ en 2001).

Immobilisations corporelles

Elles comprennent principalement les terrains et constructions pour une valeur nette de 251 M€ (253 M€ en 2001) et les installations industrielles pour 611 M€ (655 M€ en 2001). Les cessions et mises au rebut ont concerné des actifs, pour la plupart amortis ou dépréciés, des trois branches.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent 70 M€ (76 M€ en 2001) au titre des créances rattachées à la participation de SMC, entièrement dépréciées en 2001, suite à la mise sous la protection du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites.

Les autres immobilisations financières sont essentiellement composées de titres de participation non consolidées pour 23 M€ (32 M€ en 2001). Des titres de Comilog SA (4,2%) antérieurement exclus du périmètre ont été consolidés en 2002, suite à la non-réalisation du contrat de cession initial ; leur valeur au bilan en 2001 et 2000 était de 14 M€.

Comptes consolidés

5. Ecarts d'acquisition (en millions d'euros)

Valeurs d'acquisition						
	Exercices d'acquisition	01.01.2002	Cessions, mises hors service et régularisations	Mouvements de périmètre	Ecarts de conversion	31.12.2002
Aubert & Duval <i>Fortech</i>	1994 à 1998	19				19
Eramet Norway	1999	20			1	21
Eramet Marietta	1999	16			(2)	14
Comilog	1996	9				9
Peter Stubs	2001 et 2002	6		10		16
Divers	1993 à 2001	8		2		10
Total		78		12	(1)	89

Amortissements						Valeurs nettes
	01.01.2002	Dotations	Cessions, mises hors service et régularisations	Mouvements de périmètre	Ecarts de conversion	31.12.2002
Aubert & Duval <i>Fortech</i>	6	1				7
Eramet Norway	2	1				3
Eramet Marietta	2	14			(2)	14
Comilog	7					7
Peter Stubs	1	1		1		3
Divers	3	1				4
Total	21	18		1	(2)	38

L'écart d'acquisition d'Eramet Marietta Inc. a fait l'objet en 2002 d'un test de juste valeur et une dépréciation de 14 M€ (dont 13 M€ à caractère exceptionnel) a été constatée, correspondant à sa valeur résiduelle. Les écarts d'acquisition négatifs figurent en note 12.

6. Titres mis en équivalence (en millions d'euros)

	01.01.2002	Quote-part dans le résultat	Dividendes reçus	Régularisations	Mouvements de périmètre et changement de méthodes de consolidation	Ecart de conversion	31.12.2002
Special Metals Corp. (SMC) et filiales	0						0
Port Minéralier d'Owendo	7	2	(1)				8
Bear Metallurgical Corporation	4					(1)	3
Forges M. Dembiermont					7		7
Stahlschmidt	1						1
Total	12	2	(1)		7	(1)	19

La société Forges M. Dembiermont est consolidée par mise en équivalence à hauteur de 33,2% à compter du 1^{er} janvier 2002 après la cession du contrôle des titres à Forgital.

Les valeurs de la société SMC ont été intégralement mises à zéro en 2001.

7. Stocks et en-cours (en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Matières premières et autres approvisionnements	236	307	276
Marchandises, produits finis, en-cours, intermédiaires et semi-finis	494	549	496
Valeur brute	730	856	772
Dépréciation	(58)	(59)	(47)
Valeur nette	672	797	725

Les provisions pour dépréciation constatées au titre de la provision dérogatoire sectorielle pour fluctuation des cours destinée à se prémunir contre une éventuelle chute du prix du nickel, a été retraitée en application du règlement CRC 2000-06. La partie maintenue, soit 9 M€ (12 M€ en 2001), correspond désormais au passage de la valorisation des stocks concernés en méthode D.E.P.S. (dernier entré premier sorti). La sensible baisse des stocks concerne l'ensemble des branches d'activité.

Comptes consolidés

8. Clients et comptes rattachés (en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Valeur brute	367	434	483
Dépréciation	(13)	(21)	(21)
Valeur nette	354	413	462

La valeur nette des créances clients a diminué dans l'ensemble des branches. Les créances sur clients sont toutes à moins d'un an d'échéance.

9. Autres créances et comptes de régularisation (en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Impôts exigibles sur les résultats	28	29	2
Créances sociales et fiscales	26	45	49
Autres créances d'exploitation	72	59	62
Créances sur immobilisations		1	1
Charges constatées d'avance	5	16	7
Charges à répartir sur plusieurs exercices	17	12	5
Valeur brute	148	162	126
Dépréciation	(17)	(15)	(18)
Valeur nette	131	147	108

Les charges à répartir correspondent aux frais d'ouverture des mines de la branche Nickel qui sont amortis selon le rythme d'exploitation et à des frais de démarrage d'installations industrielles dans les branches Manganèse et Alliages. Les autres créances sont quasiment toutes à moins d'un an d'échéance.

10. Trésorerie

La trésorerie à fin 2002 comporte 308 M€ de valeurs mobilières de placement, constituées principalement de fonds monétaires en euros. La plus-value latente, nette d'impôts à décaisser, était de 6 M€ en diminution de 20 M€, à la suite des cessions réalisées au cours du dernier trimestre de l'année 2002.

11. Intérêts minoritaires (en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Au début de l'exercice	392	373	336
Part dans le résultat de l'exercice	6	5	55
Augmentations de capital en espèces			5
Variations de périmètre			
Variations de pourcentage d'intérêt	(17)	23	(14)
Application des règlements 1999/02 et 2000/06	5		
Autres variations des réserves consolidées			(2)
Variations des écarts de conversion	(6)	5	5
Distributions de dividendes	(8)	(14)	(12)
A la clôture de l'exercice	372	392	373

Ce poste concerne essentiellement Comilog pour 130 M€ (Etat gabonais, Cogema et divers), la Société Le Nickel-SLN pour 170 M€ (Nisshin Steel et STCPI), Eurotungstène Poudres pour 12 M€ (Sandvik) et Eramet Manganèse Alliages pour 53 M€ (Areva).

12. Provisions pour risques et charges (en millions d'euros)

	01.01.2002	Dotations (reprises) nettes	Mouvements de périmètre et transferts	Ecarts de conversion	31.12.2002
Personnel	101	11	20	(10)	122
Gros travaux d'entretien et de réfection	32	(13)	6		25
Risques sectoriels	17	(6)	(2)		9
Grands contentieux	12				12
Divers	92	9	(28)	(2)	71
	254	1	(4)	(12)	239
Impôts différés	53	14	14	(1)	80
Ecarts d'acquisition négatifs	8	(4)	1		5
Total	315	11	11	(13)	324
Résultat d'exploitation		(7)			
Résultat financier		(1)			
Résultat exceptionnel		9			
Impôts sur les résultats		14			
Dotations sur écarts d'acquisition (net)		(4)			
Total		11			

Les provisions liées au personnel comprennent pour l'essentiel des provisions pour pensions et pour indemnités de départ à la retraite. Dans la branche Manganèse, les changements actuariels de valorisation des retraites américaines pour 22 M€ ont été inscrites en contrepartie des immobilisations incorporelles.

Les provisions pour gros travaux d'entretien et de réfection prennent en compte les dépenses périodiques de maintenance, en particulier dans les branches Nickel et Manganèse.

Les provisions pour grands contentieux liées à l'acquisition de Comilog en 1996/1997 sont demeurées inchangées, le groupe estimant qu'elles devraient être suffisantes pour faire face à l'ensemble des contentieux concernés.

En application du règlement CRC 2000-06, les provisions dérogatoires à caractère sectoriel dans la branche Nickel constituées antérieurement par prudence d'une provision pour fluctuation de cours, d'une provision pour gros décapages miniers et d'une provision relative au maintien de l'effort de recherche minière ont été retraitées dans les capitaux propres pour un impact net d'impôts de 9 M€.

La provision technique de réassurance d'Eras figurant en autres provisions a été également retraitée conformément à ce règlement, son impact net d'impôts est de 14 M€.

13. Emprunts et dettes financières

13.1 Ventilation par nature (en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Emprunts auprès des établissements de crédit	260	412	349
Location-financement	8	10	10
Autres emprunts et dettes financières diverses	27	57	55
Banques	140	210	207
Total	435	689	621

Comptes consolidés

13.2 Ventilation par devise (en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Monnaies zone euro	318	450	389
Dollar US	66	185	194
Franc CFA	27	25	15
Livre sterling	12	16	15
Yuan	10	5	6
Couronne norvégienne		7	
Autres	2	1	2
Total	435	689	621

13.3 Ventilation par échéance (en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
A un an au plus	78	327	380
A plus d'un an et cinq ans au plus	332	303	176
A plus de cinq ans	25	59	65
Total	435	689	621

Eramet SA bénéficie de lignes de crédit confirmées à moyen ou long terme. En conséquence, les dettes financières correspondant à des tirages sur ces lignes de crédit ont été classées en fonction de l'échéance des lignes de crédit.

13.4 Ventilation par nature de taux

Les dettes financières sont pour l'essentiel à taux variable.

14. Autres dettes et comptes de régularisation (en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Impôts exigibles sur les résultats	20	11	38
Dettes sociales et fiscales	128	133	153
Autres dettes d'exploitation	114	76	60
Dettes sur immobilisations	33	26	39
Produits constatés d'avance	1	11	3
Dividendes à payer	3	3	3
Indemnité Koniambo	120	126	131
Total	419	386	427

Toutes les dettes sont à moins d'un an d'échéance à l'exception de l'indemnité Koniambo dont l'échéancier est détaillé en note 22.

15. Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité (en millions d'euros)

	2002	2001	2000
(Augmentation) ou diminution des stocks et en-cours	111	(56)	(121)
(Augmentation) ou diminution des clients et comptes rattachés	57	55	(12)
(Augmentation) ou diminution des autres créances et comptes de régularisation	(1)	(18)	11
Augmentation ou (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	(62)	(16)	59
Augmentation ou (diminution) des autres dettes et comptes de régularisation	47	(27)	17
Total	152	(62)	(46)

16. Analyse de l'endettement net (en millions d'euros)

	2002	2001	2000
Trésorerie	435	481	378
Emprunts et dettes financières	(689)	(621)	(524)
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	(254)	(140)	(146)
Trésorerie	(71)	(46)	103
Emprunts et dettes financières	254	(68)	(97)
Diminution/(augmentation) de l'endettement net	183	(114)	6
Trésorerie	364	435	481
Emprunts et dettes financières	(435)	(689)	(621)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	(71)	(254)	(140)

17. Effectif

Effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale

	2002	2001	2000
Cadres	908	923	921
ETAM	3 760	3 912	3 892
Ouvriers	8 005	8 376	8 443
Total	12 673	13 211	13 256

18. Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le montant global des rémunérations annuelles des dix personnes les mieux rémunérées de la société mère s'est élevé à 2,4 M€ pour l'exercice 2002.

Les jetons de présence versés aux administrateurs de la société mère au cours du même exercice ont été de 0,1 M€.

Comptes consolidés

19. Résultat financier (en millions d'euros)

	2002	2001	2000
Dividendes		1	
Provisions (net)	5		
Différences de change (net)	5		(10)
Autres charges et produits (net)	4	(19)	(18)
Total	14	(18)	(28)

Les autres charges et produits (net) incluent les plus-values de cessions des valeurs mobilières de placement d'Eramet SA de 22 M€ et de la Société Le Nickel (SLN) de 6 M€.

20. Résultat exceptionnel (en millions d'euros)

	2002	2001	2000
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(4)		
Amortissements et provisions (net)	(13)	(70)	(3)
Autres charges et produits (net)	1	3	
Total	(16)	(67)	(3)

Le résultat exceptionnel comprend principalement la dépréciation exceptionnelle des stocks chez Aubert & Duval *Alliages* pour (8) M€, les restructurations de la branche *Alliages* pour (5) M€, la moins-value de cession de la société Forges M. Dembiermont pour (2) M€, les restructurations de la branche Manganèse pour (2) M€ ; ces éléments sont diminués de la part définitivement acquise de l'indemnité minière Poum-Koniambo de 6 M€.

21. Impôts sur les résultats**21.1 Ventilation par nature** (en millions d'euros)

	2002	2001	2000
Impôts exigibles	(8)	(14)	(42)
Impôts différés	(14)	5	(40)
Impôts sur les distributions		(1)	(1)
Total	(22)	(10)	(83)

Le résultat financier et l'impôt sur les bénéfices ont été ajustés pour reclasser en résultat financier le bénéfice réalisé sur un placement quirataire.

21.2 Taux effectif d'impôt (en millions d'euros)

	2002	2001	2000
Résultat courant des sociétés intégrées	63	78	273
Résultat exceptionnel	(16)	(67)	(3)
Résultat avant impôt	47	11	270
Taux courant d'impôt en France (en %)	33,1/3	33,1/3	33,1/3
Charge d'impôt théorique	16	4	90
Effets sur l'impôt théorique :			
– des différences définitives entre résultat comptable et résultat taxable	(14)	(12)	(10)
– des contributions additionnelles en France	(1)		3
– du différentiel de taux courant des pays étrangers	(1)		(1)
– de taux d'impôt réduits	(2)	(1)	
– des retenues à la source sur transactions intragroupe		1	1
– de crédits d'impôts	(1)	(1)	
– du changement de taux d'imposition (impôts différés)			
– des actifs d'impôts différés non reconnus antérieurement			
– des actifs d'impôts différés non reconnus au titre de l'exercice			
– des litiges fiscaux			
– des éléments divers	25	19	
Charge d'impôt réelle	22	10	83
Taux effectif (en %)	46	98	31

Les éléments divers comprennent les limitations des impôts différés actif (essentiellement Eramet Marietta Inc. et Erachem Comilog Europe) et les pertes fiscales reportables non activées (Comilog SA, Comilog France et Eramet Marietta Inc. principalement).

21.3 Analyse des impôts différés comptabilisés (en millions d'euros)

	2002	2001	2000
Elimination des résultats sur cessions internes	10	12	16
Différences temporaires	72	101	87
Reports fiscaux déficitaires	18	12	15
Crédits d'impôt			
Autres		1	(3)
Impôts différés actif	100	126	115
Différence entre les valeurs fiscales et les valeurs consolidées des immobilisations	28	26	32
Retraitement des écritures de nature fiscale	100	105	104
Autres différences temporaires	51	43	36
Impôts sur les distributions internes envisagées	1	1	1
Autres		4	4
Impôts différés passif	180	179	177
Impôts différés passif (net)	80	53	62

21.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

En application des principes exposés en note 2, des actifs d'impôts différés sur déficits reportables n'ont pas été comptabilisés pour un montant total de 74 M€.

Comptes consolidés

22. Dossier minier calédonien

Le dossier minier calédonien, qui a fortement mobilisé de 1996 à 1998 la direction de la SLN et celle du Groupe, compte tenu de l'enjeu considérable qu'il représentait, a connu une issue satisfaisante en 1998.

Ce dossier trouvait son origine dans la revendication de la SMSP, exploitant minier calédonien contrôlé par la Province du Nord, associée au producteur de nickel canadien Falconbridge, l'un des principaux concurrents mondiaux d'Eramet, sur une partie des réserves minières de la SLN afin d'assurer l'approvisionnement d'une nouvelle usine à construire dans la Province du Nord.

L'accord trouvé en février 1998 avec les pouvoirs publics prévoit un échange de droits miniers en cas de construction effective de l'usine du nord, la SMSP recevant le massif de Koniambo, beaucoup plus riche, qui appartenait à la SLN et cette dernière celui, plus pauvre, de Poum, propriété de la SMSP. Cet échange s'accompagne d'une indemnité versée par l'Etat et destinée à compenser l'incidence de la différence de réserves entre les deux gisements sur l'activité de la SLN et d'Eramet.

• La première étape de l'accord a été réalisée au second semestre 1998 :

- la SLN et la SMSP ont cédé leurs droits miniers sur Koniambo et Poum respectivement à l'entité indépendante, la SAS Poum-Koniambo, chargée de les détenir jusqu'à leur dévolution définitive. S'agissant de la cession de Koniambo, dont le prix de vente brut s'élève à 8 M€, l'opération est enregistrée dans le résultat exceptionnel de l'exercice.

- l'indemnité, fixée après évaluation par les banques conseils du groupe et de l'Etat, à 152 M€ (125 M€ pour la SLN et 27 M€ pour Eramet) nets d'impôts, a été versée aux deux sociétés.

• La seconde étape interviendra dès que la construction de l'usine du Nord sera engagée par les promoteurs - pour autant que cela ait lieu avant janvier 2006. La SAS Poum-Koniambo cédera alors Poum et Koniambo à la SLN et à la SMSP respectivement et la totalité de l'indemnité perçue par la SLN et Eramet sera définitivement acquise.

Cette seconde étape pourrait éventuellement être anticipée en ce qui concerne Eramet et la SLN puisque cette dernière aura l'option à compter de fin 2002 de renoncer définitivement à la restitution du gisement de Koniambo, l'indemnité reçue étant dès lors totalement acquise.

• Au cas où les promoteurs de l'usine du Nord, Falconbridge et la SMSP, renonceraient à leur projet, ou si la réalisation n'en était pas engagée d'ici à janvier 2006, les gisements de Poum et Koniambo seraient restitués respectivement à la SMSP et à la SLN.

Eramet et la SLN auraient alors l'obligation de reverser à l'Etat la partie non acquise de l'indemnité, majorée des intérêts courus sur la période écoulée depuis son versement.

Cette partie non acquise, qui s'élève à 120 M€ au total au 31 décembre 2002, diminue progressivement afin de compenser l'immobilisation ainsi subie. Elle serait réduite à 92 M€ si la restitution avait lieu à l'échéance ultime de janvier 2006.

Indemnité à reverser (en millions d'euros*)

	SLN	Eramet	Total
Décembre 2002	103	17	120
Septembre 2003	97	15	112
Septembre 2004	88	14	102
Septembre 2005	80	12	92

*Hors intérêts financiers provisionnés au bilan.

23. Evénements postérieurs à la clôture

La société SIMA (branche Alliages) a, le 12 février 2003, cédé son ancien siège social situé à Neuilly-sur-Seine. Le produit de la cession sera comptabilisé sur l'exercice 2003. La société SADACI (branche Manganèse) a été cédée au début de l'année 2003 ; l'impact négatif a été provisionné sur l'exercice 2002. L'activité « Noir de carbone » d'Erachem Comilog Europe a fait l'objet d'un accord de cession qui doit être finalisé au premier semestre 2003 dès l'obtention d'autorisations administratives ; le gain rattaché à cette opération ne figure pas dans les comptes 2002.

24. Engagements hors bilan (en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Engagements donnés			
Avals, cautions et garanties	85	85	81
Sûretés réelles	146	153	109
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	5	3	3
Sûretés réelles	Néant	Néant	Néant
Lignes de crédit	128	88	172

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité (commandes reçues de clients ou passées aux fournisseurs), les commandes d'immobilisations qui ne concernaient au 31 décembre 2002 que les investissements courants ni les engagements résultant de pactes d'actionnaires au sein de sociétés non détenues à 100% (engagements réciproques d'achat d'intérêts minoritaires intragroupe estimés sur la base des situations nettes comptables à environ 76 M€).

A la suite de l'augmentation de capital de Comilog SA fin 2002, l'Etat gabonais pourra exercer le rachat de 75 302 actions représentant 3,23% du capital au prix de souscription avant fin 2005.

Les couvertures de change portent en quasi-totalité sur le dollar américain et sont destinées à couvrir la position présente et future du Groupe, structurellement longue.

Au 31 décembre 2002, les couvertures totales en dollars s'élevaient à 446 M\$, sous forme de ventes à terme, de tunnels ou d'options de vente au cours moyen minimum de 0,9326 €/USD.

Les couvertures sont destinées à protéger une partie des flux futurs du groupe, principalement les opérations commerciales de l'exercice 2003 (370 M\$). Les couvertures plus longues concernent la branche Alliages pour les opérations des années 2004 à 2006 (76 M\$).

Comptes consolidés

25. Liste des sociétés consolidées

Société	Pays	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Eramet	France	Consolidante	
Nickel			
Société Le Nickel-SLN	Nouvelle-Calédonie	IG	60,00
Cominc	Nouvelle-Calédonie	IG	60,00
Eramet Holding Nickel (EHN ex-Sepi)	France	IG	100,00
Eurotungstène Poudres	France	IG	51,15
Alliages			
Eramet Alliages	France	IG	100,00
Erasteel	France	IG	100,00
Erasteel Commentry	France	IG	100,00
Erasteel Champagne	France	IG	100,00
Erasteel Kloster AB	Suède	IG	100,00
Peter Stubs Ltd.	Royaume-Uni	IG	78,00
Erasteel Ltd.	Royaume-Uni	IG	100,00
Erasteel Inc.	Etats-Unis	IG	100,00
Erasteel GmbH	Allemagne	IG	100,00
Erasteel Italiana Srl	Italie	IG	100,00
Erasteel Japan KK	Japon	IG	100,00
Erasteel Korea Ltd.	Corée	IG	100,00
Erasteel Far East Ltd.	Taiwan	IG	100,00
Erasteel Latin America	Brésil	IG	100,00
Société Industrielle de Métallurgie Appliquée (SIMA)	France	IG	100,00
Special Metals Corp. (SMC) et ses filiales	Etats-Unis	ME	38,45
Stahlschmidt	Allemagne	ME	50,00
Interforge	France	IG	94,00
Traitement Compression Service (TCS)	France	IG	51,00
Ms-P2	France	IG	100,00
Aubert & Duval Holding (ADH ex-Ciram)	France	IG	100,00
Aubert & Duval <i>Alliages</i> (ADA)	France	IG	100,00
Aubert & Duval <i>Fortech</i> (ADF)	France	IG	100,00
Aubert & Duval <i>Tecphy</i> (ADT)	France	IG	100,00
Financière Brown Europe	France	IG	85,00
Brown Europe	France	IG	85,00
Manganèse			
Eramet Holding Manganèse (EHM)	France	IG	100,00
Eramet Comilog Manganèse	France	IG	100,00
Eramet Manganèse Alliages (EMA)	France	IG	69,50
Eramet Marietta, Inc.	Etats-Unis	IG	69,50
Eramet Norway AS	Norvège	IG	69,50
Comilog SA	Gabon	IG	60,47
Comilog Holding	France	IG	60,47
Comilog International	France	IG	60,47
Comilog Lausanne	France	IG	60,47

25. Liste des sociétés consolidées (suite)

Société	Pays	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Port Minéralier d'Owendo SA (PMO)	Gabon	ME	21,98
Sadaci	Belgique	IG	60,47
MMM Immo SA	Belgique	IG	60,47
Unimin AG	Suisse	IG	60,47
Sodépal	Gabon	IG	60,42
Erachem Comilog Europe	Belgique	IG	60,47
Comilog US	Etats-Unis	IG	60,47
GCMC	Etats-Unis	IG	60,47
Bear Metallurgical Corp	Etats-Unis	ME	29,93
Erachem Comilog Inc.	Etats-Unis	IG	60,47
Eramet Comilog North America Inc.	Etats-Unis	IG	60,47
Comilog France	France	IG	59,12
Comilog Dunkerque	France	IG	59,12
Comilog Italia	Italie	IG	59,12
Miner Holding BV	Pays-Bas	IG	60,47
Comilog Asia Ltd.	Hong-Kong	IG	60,47
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd.	Hong-Kong	IG	60,47
Shaoxing Comilog Ferro Alloys Ltd.	Chine	IG	42,33
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd.	Chine	IG	42,33
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd.	Chine	IG	60,47
Comilog Far East Development Ltd.	Hong-Kong	IG	60,47
Eramet Canada	Canada	IG	60,47
Sulfamex	Mexique	IG	60,47

IG = Intégration globale.

ME = Mise en équivalence.

Par rapport aux comptes publiés en 2001, le périmètre de consolidation 2002 a évolué des mouvements suivants : Intégration au 1^{er} janvier 2002 de la société Peter Stubs Ltd. (branche Alliages), auparavant mise en équivalence, après l'acquisition de 33 % portant ainsi la détention à 78 %.

Mise en équivalence au 1^{er} janvier 2002 de la société Forges M. Dembiermont (branche Alliages) antérieurement consolidée par intégration globale, suite à la cession du contrôle des titres à Forgital ; le pourcentage détention étant ramené à 33,2 %.

Intégration de la société HFT, non consolidée précédemment, à la suite de l'acquisition complémentaire portant la détention à 100 %, puis fusionnée avec la société Steiner-Bronzavia déjà intégrée, rebaptisée Ms-P2 (branche Alliages) ; le tout au 1^{er} janvier 2002.

Les sociétés HTM Inc., Microsteel, Améta, Forges de Montplaisir, CMM, CIMD, Supa et Transmet (branche Alliages) ont été, en raison de leur faible contribution pour le Groupe, déconsolidées au 1^{er} janvier 2002 ; leur participation est valorisée à la valeur d'équivalence au 31 décembre 2001.

Acquisition fin 2002 de 100 % de la société chinoise Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd. (branche Manganèse).

De plus, les changements de pourcentage de détention des sociétés déjà intégrées ont concerné les opérations suivantes :

Acquisition d'un complément de participation de 32 % de la société Financière Brown Europe (branche Alliages) portant la détention à 85 %.

Souscription à l'intégralité de l'augmentation de capital de la société Comilog SA (branche Manganèse) pour 39 M€ fin 2002, portant ainsi la participation à 60,47 % en fin d'exercice. Le résultat de l'année est intégré (part du Groupe) à hauteur de 55,35 %, compte tenu de la participation de 4,2 % exclue du périmètre fin 2000 et consolidée en 2002 (cf. 4 "actif immobilisé").

26. Etats financiers simplifiés de la société Eramet SA (société mère)

Bilan Eramet SA (en millions d'euros)

Actif	Exercices au 31 décembre		
	2002	2001	2000
Immobilisations incorporelles	1	1	1
Immobilisations corporelles	15	16	20
Immobilisations financières	947	890	658
Total de l'actif immobilisé	963	907	679
Stocks et en-cours	63	59	75
Clients et comptes rattachés	50	42	61
Autres créances et comptes de régularisation	31	21	20
Trésorerie	93	230	105
Total de l'actif circulant	237	352	261
Total de l'actif	1200	1259	940

Passif	Exercices au 31 décembre		
	2002	2001	2000
Capital	76	75	75
Primes	204	195	194
Réserves et report à nouveau	511	291	274
Résultat net	16	247	49
Situation nette	807	808	592
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	44	45	45
Capitaux propres	851	853	637
Provisions pour risques et charges	6	7	9
Emprunts et dettes financières	220	303	195
Fournisseurs et comptes rattachés	68	51	68
Autres dettes et comptes de régularisation	55	45	31
Total des dettes	343	399	294
Total du passif	1200	1259	940

Compte de résultat Eramet SA (en millions d'euros)

	Exercices au 31 décembre		
	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	543	513	597
Autres produits d'exploitation	5	4	(1)
Achats et charges externes	(510)	(487)	(542)
Impôts, taxes et versements assimilés	(3)	(3)	(2)
Charges de personnel	(25)	(21)	(20)
Dotations aux amortissements	(4)	(4)	(4)
Dotations aux provisions	(2)	(1)	(1)
Résultat d'exploitation	4	1	27
Résultat financier	10	19	22
Résultat courant avant impôts	14	20	49
Résultat exceptionnel	2	226	(2)
Participation des salariés aux résultats et intéressement		(1)	(2)
Impôts sur les bénéfices		2	4
Résultat net	16	247	49
Résultat par action (€)	0,63	9,99	1,97

Tableau de flux de trésorerie Eramet SA (en millions d'euros)

	Exercices au 31 décembre		
	2002	2001	2000
Activité			
Résultat net	16	247	49
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	24	(218)	3
Marge brute d'autofinancement	40	29	52
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	8	31	(32)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	48	60	20
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(82)	(336)	(20)
Cession d'immobilisations		324	
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations	(1)		1
	(83)	(12)	(19)
Indemnité Nouvelle-Calédonie – montant inclus dans le résultat	(1)	(1)	(1)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(84)	(13)	(20)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés aux actionnaires	(28)	(31)	(28)
Augmentations de capital	10	1	11
Imputation de frais sur la prime d'apport			
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(18)	(30)	(17)
Diminution/(augmentation) de l'endettement net	(54)	17	(17)
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	(73)	(90)	(73)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	(127)	(73)	(90)

Rapport des Commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Eramet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe qui expose le changement comptable résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2002, du règlement CRC 2000-06 relatif aux passifs ainsi que le passage à la méthode "dernier entré premier sorti" pour la valorisation du stock nickel.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 27 mars 2003

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit
François CARREGA

Deloitte Touche Tohmatsu
Nicholas L.E. ROLT

Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2003

Texte des résolutions

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution (Comptes annuels 2002)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Comptes consolidés 2002)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Ces comptes figurent de manière détaillée et sont commentés par ailleurs dans le présent rapport annuel.

Troisième résolution (Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui s'y trouvent visées.

Le rapport établi par les Commissaires aux comptes concerne deux conventions (Convention d'Assistance Technique et Convention de Commercialisation) poursuivies au cours de l'exercice 2002 avec le Société Le Nickel-SLN.

Ce rapport figure parmi les pièces mises à la disposition des actionnaires.

Quatrième résolution (Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du bénéfice telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration.

Le résultat de l'exercice écoulé s'élève à 15 712 020,71 €
 Auquel s'ajoute le report à nouveau
 au 31 décembre 2002* : 248 513 655,06 €

L'Assemblée Générale décide d'affecter
 à la réserve légale : 99 028,32 €
 Il restera : 264 126 647,46 €

L'Assemblée Générale décide de répartir
 aux 25 048 043 actions composant le capital à la date de
 de l'Assemblée, un dividende net de 1 € par action,
 (auquel s'ajoute un avoir fiscal de 0,5 € **)
 Soit une distribution totale de : 25 048 043,00 €
 Laissant un report à nouveau de : 239 078 604,46 €

Si, au moment du paiement du dividende, de nouvelles actions ont été créées suite à des levées d'options de souscription par les salariés bénéficiaires, le montant du dividende correspondant à ces actions viendra automatiquement minorer le report à nouveau. (* le report à nouveau au 31.12.2002 intègre les 619 917,23 € correspondant au montant du dividende voté mais non versé au titre des actions auto-détenues par Eramet à la date de l'Assemblée du 23.05.2002).

L'Assemblée Générale, agissant en qualité d'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte que les dividendes par action mis en paiement au titre de l'année écoulée et des trois exercices précédents sont, ou ont été, les suivants :

	Exercices			
	1999	2000	2001	2002
Nombre d'actions rémunérées	24 431 596	24 699 360	24 723 360	25 048 043
Dividende net	1,14 €	1,30 €	1,14 €	1,00 €*
Avoir fiscal	0,57 €	0,65 €	0,57 €	0,50 €**
Rémunération globale	1,71 €	1,95 €	1,71 €	1,50 €*

(**) Sur la base d'un avoir fiscal à 50 %.

Cinquième résolution (Modalités de paiement du dividende)

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en actions ou en numéraire.

L'Assemblée Générale décide la mise en paiement du dividende dans les conditions ci-après :

- Option A : versement intégral du dividende en numéraire.
- Option B : versement d'un acompte en numéraire égal à 0,50 € par action et le solde en actions.

La possibilité d'un paiement partiel en actions est offerte à tous les actionnaires et se rapporte à la partie du dividende net mis en distribution (hors avoir fiscal) correspondant à 0,50 €. cette option (option B) devra être exercée entre le 2 et le 16 juin 2003 inclus.

Option A - Paiement en numéraire

L'Assemblée Générale décide que, pour toutes les actions n'ayant pas donné lieu à l'exercice de l'option consentie aux actionnaires en vue du paiement d'une partie du dividende en actions, le paiement du dividende sera effectué en totalité en numéraire à l'issue du délai nécessaire aux opérations de centralisation, à savoir à compter du 26 juin 2003.

Option B - Paiement pour partie en numéraire et pour partie en actions

A compter de cette même date, les actionnaires ayant opté pour le paiement en actions d'une partie du dividende recevront un acompte en numéraire égal à 0,50 € par action, le solde étant versé en actions nouvelles à créer, jouissance du 1^{er} janvier 2003.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant la tenue de la présente Assemblée, diminuée du montant net du dividende.

La moyenne des premiers cours de l'action Eramet durant les vingt dernières séances de Bourse précédant la présente Assemblée étant de € par action, le prix d'émission des actions nouvelles correspondant à 90% de ce montant, diminué du montant net du dividende est, de € par action.

Les souscriptions devront porter sur un nombre entier d'actions. Si le montant du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire aura la faculté de demander le nombre d'actions immédiatement supérieur en complétant la différence en numéraire, ou bien le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soultte en espèces.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour exécuter la présente décision, effectuer toutes les opérations consécutives à l'exercice de l'option et à l'augmentation de capital qui en résultera, imputer sur les réserves disponibles les frais de ladite augmentation, doter la réserve légale et

modifier l'article des statuts concernant le capital social et le nombre d'actions qui le représentent.

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale Mixte d'affecter le résultat de la manière décrite dans la quatrième résolution et de verser aux 25 048 043 actions composant le capital, un dividende net de 1 euro par action, soit un montant total de 25 048 043 euros.

La rémunération globale sera de 1,50 € par action, avoir fiscal compris (sur la base d'un avoir fiscal à 50 %).

Le dividende sera réglé, selon l'option prise par les actionnaires, soit en numéraire, soit pour partie en numéraire et pour partie en actions, celles-ci étant créées avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2003.

Sixième résolution (Ratification de la cooptation d'administrateurs)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateurs de :

- Monsieur Jean-Lucien LAMY, intervenue lors du Conseil du 23 mai 2002, en remplacement de Madame Anne LAUVERGEON, démissionnaire, pour une durée qui devait être celle restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002 ;
- Monsieur Jacques BACARDATS, coopté lors du Conseil du 26 mars 2003, en remplacement de Monsieur Yves RAMBAUD, démissionnaire, pour une durée qui devait être celle restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de ratifier les cooptations en qualité d'Administrateurs de Messieurs Jean-Lucien LAMY et Jacques BACARDATS, intervenues, respectivement, lors des Conseils du 23 mai 2002 et du 26 mars 2003, en remplacement de Madame Anne LAUVERGEON et de Monsieur Yves RAMBAUD.

Septième résolution (Renouvellement des mandats d'administrateurs)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006 et devant se tenir en 2007, les mandats d'administrateurs de Messieurs :

- Jacques BACARDATS
- Cyrille DUVAL
- Edouard DUVAL
- Georges DUVAL
- Patrick DUVAL
- François HENROT
- Pascal LAFLEUR
- Jean-Lucien LAMY
- Louis MAPOU
- Jacques ROSSIGNOL
- Antoine TREUILLE

et de la société

- AREVA, représentée par Monsieur Frédéric TONA.

Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2003

Huitième résolution (Non-renouvellements et nominations d'administrateurs)

L'Assemblée Générale nomme Messieurs Rémy AUTEBERT, Pierre-Noël GIRAUD et Michel SOMNOLET en qualité d'administrateurs pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006 et devant se tenir en 2007, en remplacement de Messieurs Robert CASTAIGNE, George T. LOWY et Wilhelm SCHEIDER, dont les mandats arrivent à expiration avec la présente Assemblée.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler, pour une durée de quatre années, les mandats des douze Administrateurs dont les noms suivent : Messieurs Jacques BACARDATS, Cyrille DUVAL, Edouard DUVAL, Georges DUVAL, Patrick DUVAL, François HENROT, Jacques LAFLEUR, Jean-Lucien LAMY, Louis MAPOU, Jacques ROSSIGNOL, Antoine TREUILLE, AREVA représentée par Monsieur Frédéric TONA et de nommer trois nouveaux Administrateurs : Messieurs Rémy AUTEBERT, Pierre-Noël GIRAUD et Michel SOMNOLET en remplacement de Messieurs Robert CASTAIGNE, George T. LOWY et Wilhelm SCHEIDER.

Neuvième résolution (Renouvellement de mandat des Commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008 et devant se tenir en 2009, les mandats des Commissaires aux comptes :

– titulaires du Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, représenté par Monsieur François CARREGA et du Cabinet DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, représenté par Monsieur Nicholas L.E. ROLT

et

– suppléants de Monsieur Jean-Marc MONTSERRAT et du Cabinet DELOITTE TOUCHE TOHMATSU AUDIT.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler, pour une durée de six exercices, les mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

Dixième résolution (Autorisation d'opérer sur les titres de la société)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la note d'information soumise au visa de la Commission des Opérations de Bourse, faisant usage de la faculté prévue par l'article

L 225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite de 5 % du capital social au 31 mars 2003 en vue :

- de la régularisation du cours de ses actions par intervention, si nécessaire, sur le marché ;
- de procéder à des achats et ventes en fonction des situations du marché ;
- de remettre des actions à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- de leur conservation ou, le cas échéant, de leur cession ou de leur transfert par tous moyens ;
- de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par Eramet ;
- de leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la onzième résolution autorisant la réduction du capital de la société.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourront être effectués par tous moyens, y compris, le cas échéant, via des instruments dérivés, et la part maximale pouvant être acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le paiement pourra être effectué de toutes manières.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 60 € par action et le prix minimum de vente être inférieur à 10 € par action.

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions sera de 75 144 120 € représentant l'acquisition de 1 252 402 actions, sur la base du prix maximal d'achat de 60 €.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, qui pourra les déléguer, à l'effet de :

- passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Onzième résolution (Autorisation de réduction du capital par annulation de titres)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport des Commissaires aux comptes, autorise, sous la condition suspensive de l'adoption par l'Assemblée Générale de la dixième résolution relative à l'autorisation d'opérer sur les titres de la société, le Conseil d'Administration à procéder sur sa seule décision à l'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la société.

Cette autorisation est valable 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, dans la limite de 5 % du capital social. Elle remplace toute délégation antérieure.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour régler le sort d'éventuelles oppositions, décider l'annulation des actions, constater la réduction du capital social, imputer la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, modifier en conséquence les statuts et généralement prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités.

Dans le cadre des dispositions de l'article 225-209 du Code de Commerce, il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver un programme de rachat d'actions permettant au Conseil d'Administration de faire acquérir par la société jusqu'à un maximum de 5% de ses propres actions.

Ce programme a pour objectif, notamment, la régularisation du cours des actions par intervention, si nécessaire, sur le marché, la remise des actions à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, ou l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par Eramet.

Douzième résolution (Augmentation de capital réservée aux salariés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L 225-129 et L 225-138 du Code de Commerce et L 443-5 du Code du Travail, délègue au Conseil d'Administration, avec possibilité de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 500 000 euros, par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés de la société, adhérant à un Plan d'Épargne d'Entreprise ou à un Plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

Elle décide de supprimer, en faveur de ces salariés et anciens salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de numéraire à émettre dans le cadre de la présente

résolution, et de renoncer à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution.

La présente délégation est donnée pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L 443-5 du Code du Travail.

Cette délégation comporte au profit des salariés visés ci-dessus renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

Afin de nous conformer aux dispositions du § VII de l'article L 225-129 du Code de Commerce introduites par l'article 29-1 de la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, nous vous soumettons une proposition d'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de la société, dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du Travail, dont le montant pourrait être fixé à 500 000 euros.

Treizième résolution (Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article L 225-129-III du Code de Commerce, le pouvoir d'augmenter, sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 12 000 000 €, par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital social, sous la forme :

- a) d'actions en procédant :
- soit à l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;
 - soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes d'émission alors existantes, à effectuer par distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes ;
 - soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social.

Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2003

Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bon de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximum total de 12 000 000 € ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières.

c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la société, étant précisé que l'émission de ces bons pourra avoir lieu, soit par souscription contre espèces, soit par attribution gratuite et que, par ailleurs, ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux (a) et (b) ci-dessus émises simultanément.

Les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission contre espèces des titres visés aux (a), (b) et (c) auront, à titre irréductible et proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces titres ; le Conseil d'Administration fixera, lors de chaque émission, les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande.

Le Conseil d'Administration pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions, des valeurs mobilières ou des bons, limiter dans les conditions légales l'émission au montant des souscriptions recueillies (étant précisé que dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration déciderait l'émission d'actions ordinaires nouvelles visées en (a) ci-dessus, le montant des souscriptions devra atteindre 75 % au moins du montant de l'augmentation de capital décidée), ou répartir librement les actions, les valeurs mobilières ou les bons non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, ou encore les offrir au public, totalement ou partiellement ; le Conseil d'Administration pouvant utiliser dans l'ordre de son choix les facultés ci-dessus ou certaines d'entre elles.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter en Bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

L'Assemblée Générale décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir ultérieurement à la société

pour chacun des titres représentant une quote-part du capital, émis ou créés par souscription, conversion, échange, exercice de bons ou de toute autre manière en application des autorisations données en (b) et (c) sera au moins égale à la moyenne des cours de l'action de la société, constatée pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt précédant le jour du début de l'émission des actions ou des valeurs mobilières ou bons qui donnent accès au capital, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et taux d'intérêt, fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur remboursement et/ou rachat, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et réglementations en vigueur.

L'Assemblée Générale décide qu'en cas d'augmentation de capital réalisée par attribution d'actions gratuites, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues et confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à cette vente dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Par ailleurs, elle autorise le Conseil d'Administration à imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Quatorzième résolution

(Incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres, dont la capitalisation serait admise)

L'Assemblée Générale :

1. Délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la treizième résolution, et sous forme d'attribution d'actions

gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations ;

2. Décide que le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 12 000 000 € ;

3. Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment :

- d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;

- de décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article L 225-149 du Code de Commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;

- de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Quinzième résolution (Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article L 225-129-III du Code de Commerce, le pouvoir d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 12 000 000 €, par l'émission, successive ou

simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital. Cette délégation pourra être utilisée selon les conditions et modalités suivantes :

I) Emission par la société, sous la forme :

a) d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;

b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bon de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximum total de 12 000 000 € ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières.

c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la société, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux (a) et (b) ci-dessus, émises simultanément.

Les titres visés aux (a), (b) et (c) ci-dessus pourront être émis pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce.

Le montant nominal des titres représentant une quote-part du capital de la société susceptibles d'être créés en vertu des émissions prévues aux (b) et (c) du présent paragraphe I ne pourra, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal supérieur à 12 000 000 € pour les émissions visées au (b) et supérieur à 12 000 000 € pour les émissions visées au (c), montant auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires de valeurs mobilières visées aux (b) et (c) ci-dessus.

II) Emissions par une ou des sociétés dont la société Eramet détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, effectuées par ces sociétés, en une ou plusieurs fois, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, sur le marché français ou sur le marché international :

Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2003

a) d'obligations à bons de souscription d'actions de la société Eramet ;

b) de valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quote-part du capital de la société Eramet ; ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions à bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur.

Le montant nominal des titres représentant une quote-part du capital susceptibles d'être créés en vertu des émissions visées au (a) et (b) du présent paragraphe II ne pourra, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital de la société d'un montant nominal supérieur à 12 000 000 € auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires des bons visés aux (a) et (b) et des valeurs mobilières visées au (b) du présent paragraphe II.

III) L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, valeurs mobilières et bons de souscriptions mentionnés aux (a), (b) et (c) du paragraphe I et aux bons et valeurs mobilières mentionnés aux (a) et (b) du paragraphe II. Le Conseil d'Administration pourra, toutefois, conférer aux actionnaires, pour les émissions effectuées sur le marché français, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons émis, sans donner lieu à création de droits négociables et cessibles.

L'Assemblée Générale décide également que la présente délégation comporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres représentant une quote-part du capital de la société Eramet auxquels donnera droit, immédiatement ou à terme, l'émission des valeurs mobilières et bons visés aux (b) et (c) du paragraphe I et des bons et valeurs mobilières visées aux (a) et (b) du paragraphe II.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter en Bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

IV) L'Assemblée Générale décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir ultérieurement à la société :

1) pour chacune des actions émises en application de la délégation conférée au (a) du paragraphe I ci-dessus ;

2) pour chacun des titres représentant une quote-part du capital émis ou créés par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière en application de la délégation donnée au (b) des paragraphes I et II ci-dessus ;

3) et pour chacun des bons émis en application des délégations données au (c) du paragraphe I et aux (a) et (b) du paragraphe II ci-dessus, devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours des actions anciennes de la société Eramet, constatée pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt précédant le jour du début de l'émission des actions ou des valeurs mobilières ou bons qui y donnent droit, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé que le prix des bons émis seuls devra, par titre représentatif du capital à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à 105 % de cette moyenne.

V) L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer, en liaison avec la ou les sociétés émettrices dans les cas prévus au paragraphe II, les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et taux d'intérêt, fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur remboursement et/ou rachat, prendre les décisions et effectuer les opérations nécessaires en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation et, plus généralement, prendre toutes les dispositions et mesures utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Par ailleurs, elle autorise le Conseil d'Administration à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Seizième résolution

(Limitation du montant des émissions)

L'Assemblée Générale décide que :

- les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions, d'autres valeurs mobilières et bons données aux résolutions 13 et 15 ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ne pourront excéder un montant nominal total maximal de 12 000 000 € auquel s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires par la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital, ainsi que des porteurs de bons de souscriptions d'actions.
- l'émission de valeurs mobilières autres que des actions autorisées par les treizième et quizième résolutions ci-dessus ne pourra conduire à une augmentation de capital d'une valeur nominale supérieure à 12 000 000 € ; sur ce montant s'imputera, le cas échéant, la contre-valeur en euros des émissions de valeurs mobilières libellées en monnaies étrangères ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler à l'identique, pour une durée courant jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004, les autorisations précédemment accordées au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 30 mai 2001, de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital :

- avec ou sans droit préférentiel de souscription, par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, et ce, dans la limite d'un montant nominal maximum de 12 000 000 d'euros ;
- par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres, dont la capitalisation serait admise également, dans la limite de 12 000 000 d'euros.

Dix-septième résolution

(Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offre publique)

L'Assemblée Générale donne expressément pouvoir au Conseil d'Administration de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des résolutions 13 et 15 de la présente Assemblée Générale, au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

Cette délégation est valable pour une durée courant jusqu'à la date de réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale prévoit que les autorisations données aux termes des treizième et quizième résolutions ci-dessus peuvent être utilisées en période d'offre publique d'achat ou d'échange. Cette possibilité est offerte pour une durée courant jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2003.

Dix-huitième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale Mixte, à caractère ordinaire et extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

L'approbation de cette résolution est nécessaire pour l'accomplissement des formalités impliquées par la mise en œuvre des autres résolutions votées par l'Assemblée Générale.

Loi NRE - Décret 2002-221 du 20 février 2002 - Volet Environnement

En application du décret susvisé, les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences environnementales de son activité porteront sur l'usine que celle-ci exploite dans la zone industrielle portuaire du Havre-Sandouville. Cette usine est spécialisée dans la production de nickel électrolytique de haute pureté, de chlorure de nickel et de cobalt ainsi que de chlorure ferrique. Ces produits sont utilisés dans des industries de haute technologie parmi lesquelles l'aéronautique, la production d'énergie, la galvanoplastie, l'électronique, les catalyseurs pour la pétrochimie ou les industries alimentaires, la métallurgie des poudres et le traitement des eaux.

La zone industrielle dans laquelle est implanté le site comprend une cinquantaine d'établissements dont 16 relèvent de la réglementation SEVESO. L'usine Eramet représente 180 emplois, sur un total d'environ 20 000 dans la zone industrielle.

Une consommation énergétique optimisée

La consommation électrique du site a été de 49 249 150 KWh et la consommation de vapeur achetée de 63 177 tonnes en 2002. Cette vapeur, produite par une société spécialisée, est issue de la valorisation énergétique des résidus de l'activité de chimie organique de la zone industrielle. Elle représente plus de 65 % des besoins de l'usine Eramet.

L'utilisation de cette vapeur a permis l'économie d'environ 5 200 tonnes de fuel, le site n'ayant consommé que 2 577 tonnes de fuel dans l'année.

La maîtrise des risques industriels

Le Groupe Eramet considère la maîtrise des risques industriels liés à ses activités comme l'une de ses priorités majeures. L'usine Eramet de Sandouville est classée SEVESO niveau haut du fait de l'usage de chlore et de la production de chlorures de nickel et de cobalt.

L'année 2002 a été marquée, pour le site, par la mise en œuvre des actions de mise en conformité avec les obligations de la réglementation SEVESO II. L'étude de dangers a ainsi été fournie en juillet 2002 aux autorités et une tierce expertise est programmée pour 2003. Des exercices POI (Plan d'Organisation Interne) ont été réalisés tout au long de l'année. L'usine a par ailleurs fait l'objet, en application de la nouvelle réglementation de novembre 2001, d'une évaluation des risques au poste de travail, consignés dans un document unique.

L'importance de l'insertion dans l'environnement local

Les populations vivent assez loin de la zone industrielle qui s'est développée dans une plaine anciennement marécageuse. L'usine Eramet de Sandouville attache une grande importance à son insertion dans la vie locale. Elle joue notamment un rôle particulièrement actif dans l'association AUPAES (Association des usagers de la Plaine Alluviale de l'Estuaire de la Seine) qui regroupe les entreprises de la zone industrielle.

L'AUPAES constitue un lieu d'échanges et de réflexion. Dans un souci de transparence et de dialogue avec le public, les industriels Seveso de l'AUPAES ont lancé un plan de communication axé sur les élus et les médias. Ils participent activement à un organisme regroupant les industriels et les élus municipaux, chargé de gérer les systèmes d'alertes aux populations.

Maîtriser l'impact environnemental du site

L'usine dispose d'installations très complètes de traitement de ses effluents liquides et gazeux ce qui permet de garantir la maîtrise de son impact environnemental, en conformité avec les prescriptions de son arrêté d'exploitation.

La maîtrise des rejets liquides

Le traitement des effluents liquides a fait l'objet de soins particuliers assurant la neutralité totale des effluents rejetés, garante de l'absence d'impact significatif du site en baie de Seine.

L'arrêté préfectoral d'exploitation du 18 février 1997 précise les valeurs de rejets acceptables et les fréquences de contrôle. Pour chaque élément à contrôler, l'arrêté précise une concentration seuil qui, multipliée par un débit journalier associé, donne la valeur de rejet à respecter exprimée en kg par jour (kg/j). Le laboratoire de la ville du Havre contrôle 3 à 4 fois par an de manière inopinée l'ensemble de ces paramètres pour le compte de la DRIRE.

En matière d'auto-surveillance, le site mesure en continu le débit et le pH ; il contrôle chaque jour le nickel, le cobalt, le fer, le cuivre, la DCO (Demande Chimique en Oxygène) et les MES (Matières En Suspension). Les résultats de ces mesures sont transmis mensuellement à l'Inspection des Installations Classées et au Port Autonome du Havre, accompagnées, le cas échéant, de commentaires sur les causes des dépassements constatés ainsi que sur les actions correctives mises en œuvre ou envisagées pour en éviter le renouvellement.

Les valeurs relevées en 2002 ne montrent pas de dépassement des quantités annuelles autorisées rejetées.

Éléments rejetés	Tonnage cumulé année 2002 En tonnes	Limite réglementaire En tonnes
Nickel	0,83	0,94
Cobalt	<0,12	0,32
MES	2,7	6,3
DCO	36	81,6
Chlorures	4 412	12 319

MES : Matières en suspension, DCO : Demande Chimique en Oxygène

Qualité de l'air

Les rejets atmosphériques comprennent le chlore résiduel après épuration dans les colonnes de lavage, les poussières de nickel, le SO₂, le NO_x et les COV (Composés Organiques Volatils). Le tableau ci-dessous donne les valeurs relevées en 2002 pour ces rejets.

Éléments rejetés à l'atmosphère	Quantité cumulée totale 2002 En tonnes	Limite réglementaire 2002 ⁽¹⁾ En tonnes
Chlore (total usine)	0,15	1,53
SO ₂	96	1 110
NO _x	18	160
COV	97	99,8
Poussières de nickel	Valeur dec 02 : 0,0090 ⁽²⁾	1,34

(1) Les limites réglementaires en matière de rejets atmosphériques sont exprimées dans l'arrêté d'exploitation en débit massique horaire. Elles sont, par calcul, rapportées à la production annuelle dans le tableau ci-dessus.

(2) Des dysfonctionnements techniques des équipements de mesures de poussières dans le courant de l'année 2002 ne permettent pas de fournir de valeur cumulée sur l'année. Il est toutefois souligné que le chiffre communiqué pour décembre 2002, rapporté mathématiquement à un cumul annuel, est cohérent avec les valeurs relevées pour les années 2000 et 2001, soit respectivement 243 et 183 kg/an.

Une politique responsable de gestion des déchets

Hors les 96 tonnes produites en 2002 de DIB (déchets industriels banals) et plastiques qui ont été envoyées en décharge, les déchets liés au procédé générés par l'activité de l'usine sont soit valorisés, soit éliminés dans les filières adaptées. Sur un total d'environ 4500 tonnes de déchets de procédé, plus de 95 % sont valorisés :

- 496 tonnes d'hydroxyde de fer ont été vendues à une société spécialisée pour valorisation des métaux spéciaux contenus,
- 4131 tonnes de soufre ont été utilisées pour fabriquer de l'acide sulfurique. Le nickel contenu a été récupéré,
- 4 tonnes d'huile issue de la maintenance et 50 tonnes de ferraille ont été également recyclées.

Les déchets industriels non valorisables envoyés en filière spécialisée comprennent :

- le charbon actif : 22 tonnes
- les boues de curage : 80 tonnes
- les solvants liquides : 21 tonnes
- les cires et crasses de solvants : 18 tonnes
- l'eau de javel : 11,5 tonnes.

Une organisation adaptée

L'usine de Sandouville comprend un service de 5 personnes dédié au suivi des problématiques de sécurité, de maîtrise des risques et d'environnement. Une personne est en charge à temps complet de l'environnement. Placé sous l'autorité directe du chef d'établissement, le service assure également l'interface avec le médecin du travail pour le suivi des sujets santé.

Loi NRE - Décret 2002-221 du 20 février 2002 - Volet social

En application du décret susvisé, les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales de son activité porteront sur le siège à Paris ainsi que sur l'usine que la société Eramet exploite dans la zone industrielle portuaire du Havre-Sandouville.

1. Evolution de l'effectif

	Périmètre			Commentaires, exemples
	Paris	Sandouville	Total	
Augmentations				
Embauches CDI	18	17	35	
Embauches CDD	2	1	3	
Difficultés éventuelles de recrutement et motifs	-	-	-	Les niveaux de rémunération proposés et les conditions de travail constituent des atouts en matière de recrutement.
Heures supplémentaires	0	2 207	2 207	
Main-d'œuvre extérieure : Intérim en ETP	2,12	6,15	8,27	
Réductions				
Plans de réduction des effectifs		Aucun		
Plans de sauvegarde de l'emploi		Aucun		
Efforts de reclassement		Voir commentaires		Au cas par cas, des solutions d'outplacement sont mises en œuvre.
Réembauches		Sans objet		
Mesures d'accompagnement		Sans objet		

2. Temps de travail

	Périmètre		Commentaires, exemples
	Paris	Sandouville	
Organisation	A Paris : les horaires sont libres sur une plage horaire donnée, le pointage des temps de travail est auto-déclaratif.	A Sandouville : une partie du personnel est posté en 2x8 et 3x8.	
Durée pour les salariés à temps plein	35 h	35 h	La loi sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail a été mise en place par voie d'accord.
Durée pour les salariés à temps partiel	Il s'agit de temps partiel choisi pour convenance personnelle sous forme d'une journée par semaine.	Il s'agit de temps partiel choisi pour convenance personnelle sous forme d'une journée ou d'une demi-journée par semaine.	
Taux d'absentéisme et motif de l'absentéisme	1,10 % pour maladie 0 % pour AT ou de trajet 0,76 % pour maternité	3,26 % pour maladie 0,44 % pour accidents du travail ou trajet 0 % pour maternité	

3. Rémunérations

	Périmètre		Commentaires, exemples
	Paris	Sandouville	
Evolution des rémunérations	La politique salariale de la société Eramet tend à préserver une cohérence entre les évolutions des rémunérations de chaque catégorie de personnel. Tout en permettant de préserver le niveau d'investissement et de sauvegarder autant que faire se peut le niveau d'emploi, elle vise une progression minimale des rémunérations, sans à-coup, même dans les périodes économiquement difficiles.		
Charges sociales	Pas d'évolution significative		
Intéressement	4,77 % de la masse salariale. Il est assis sur les résultats du Groupe		
Participation	0 %		
Plan d'Epargne salariale	Le PEE autorise des versements abondés par l'entreprise dans la limite de 3 % de la rémunération annuelle brute. L'abondement est de 100 % dans la limite de 240 € et de 40 % au-delà. Il existe 3 Fonds Communs de Placement, dont l'un investi en actions. Il est ouvert à l'ensemble des salariés d'Eramet SA.		
Egalité professionnelle hommes/femmes	Pas de dispositif particulier		

4. Relations professionnelles

	Périmètre		Commentaires, exemples
	Paris	Sandouville	
Accords collectifs	Il n'y a pas eu d'accord signé sur le périmètre exclusif du siège de la société Eramet.	Avenant sur accord 35 h (passage à l'horaire variable). Accord sur l'astreinte. Accord sur disponibilité horaire. Accord salarial.	Le dialogue social est privilégié et une politique contractuelle est systématiquement recherchée.

5. Hygiène et sécurité

	Périmètre		Commentaires, exemples
	Paris	Sandouville	
Conditions d'hygiène	Réactivation du CHSCT en liaison avec les autres sociétés du groupe Eramet situées au siège à Paris.	Un effort particulier sur le port des équipements de protection individuelle et sur les résultats sécurité par la mise en place d'un groupe de vigilance. Visites ordre et propreté.	
Conditions de sécurité	Les conditions de travail sont celles d'un siège social situé dans un immeuble de grande hauteur.	Le site de Sandouville est classé Seveso 2, ce qui implique une extrême vigilance en matière de sécurité.	

Loi NRE - Décret 2002-221 du 20 février 2002 - Volet social

6. Formation

	Périmètre		Commentaires, exemples
	Paris	Sandouville	
Politique	Très personnalisée, la formation s'adresse à des cadres de haut niveau et à leur assistante.	40 % de la formation s'effectue sur le thème de l'hygiène et de la sécurité.	
Indicateurs	L'effort de formation représente 3,75 % de la masse salariale.	L'effort de formation représente 3,90 % de la masse salariale.	

7. Travailleurs handicapés

	Périmètre		Commentaires, exemples
	Paris	Sandouville	
Emploi	Aucun handicapé	6,8 handicapés équivalent temps plein sont employés	
Insertion	Pas de dispositif particulier		

8. Œuvres sociales

	Périmètre		Commentaires, exemples
	Paris	Sandouville	
Politique	<p>Les œuvres sociales sont gérées par un comité interentreprises qui bénéficie d'un budget à hauteur de plus de 0,4 % de la masse salariale.</p> <p>La société prend à sa charge une partie significative des repas proposés aux collaborateurs au sein d'un Restaurant Interentreprise.</p> <p>Un complément de garantie est offert aux collaborateurs concernant les soins optiques et dentaires, il est à la charge de la société.</p>	<p>Assistante sociale prise en charge par la société.</p> <p>Restauration sur site avec une partie du repas prise en charge.</p> <p>Transport par navette pris en charge par la société.</p>	
Indicateurs	-	-	

9. Sous-traitance

	Périmètre		Commentaires, exemples
	Paris	Sandouville	
Importance de la sous-traitance	Pas de sous-traitance significative.	Liés à la maintenance industrielle, l'entretien des locaux et au gardiennage et à la restauration.	
Mode de promotion des dispositions fondamentales de l'OIT*	Sans objet	Sans objet	

	Périmètre		Illustrations, exemples
	Paris	Sandouville	

Filiales

Toutes : mode de contrôle du respect des dispositions fondamentales de l'OIT	–	–	
--	---	---	--

Dispositions fondamentales de l'OIT

Travail des enfants	–	–	
Travail forcé ou obligatoire	–	–	
Egalité des chances de traitement et de rémunération	–	–	
Liberté syndicale et négociation collective	–	–	

Impact territorial des activités

Sur l'emploi et le développement régional		Le niveau de l'emploi est maintenu grâce à la mise en place de dispositions favorisant les départs anticipés de salariés âgés (CATS) remplacés par des générations plus jeunes.	
Filiales étrangères : mode de prise en compte de l'impact sur le développement régional		–	
Filiales étrangères : mode de prise en compte de l'impact sur les populations locales		–	

Relations avec les parties prenantes

Associations d'insertion		–	
Etablissements d'enseignement		Tout un travail de mise en commun des problèmes d'environnement et de sécurité pour rechercher des solutions et des mesures de prévention à développer est mené par la direction du site de Sandouville en liaison étroite avec :	
Associations de défense de l'environnement		– les autorités locales, les élus locaux et les associations,	
Associations de consommateurs		– la DRIRE et la CRAM,	
Populations riveraines		– les principaux industriels (sociétés pétrolières, Renault...) du périmètre considéré.	

Les procédés

Pyrométallurgie

Procédé de réduction des oxydes métalliques et de séparation métal-oxyde par fusion (haut-fourneau ou four électrique).

Hydrométallurgie

Procédé de réduction des oxydes métalliques et de séparation métal-oxyde par voie chimique (attaque pour mise en solution, extraction par solvant, électrolyse).

Métallurgie des poudres

Procédé de fabrication d'alliages à hautes caractéristiques par pulvérisation d'un jet de métal liquide puis compaction de la poudre ainsi obtenue sous très haute pression et à température élevée.

Forgeage

Le forgeage est la déformation plastique du métal entre deux outils plats. Il permet d'obtenir des pièces de géométrie simple.

Matriçage

Le matriçage est la mise en formes complexes d'une ébauche métallique entre deux outillages gravés (en un seul coup et à vitesse lente).

Laminage

Opération consistant à réduire l'épaisseur d'un lingot, d'une barre, d'une tôle... par passage entre les cylindres en rotation d'un laminoir.

Les produits

Alliages

Matériaux métalliques composés de différents métaux présentant des propriétés particulières en vue de répondre à un usage déterminé comme la résistance à l'usure ou à la corrosion, la résistance mécanique à haute température, etc.

Ferroalliages

Alliages contenant du fer et au moins un autre métal, qui sont ajoutés au métal liquide au cours du processus d'élaboration de l'acier pour ajuster sa composition en fonction des propriétés souhaitées.

Superalliages

Alliages de plusieurs métaux où le nickel est généralement prédominant (superalliages base nickel), présentant des hautes caractéristiques de résistance mécanique à température élevée et de résistance à la corrosion et qui sont utilisées pour la fabrication de pièces destinées à l'industrie aéronautique et spatiale, la production d'énergie, l'industrie chimique, la préservation de l'environnement.

Aciers rapides

Aciers très résistants à l'usure, d'une dureté élevée à chaud et à froid, destinés principalement à la fabrication d'outils de coupe (forets, tarauds, fraises, scies...) pour l'usinage des métaux.



Pour en savoir plus sur le groupe Eramet
Internet : [://www.eramet.fr](http://www.eramet.fr)

Conception-Réalisation : WPrintel

Crédits photos : Valérie Winckler, P. Schaff, Jacques Grison (Rapho) / Albert Zekri, David Becker (ANC) / Photothèque Eramet et X.



ERAMET

Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine, F-75755 Paris Cedex 15
Tél. : (33) 01 45 38 42 42 / Fax : (33) 01 45 38 41 28
Internet : <http://www.eramet.fr>